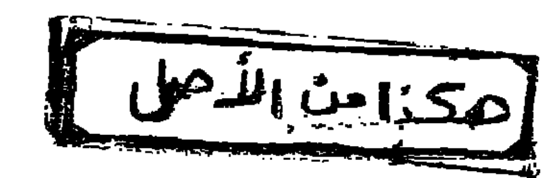




Supplément Radio-Télévision

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14618 – 6 F

DIMANCHE 26 - LUNDI 27 JANVIER 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Un nouveau pas en Afrique du Sud

C'EST désormais une quasi-certitude : en 1992, pour la première fois dans l'histoire de l'Afrique du Sud, les Noirs iront voter. Faite solennellement devant le Parlement par le président Frederik De Klerk, vendredi 24 janvier, la proposition d'un référendum sur les transformations constitutionnelles, pour lesquelles la majorité noire «aura l'occasion de s'exprimer», reste pourtant, dans sa forme, d'une infinie prudence. Le principe «un homme, une voix», slogan des organisations anti-apartheid, n'est pas encore près d'être appliqué.

La minorité blanche – cinq fois moins nombreuse que la communauté noire – conserve, en effet, son «droit» de veto sur tout le processus de réformes. Ainsi, les amendements à la Constitution, qui seront soumis à référendum, devront-ils avoir reçu, au préalable, le feu vert de l'actuel Parlement – contrôlé par cette minorité. Le chef de l'Etat s'est, par ailleurs, «engagé sur l'honneur» à ce que les résultats du référendum soient décomptés séparément, selon chaque groupe racial (Noirs, Blancs, Indiens et métis).

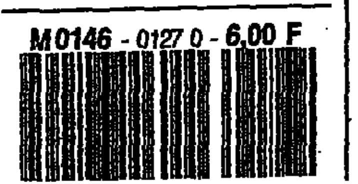
LA date du scrutin n'est pas encore fixée. Or, ce n'est qu'après ce vote – et «à condition qu'il soit positif», a insisté M. De Klerk – que l'on pourra passer aux étapes suivantes, ouvrant la voie à la future «Afrique du Sud démocratique et multiraciale». Le chef de l'Etat se dit prêt à mettre en place un «gouvernement de transition» et un «Parlement intérimaire», mais il n'est pas question que cette phase de «partage du pouvoir» soit marquée par une «domination» de la communauté noire : les «droits des minorités» seront «garantis», a assuré M. De Klerk. Le Congrès national africain (ANC) de M. Nelson Mandela a aussitôt fait connaître son rejet des propositions présidentielles. Un des principaux alliés de l'ANC, le Congrès des syndicats d'Afrique du Sud, a estimé que les efforts de M. De Klerk ne visaient qu'à «prolonger le règne d'un régime minoritaire et non représentatif». Toutefois la communauté noire est prête au «compromis». M. Mandela a, lui-même, utilisé le mot, saluant, au passage, la «souplesse» du président De Klerk.

C'EST que, sous ses apparences timorées, la démarche du chef de l'Etat constitue une véritable révolution aux yeux d'une partie de la communauté blanche. Les dirigeants du Parti conservateur ne s'y sont pas trompés. Le pasteur Andries Treurnicht a immédiatement fait savoir que sa formation ne participerait pas aux prochaines réunions de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA), chargée de mener les négociations sur la réforme constitutionnelle, et il a menacé de déposer au Parlement une motion de censure contre le gouvernement.

Le président De Klerk, habilement, a proposé de mettre le principe de l'autodétermination des Blancs à l'ordre du jour des discussions de la CODESA. L'extrême droite, qui rêve à haute voix d'un Etat blanc séparé, sera, cependant, difficile à convaincre. De même, les promesses de veiller au maintien de l'ordre «avec l'aide de la police et, si nécessaire, de l'armée» et de ne pas laisser «le chaos et l'anarchie détruire le pays» ne suffiront peut-être pas à calmer les angoisses de la minorité blanche, qui voit, de jour en jour, son pouvoir et ses privilèges de plus en plus menacés. Les prochaines élections partielles constitueront un test éclairant.

Lire page 3 l'article de FRÉDÉRIC FRITSCHER

M 0146 - 0127 0 - 6,00 F



La réunion des ministres des finances du G7

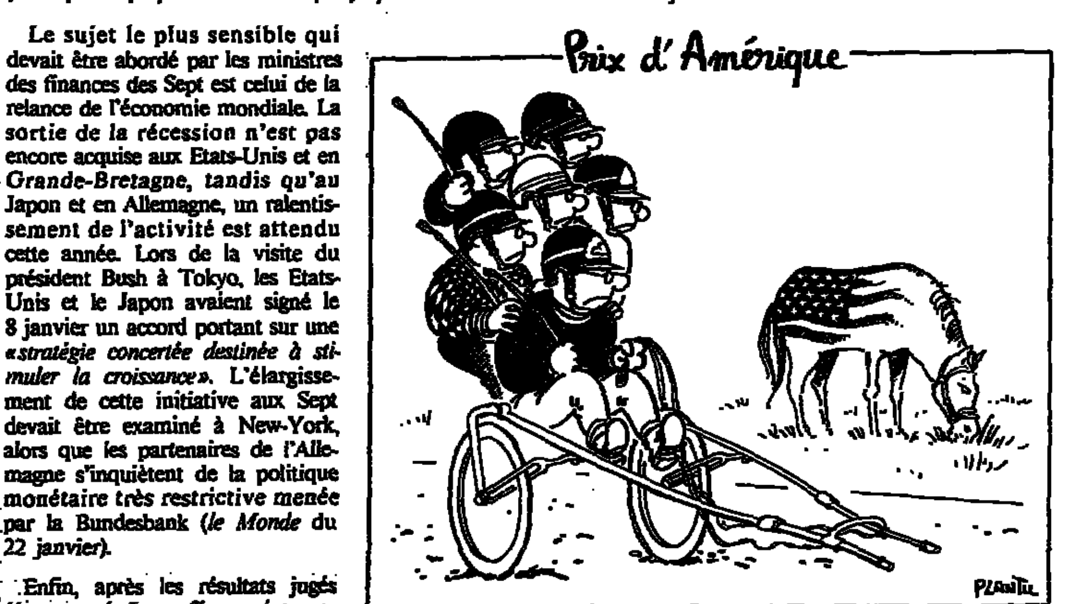
Les pays industrialisés s'efforcent de stimuler la croissance mondiale

Après les ministres des affaires étrangères d'une cinquantaine d'Etats, réunis les 22 et 23 janvier à Washington pour discuter de l'assistance à l'ancienne Union soviétique, ce sont les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales du groupe des Sept principaux pays industriels (G7) qui se retrouvaient samedi 25 janvier à New-York. Au programme de la rencontre qui devait avoir lieu au Garden City Hotel à Long-Island, la relance de la croissance mondiale, l'aide à la CEI et les taux de change. Sur ce dernier point c'est surtout la revalorisation du yen qui était à l'ordre du jour.

Le sujet le plus sensible qui devait être abordé par les ministres des finances des Sept est celui de la relance de l'économie mondiale. La sortie de la récession n'est pas encore acquise aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, tandis qu'au Japon et en Allemagne, un ralentissement de l'activité est attendu cette année. Lors de la visite du président Bush à Tokyo, les Etats-Unis et le Japon avaient signé le 8 janvier un accord portant sur une «stratégie concertée destinée à stimuler la croissance». L'élargissement de cette initiative aux Sept devait être examiné à New-York, alors que les partenaires de l'Allemagne s'inquiètent de la politique monétaire très restrictive menée par la Bundesbank (*le Monde* du 22 janvier).

Enfin, après les résultats jugés décevants de la conférence internationale de Washington, les modalités de l'assistance à la CEI restent encore à définir, notamment les formes que doit prendre le soutien aux réformes économiques entreprises par la Russie.





Lire

- Les Japonais acceptent une revalorisation de leur monnaie par ERIK IZRAELEWICZ
- Les milieux agricoles américains trouvent insuffisant l'effort des Etats-Unis en faveur de la CEI par SERGE MARTI

Page 17

La Chine, à son tour...

Le retour des vieux démons du séparatisme menace la stabilité du dernier des grands empires

XI'AN

de notre envoyé spécial

Pressé par son visiteur – en l'occurrence M. Jacques Chirac, en novembre 1991, mais cela aurait pu être n'importe quel autre invité à n'importe quel autre moment – de dire quand on ouvrirait le tombeau du fondateur de l'empire chinois, dont seules les fosses annexes ont été jusqu'à présent excavées, le gouverneur de la province du Shaanxi sourit, soupira, avant de laisser tomber, sans grande conviction : «*On l'ouvrira, c'est sûr*». Puis, plus sincère : «*Il y a encore beaucoup à faire pour parvenir à un consensus sur le principe de telles fouilles.*»

Tout était dit. Rien ne se fera de sitôt. Pénétrer dans la chambre funéraire de l'empereur Qin Shi Huangdi – dont la dépouille mortelle est gardée par la célèbre armée de terre cuite qui amène en Chine les touristes par dizaines de milliers – remettrait en question trop de choses : le caractère sacré des sépultures impériales et le mythe bimillénaire de l'Etat chinois. La bureaucratie impériale, réincarnée en version communiste, s'en nourrit depuis vingt-deux siècles. Sa terreur est d'en être privée.

Il est cependant une interrogation sous-jacente que ni le gouverneur ni M. Chirac ne souhaitent aborder de front, bien que la désintégration de l'ex-URSS renforce son caractère d'actualité : lorsqu'on aura effectivement pris la délicate décision politique d'ouvrir la tombe de l'unificateur de la Chine, celle-ci existera-t-elle encore, comme aujourd'hui, selon les normes que l'illustre despote avait fixées en l'an 221 avant notre ère et que les communistes ont tout fait pour perpétuer?

FRANCIS DERON

Lire la suite page 4

Le rendez-vous des gauches

La marche antiraciste réunit les associations, les syndicats et les partis hostiles au FN sans masquer leurs différences

par Patrick Jarreau

Mieux qu'un congrès ou un colloque, la manifestation organisée samedi après-midi 25 janvier à Paris contre le racisme et pour l'intégration s'annonçait comme une vitrine de l'état de la gauche en France après dix ans de pouvoir socialiste.

Avant même qu'elle n'ait commencé, une constatation d'évidence s'imposait : la gauche politique, syndicale, associative s'était donné rendez-vous place de la Bastille. Il y avait longtemps qu'on n'avait pas vu défiler ensemble le Parti socialiste, le Parti communiste les trotskistes de la LCR, la CGT, la CFDT et la FEN, SOS-Racisme et la FASTI (Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés). Même si un protocole minutieux était prévu pour éviter toute confusion entre les différentes catégories de participants, même si la présence des Verts et de France unie devait rappeler que les contours du combat antiraciste ne se limitent pas à la gauche *stricto sensu*, la convergence de ces mouvements autour de la colonne de Juillet, avant d'emprunter le trajet rituel qui mène à la place de la Nation, était, en soi, révélatrice d'un certain retour de l'esprit unitaire des grands jours.

Au-delà des dissensions, que la manifestation ne devait pas masquer, l'installation durable, dans le champ politique, d'une extrême droite de plus en plus agressive dans ses propos et dans son programme a fini par susciter, à gauche, un militantisme dont la responsabilité du pouvoir avait fait perdre le sens.

Lire la suite et l'article de GILLES PARIS « Les francs-maçons face au FN » page 6

CHRONIQUE DES MARCHÉS

- Devises et or : le prix du yen
- Marché monétaire et obligataire : turbulences
- Matières premières : déficit sur le cacao
- Marché international des capitaux : réussite

Lire page 19 les articles de FRANÇOIS RENARD PATRICK SERVIN et CHRISTOPHE VETTER

La danse commence à quarante ans

Il est rare que de grands danseurs ne raccrochent pas leurs chaussons, la quarantaine venue. Pourtant, il est de plus en plus fréquent de voir des «vétérans» remonter sur scène, de Maïa Plissetskaïa à Mikhaïl Barychnikov. Et Jiri Kylian, directeur du Nederlands Dans Theater, vient de fonder une formation qui accueille des danseurs à l'automne de leur carrière. Danseurs dont la maturité artistique et la complicité avec les chorégraphes pourraient pallier la baisse de dynamisme.

Lire l'article de SYLVIE de NUSSAC page 14

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH; Tunisie, 750 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 220 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L; Luxembourg, 42 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 2,75 FL; Portugal, 170 ESC; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,90 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde PUBLICITE S.A.
Jacques Lesourne, président
Michel Cros, directeur général
Philippe Dupuis, directeur
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne : gérant directeur de la publication
Bruno Frappart directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef
Jacques Amalric
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet *(directeur des relations internationales)*

Anciens directeurs
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

DATES

Il y a dix ans

Le premier bébé-éprouvette français

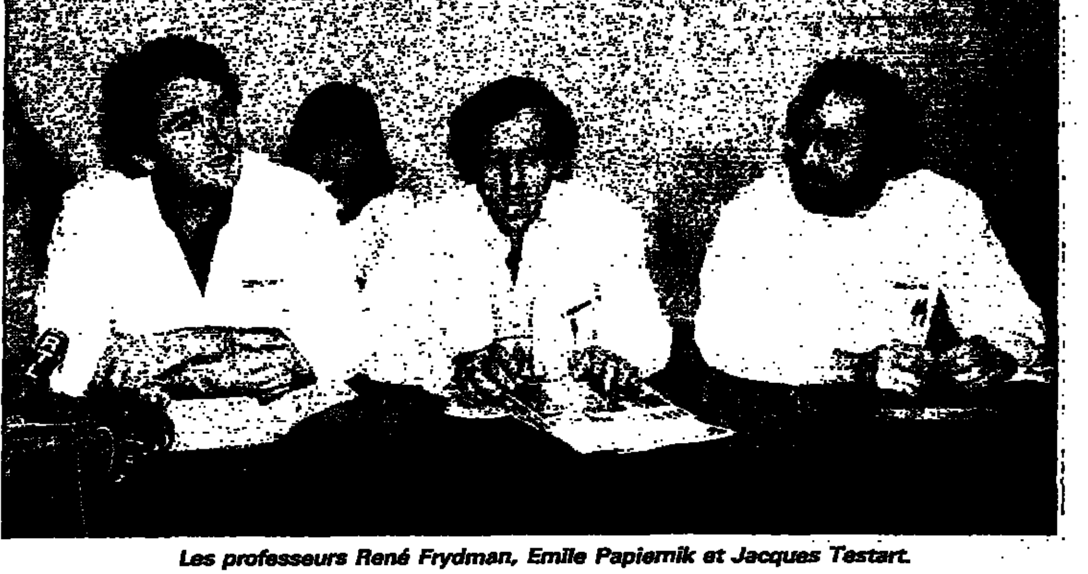
L'HOPITAL Antoine Béclère de Clamart n'avait jamais, avant ce mercredi 24 février, connu un tel afflux de journalistes. Dans ce triste après-midi de l'hiver 1982, ces derniers avaient été convoqués d'extrême urgence par le service de presse de l'Assistance publique de Paris, et la surprise avait été telle que quelques-uns, encore peu rompus aux « scoops » médicaux, avaient longtemps erré avant de trouver dans la jungle urbaine des Hauts-de-Seine le lieu de l'exploit. S'agissait-il d'ailleurs d'un exploit? Avec le recul, on devrait légitimement commencer à en douter. D'autres enfants, naïvement baptisés « bébés-éprouvette » étaient déjà venus au monde après avoir vu le jour sur une paillasse de laboratoire lors de leur fécondation réalisée *in vitro*, soit en dehors des voies génitales de leur future mère.

Il y avait eu, le 25 juillet 1978 d'abord, pour la première fois au monde, à l'hôpital d'Oldham dans le nord-est de l'Angleterre, une certaine Louise Brown, fruit des travaux novateurs des docteurs Steptoe et Edwards, une naissance vécue par beaucoup comme un événement d'une portée considérable, l'équivalent biologique et médical du premier pas de l'homme sur la Lune. Une première aussi qui portait en germe une foule de questions, politiques notamment, dont certains comprirent d'emblée qu'on ne pourrait longtemps en faire l'économie. *« Aujourd'hui la chose est prouvée : les biologistes ont la capacité d'intervenir dans les mécanismes de l'existence »*, écrivait dans ces colonnes au lendemain de la naissance de la petite Brown, M. Lucien Neuwirth, celui qui, dix ans auparavant, avait été à l'origine de la loi française rendant licite l'usage des contraceptifs.

Le paternel trio...

« On doit alors, poursuivait-il, *se demander si la puissance publique peut être indifférente à l'égard des questions que pose à l'individu le progrès de ses pouvoirs sur la vie. Si l'homme se sent menacé, ce n'est pas tant par les progrès de la science que par les mauvais usages qu'il en fait : mais au nom de quelles valeurs imposer, interdire, légiférer? »* Cette question essentielle n'a cessé depuis dix ans de se poser avec une acuité grandissante.

L' « exploit » de l'équipe d'Antoine-Béclère survenait aussi après une trentaine de fécondations *in vitro* suivies de naissances en Angleterre, en Australie ou aux Etats-Unis. Mais qu'importe? 3,420 kg, 51 cm, Amandine, premier bébé-éprouvette tricolore était née, cela valait bien une conférence de presse. Les parents biologiques ayant tenu initialement à conserver l'anonymat, celui des auteurs du succès ne le fut nullement. Ainsi, sous la lumière des projecteurs, la France découvrit le


SYGMA

Les professeurs René Frydman, Emile Papiernik et Jacques Testart.

paternel trio à l'origine de l'enfant : le biologiste Jacques Testart, le gynécologue-obstétricien René Frydman et le chef de service Emile Papiernik. Souriants, bras dessus-bras dessous, légitimement fiers de leur résultat et sans doute conscients déjà de leur notoriété naissante ou grandissante, ces trois spécialistes pressentaient-ils alors les nuages à venir, les tensions, les conflits personnels qui allaient rapidement survenir, puis détruire cette équipe remarquable, chacun trouvant ailleurs les raisons de croire en sa technique et en son savoir-faire, de progresser dans la carrière?

L'heure alors était à l'information, au spectacle médico-scientifique et, corollaire, à la vulgarisation au travers de laquelle, fin du vingtième siècle ou pas, continue bien souvent d'apparaître, plus ou moins bien dissimulée, une quête de légitimation sociale. On apprit tout alors sur les trompes « bouchées », la stimulation de l'ovulation, le recueil des ovocytes par ponction sous cœlioscopie, l'obtention de l'embryon humain sous l'œil du microscope et son implantation dans le corps de la femme.

On n'entendit guère, en revanche, le discours préventif du docteur Papiernik, qui tenta de profiter de l'occasion ainsi offerte et des médias captifs ou presque pour dire que les stérilités tubaires – l'une des indications les plus fréquentes en théorie du recours à la technique de la fécondation *in vitro* – étaient presque toujours la conséquence de problèmes gynécologiques d'origine infectieuse (salpingites) et qu'il convenait en bonne logique de s'intéresser avant tout à la prévention des maladies sexuellement transmissibles. Or, s'il n'y avait eu entre-temps l'épidémie de sida – dont on commençait alors dans l'indifférence quasi générale à diagnostiquer les premiers cas français, – on peut parier qu'un tel discours aurait été sans lendemain tant la magie de la technique médico-biologique sait l'emporter sur le raisonnable mais obscur discours préventif.

Le hasard voulait que ce 24 février à quelques kilomètres de la réunion d'Antoine-Béclère, le calendrier gouvernemental ait fixé à la même heure ou presque l'inauguration d'un nouveau bâtiment de recherches dans l'enceinte de l'Institut Gustave-Roussy de Villejuif. La fécondation *in vitro* supplanta bien vite ce soir-là les discours obligés sur le cancer. On entendit ainsi M. Jean Pierre Chevènement, ministre socialiste de la recherche et de la technologie, et M. Jack Ralite, ministre communiste de la santé. Le premier, après avoir adressé un message de félicitations à l'équipe de Béclère manifesta publiquement sa joie et se félicita *« de cette avancée qui devrait permettre que tous les enfants désirés puissent naître. C'est aussi*, crut-il pouvoir ajouter, *un des objectifs du gouvernement. »*

Poétique et extraverti comme toujours, M. Ralite prolongea la réflexion de son collègue. *« L'événement me bouleverse*, devait-il confier, *je ressens comme un vertige, comme une autre humanité se greffant sur l'humanité. L'homme fait la preuve de son potentiel créateur. Tout est présent pour une nouvelle morale. Nous devons faire un effort d'imagination pour aborder l'aspect éthique de ces questions. Les scientifiques ne doivent pas être les seuls à y réfléchir. »* Plus prudent, M. Philippe Lazar, tout nouveau directeur général de l'INSERM (poste qu'il occupe toujours aujourd'hui), se borna à qualifier cette recherche de *« fort intéressante »*. *« Les demandes de financement assurant son futur développement sont en cours d'études*, ajouta-t-il, *précisant qu'il réfléchissait à l'élargissement du comité d'éthique de l'INSERM afin, notamment, de se pencher sur les problèmes posés par la congélation des embryons humains et la recherche sur ces derniers. »*

Tout ou presque était dit. Aujourd'hui, 20 000 enfants sont, à travers le monde, nés après fécondation *in vitro*, et les centres spécialisés conservent grâce à la congélation des milliers – des dizaines de milliers? – d'embryons humains ainsi conçus en attente d'une future et parfois hypothétique transplantation. Depuis dix ans, en France, le débat et les polémiques n'ont pas cessé, la pratique de la fécondation *in vitro* jouant un puissant rôle de catalyseur et mettant en lumière l'ensemble des enjeux et des difficultés liés à la procréation médicalement assistée dans son ensemble.

On s'est ainsi intéressé à l'insémination artificielle avec donneur, qui avait commencé à être mise en œuvre discrètement dans le cadre des CECOS dix ans avant la naissance d'Amandine. Puis surgirent de nouvelles questions sur l'efficacité et sur la diffusion, excessives autant que mal contrôlées, de ces nouvelles techniques. Vinrent enfin les controverses sans cesse renouvelées sur la légitimité de l'insémination artificielle *post mortem*, celle des mères porteuses ou celle de la recherche sur les embryons humains orphelins.

Il est clair aujourd'hui que l'ensemble de ces manipulations de la reproduction humaine dépasse et de très loin le seul champ de la médecine et de la biologie dans lequel il a vu le jour, l'art médical ne parvenant pas pour sa part à borner avec précision la définition de la stérilité du couple dans laquelle certains se refusent à voir une pathologie, se limitant ici à la fatalité. Parce qu'elle accentue, après la diffusion des méthodes contraceptives et la légitimation de l'interruption volontaire de grossesse, le divorce entre sexualité et reproduction (mais aussi parce qu'elle bouleverse les règles de la filiation tout en offrant une possibilité de reproduction disjointe du rapport sexuel et un apparent remède aux trop mystérieuses « stérilités inexpliquées »), l'ensemble des techniques et des pratiques qui constituent la procréation médicalement assistée soulève des questions de tous ordres pour lesquelles les réponses définitives, si elles existent, semblent encore bien lointaines.

Instance consultative, le Comité national d'éthique, qui fêtera l'an prochain son dixième anniversaire, ne peut et ne veut trancher, comme en a témoigné il y a quelques années la controverse sur son moratoire à propos de la recherche sur les embryons. Inquiets des conséquences politiques que pourrait avoir une telle entreprise, les différents gouvernements ont tous, depuis dix ans, renvoyé à plus tard une action législative, se bornant, en 1988, à une parade réglementaire qui montre, jour après jour, ses limites, son ambiguïté et sa relative incohérence. Les choses, pourtant, évoluent.

Comme pour fêter les dix ans d'Amandine, le gouvernement français, par la voix de M. Michel Sapin, ministre délégué à la justice, vient de faire savoir que, sans aller jusqu'à traiter de l'éternelle question du statut de l'embryon humain, il avait, pour sa part, tranché. C'est ainsi que la toute prochaine loi sur la bioéthique affirmera, fort justement, que les procréations médicalement assistées doivent demeurer une thérapeutique, et en aucune façon devenir, comme un garde des sceaux avait il y a quelques années cru pouvoir le dire, une nouvelle manière de faire des enfants.

JEAN-YVES NAU

▶ **Parmi les très nombreux ouvrages traitant des procréations médicalement assistées on peut citer le livre, déjà « historique » de Jacques Testart, *l'Œuf transparent*, édité par les éditions Flammarion (collection « Champs », 224 p., 37 F). A noter aussi pour les spécialistes *Circulation extracorporelle de gamètes. Pratiques institutionnelles et références éthiques »*, de Simone Novaès (Centre de sociologie de l'éthique IRESCO, 59-61, rue Pouchet, 75849 Paris Cedex 17, tél. : (1) 40-25-10-75).**

▶ **On notera également le prolongement jusqu'au 15 mars 1992 de l'exposition « La vie en kit. Ethique et biologie ». Fondation de l'Arche de la fraternité, toit de la Grande Arche, Paris. (Tous les jours de 9 h à 17 h, accès par les ascenseurs panoramiques. Renseignement : (1) 49-07-26-26).**

BIBLIOGRAPHIE

Renty, homme de bien

GASTON DE RENTY,
de Raymond Triboulet,
Paris (Beauchesne), 1991,
435 p., préface d'Henri Gouhier.

Gaston de Renty n'est jamais tombé dans l'oubli complet. Tous ceux qui étudient le dix-septième siècle, les historiens de la religion et principalement de la spiritualité le mentionnent et le louent. L'abbé Bremond, grand maître en la matière, déclare que son style atteint les cimes. On peut toutefois considérer que Blaise Pascal l'a occulté. Tous deux sont morts à trente-huit ans, mais Pascal est son cadet de onze ans, ce qui l'a fait vivre en pleine période de la Fronde et des luttes jansénistes. Outre que Renty n'a pas écrit de *Provinciales* chargées à la fois de passion et d'humeur, on ne peut le qualifier d'« effrayant génie », comme Chateaubriand l'a justement fait pour Pascal.

Raymond Triboulet a décidé de faire connaître Renty au public cultivé et s'est pris de passion pour son compatriote auquel le rattachait au surplus un commun idéal religieux.

Qui donc est ce Gaston Jean-Baptiste de Renty ? A coup sûr un homme peu ordinaire. Il aurait pu, comme le voulait sa mère, devenir *« un des premiers gentilshommes de son temps »*. Las! il a étudié au collège de Navarre et au collège des jésuites de Caen; les mathématiques et les sciences naturelles sont ses matières préférées, ce qui ne l'empêche pas d'avoir une excellente culture humaniste, d'où il tire un style net, mêlant aux longues phrases construites du dix-septième siècle des textes concis : Je vous écrirai, dit-il *« dans une manière brève, et qui ne cherche point de façon »*. Ajoutons à ses exploits profanes un *Traité de la fortification, un Traité de la sphère* et une *Géographie*. Mais le profane a d'emblée cédé le pas au mystique, à l'homme de Dieu.

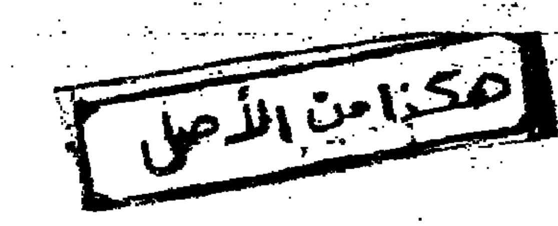
Et pourtant, après avoir songé, lors de ses dix-huit ans, à devenir moine, il consent à mener une vie provisoire de gentilhomme campagnard, parfois à la cour, parfois à la guerre, et il épouse en 1634 Elisabeth de Balsac, mariage *« brillant »* et *« très avantageux »*. Il en aura cinq enfants.

Comment fait-il pour jouer son rôle de père de famille, et pour se *« convertir à Dieu »*, comme il l'a écrit en 1642? Il quitte la cour, l'armée, et se *« consacre entièrement à l'Imitation de Jésus-Christ par l'oraison et les œuvres de charité »*.

Retenons les deux points les plus propres à passionner les lecteurs, comme ils m'ont passionné. Les 424 lettres postérieures à 1640 sont toutes de spiritualité. De plus en plus, ce laïque devient directeur de conscience, même pour des religieuses. A une époque où la Contre-Réforme catholique se traduit dans les campagnes et les petites villes par l'édification d'innombrables retables baroques, chargés de saints, d'anges, de fleurs, revanche de la campagne contre les villes, comme l'a montré le grand historien Victor-Lucien Tapié dans son célèbre livre *Baroque et classicisme*, Renty professe une spiritualité plus simple, où tout s'oriente autour de Dieu, du Christ, où les saints et les anges n'apparaissent que rarement. Mais à cette même époque où naît le sombre jansénisme, dont Pascal sera en somme victime, Renty professe une foi optimiste, ardente, généreuse, qu'il explique lumineusement.

L'autre centre d'intérêt est la Compagnie du Saint-Sacrement. Créée en 1629 par le duc de Ventadour. Dans ses huit dernières années, Renty en sera à peu près constamment le directeur. Il faudrait pouvoir parler abondamment de ce « mouvement d'action catholique laïque » avant la lettre, escorté d'une œuvre « sociale » : les « frères ouvriers ». Comme Molière dans *le Tartuffe* est supposé en critiquer le fanatisme dévot, nous devons rechercher la réalité. Reconnaissons que toutes les compagnies religieuses laïques ont pâti de préjugés analogues. C'est la « congrégation » de 1815, avec ses « chevaliers de la foi ». C'est la société de Saint-Vincent-de-Paul, dissoute par Napoléon III. Remarquons qu'il en va exactement de même pour la franc-maçonnerie. Pour sa part, Triboulet combat avec énergie le livre de Raoul Allier, *la Cabale des dévots*, qui date de 1902. Donnons donc au mot « dévot » son sens d'alors, celui des hommes qui, à leur façon et sans persécuter les autres, cherchent Dieu de toutes leurs forces et que ce très beau livre nous aide à mieux connaître, un homme de bien qui, par bien des côtés, fut un grand homme.

J.-B. DUROSELLE
de l'Institut.



ÉTRANGER

ALGÉRIE : tirs de sommation durant la grande prière

Les mosquées placées sous étroite surveillance

L'armée a fait usage de ses armes pour disperser, vendredi *24 janvier à Alger, des rassemblements de partisans du Front islamique du salut (FIS) autour de la mosquée de Bab-el-Oued.* Mais il s'agissait de tirs de sommation et il n'y a pas eu de blessés. A Kouba, la grande prière du vendredi s'est déroulée plus calmement, sous la surveillance d'un imposant service d'ordre. Le FIS manifeste des difficultés certaines à réagir à la mise en place d'un pouvoir qui entend résolument limiter, sinon son audience, du moins son influence.

ALGER

de notre correspondant

Chaque vendredi, le Front islamique du salut est placé devant *une situation nouvelle. Le 17 janvier*, premier vendredi après le départ du président Chadli, il venait d'apprendre que le second tour des élections législatives était purement et simplement supprimé, le privant d'une victoire probable*ment écrasante. Une semaine plus* tard, il lui faut faire face à l'arrestation de son chef, M. Abdelkader Hachani, et aux initiatives du wali (préfet) qui entend interdire tout rassemblement autour des mosquées. Qu'en sera-t-il vendredi prochain ?

Jusqu'à présent, le FIS ne s'est pas laissé aller à une réaction incontrôlée. Le 17 janvier, il avait *incité ses partisans à rester calmes.* Une semaine plus tard, le fond du discours est resté identique, bien que la forme soit plus dure. A Kouba, devant les fidèles rassemblés à la mosquée Ben Badis, MM. Rabah Kebir et Mohamed Saïd, tous deux membres de la direction du FIS, ont appelé les soldats déployés aux alentours à ne pas tirer sur la foule, même s'ils devaient, pour cela, *«risquer leur vie»*. En bonne logique, l'armée, qui n'a pas eu besoin de beaucoup plus pour faire incarcérer M. *Hachani, coupable d'avoir* encouragé les soldats à se débarrasser des *«despotes»*, pourrait voir dans ces paroles un appel déguisé à la désobéissance (1).

Tandis que la police dispersait sans ménagements tout attroupement, *interpellant quelques récalci*trants et une dizaine de journalistes qui devaient être relâchés peu après, les dirigeants du FIS ont encore assuré que la répression, dans laquelle ils voyaient les prémisses d'une chute du régime, n'empêcherait pas leur victoire future.

A Bab-el-Oued, autour de la mosquée Es Sunna, les choses se sont déroulées un peu moins calmement puisque l'armée a dispersé la foule qui tentait de se rassembler avec des tirs de sommation. Aucun blessé n'est à déplorer, a affirmé un porte-parole de la police, qui a assuré que les soldats avaient bien tiré en l'air.

Reprendre les places fortes

Les tensions de la rue se répercutent indirectement sur les débats qui agitent la direction du FIS, rassemblée vendredi 24 janvier, pour désigner un successeur à M. Abdelkader Hachani, arrêté le 22 janvier. Officiellement, le Majlis el Choura, direction collective de l'organisation, n'a toujours pas fait connaître son choix. Bien que le contenu de *ses discussions ne soit pas rendu* public, il semble que le FIS hésite entre M. Rabah Kebir, un proche de M. Hachani, et M. Othman Aïssani, un *instituteur* d'une quarantaine d'années, originaire de Jijel, dans l'est du pays. (Ce dernier aurait été interpellé vendredi soir par les forces de l'ordre, selon un responsable du FIS).

Actuel vice-président du bureau *exécutif provisoire du FIS*, M. Aïssani, contrairement à M. Hachani, était partisan du boycottage des élections législatives. Il peut aujourd'hui légitimement arguer de sa clairvoyance pour revendiquer la direction du FIS. Mais il devra compter avec M. Kebir, dont la présence à Kouba, vendredi, soulignait l'influence. Ces conflits de personnes recouvrent, en fait, les hésitations du FIS devant une situation encore mal maîtrisée. N'ayant pas saisi, après la déposition du président Chadli, la «chance» d'une riposte immédiate qui aurait pu contrecarrer les plans des militaires, l'organisation intégriste se trouve aujourd'hui dans une *mauvaise passe*, face à une armée qui n'entend pas relâcher sa pression, voire attend la première occasion pour la dissoudre et *emprisonner d'autres dirigeants.*

De son côté, le Haut Comité d'Etat aujourd'hui au pouvoir compte bien reprendre, une à une, toutes les places fortes qui avaient été concédées aux islamistes ces dernières années, qu'il s'agisse des *mosquées, qui ont joué le rôle que* l'on sait dans le développement du mouvement, de l'administration et même de l'école où les intégristes sont nombreux. *Aucun* secteur ne semble devoir échapper à une reprise en main dont les modalités ne sont pas encore définies, mais qui imposera longtemps son rythme à la vie politique algérienne.

GEORGES MARION

(1) Selon un communiqué de la gen*darmerie, M. Kouadri Bachir, responsa*ble du FIS à Zeralda, près d'Alger, a été interpellé vendredi soir pour avoir affiché le communiqué de M. Hachani, considéré comme un appel à la désertion. – *(Reuter.)*

AFRIQUE DU SUD : après l'annonce d'un référendum ouvert aux électeurs noirs

L'ANC rejette les propositions de M. De Klerk mais garde l'espoir d'un «compromis»

Le président du Congrès national africain (ANC), M. Nelson Mandela, a *«rejeté totalement»* la conception d'un Parlement intérimaire exposée, vendredi 24 janvier, par le chef de l'Etat sud-africain, M. Frederik De Klerk. Reconnaissant toutefois que ce dernier avait fait, sur plusieurs points, preuve de *«souplesse»*, M. Mandela s'est dit persuadé qu'un compromis était *«possible»* entre l'ANC et le gouvernement.

LE CAP

de notre correspondant

M. De Klerk a expliqué aux députés des trois Chambres (blanche, métis et indienne) qu'il avait promis beaucoup en février 1990 et février 1991, et que ses promesses avaient été tenues. *«Le prélude aux négociations est derrière nous, celles-ci ont bel et bien commencé»*, a-t-il lancé dans son discours d'ouverture de la nouvelle session parlementaire.

Le président a laissé entendre qu'il était maintenant prudent de consolider les acquis, de ralentir un peu le rythme des réformes, qui ont fait basculer le pays de l'apartheid vers ce qui sera demain la *«nouvelle Afrique du Sud démocratique et non raciale»*. En rappelant, avec modestie, le bilan des deux années écoulées, il a levé le voile sur sa vision du futur et explicité ce qu'il *entendait par «gouvernement de transition», «Parlement intérimaire»*, et les moyens qu'il envisageait de mettre en œuvre pour y parvenir.

Après avoir rejeté toute notion de gouvernement intérimaire comme anticonstitutionnelle, le chef de l'Etat a fermement redit sa conviction qu'un *«gouvernement de transition»* se mettrait en place dans un *«cadre respectant la Constitution»*, afin d'arriver au *«partage du pouvoir»*. Un principe qui, selon lui, n'entrera en vigueur qu'après approbation populaire.

«Nous nous sommes engagés sur l'honneur à organiser un référendum qui donnera l'occasion aux électeurs des trois Chambres de se prononcer sur les amendements constitutionnels», a réaffirmé M. De Klerk avant de spécifier que *«notre population noire devra également pouvoir s'exprimer au cours de ce référendum»*.

«C'est pourquoi j'envisage une consultation à laquelle chaque citoyen sud-africain participera et dont le résultat pourra être lu globalement, mais aussi par collège électoral», a-t-il expliqué, ouvrant ainsi solennellement la voie des *urnes aux Sud-Africains noirs.* Comme il l'avait fait à chaque fois qu'il avait précédemment évoqué un référendum, le vote pour la majorité noire ou des amendements constitutionnels, M. De Klerk a pris soin de rappeler qu'il était, pour lui, hors de question de transgresser le cadre de l'actuelle Constitution, un texte que *«seul le Parlement, tel qu'il est aujourd'hui, a le pouvoir d'amender»*, a-t-il précisé.

Au moment où M. De Klerk déclarait ouverte la session parlementaire, quelque vingt mille à trente mille manifestants du Congrès national africain (ANC), d'un côté, et un millier de militants du *Congrès panafricain* (PAC), de l'autre, défilaient dans les rues du Cap. Le vice-président de l'ANC, M. Walter Sisulu, à la tête d'un cortège chahuteur, se voyait refuser l'entrée du Parlement, où il voulait prendre la parole. La manifestation repartait alors vers l'esplanade de la mairie, son point de départ, où le pasteur Allan Boesak, nouveau responsable régional de l'ANC, haranguait la foule, *mais plaidait le* calme et la discipline.

Avant de refluer devant les barrages de police bloquant les accès du Parlement, M. Sisulu a pris le temps de remettre au secrétaire général adjoint de l'Assemblée une déclaration en huit points, réclamant l'abolition du système tricaméral, l'instauration d'un gouvernement intérimaire dans les six mois et l'élection d'une Assemblée constituante, au suffrage universel, avant la fin de l'année.

De retour à Soweto, après une série de visites dans les pays du Maghreb, M. Mandela a rejeté en bloc l'idée d'un *«gouvernement transitoire»* et celle d'un *«Parlement intérimaire»*, tout en estimant, cependant, que M. De Klerk avait fait preuve de *«souplesse»* et su ménager l'avenir en laissant la porte ouverte au *«compromis»*.

FRÉDÉRIC FRITSCHER

EUROPE

CEI : la visite de M. Roland Dumas

Accord franco-ukrainien sur l'utilisation de l'énergie nucléaire

L'Ukraine et la France ont signé, vendredi 24 janvier à Kiev, un accord sur l'utilisation technique de l'énergie nucléaire, à l'occasion de la visite du ministre français des affaires étrangères. *«Je suis convaincu que l'Ukraine est prête à satisfaire plus rapidement* [que prévu] *au statut de pays dénucléarisé»*, a déclaré M. Roland Dumas lors d'une conférence de presse à l'issue de son séjour dans la capitale ukrainienne.

Il a estimé que l'Ukraine pourrait se défaire de ses armes tactiques d'ici à juillet prochain, et des armes stratégiques d'ici à 1994. La France et l'Ukraine ont également conclu un protocole concernant leurs relations diplomatiques. La France a l'intention de transformer en ambassade son consulat à Kiev.

Un accord sur les conditions de voyage entre les deux pays a également été signé à cette occasion. Le ministre français a en outre indiqué que la France et l'Ukraine allaient coopérer dans le domaine de l'énergie, de la construction, de la construction automobile et de l'agriculture.

M. Dumas, qui se trouvait jeudi à Moscou, a rencontré vendredi à Kiev le président ukrainien Leonid Kravtchouk, *le premier ministre* Vitold Fokine, le ministre de la défense, le général Constantin Morozov, et le ministre de la reconversion, M. Antonov.

A l'issue de ces entretiens, qui ont notamment porté sur le problème de la reconversion de l'industrie militaire ukrainienne, M. Dumas est parti pour Alma-Ata, la capitale du Kazakhstan.

Le ministre français doit conclure sa tournée dans les quatre Etats nucléaires de la CEI par une étape à Minsk (Biélorussie). – *(AFP.)*

TURQUIE : dans la crainte d'une offensive de printemps

L'armée tente d'anéantir la guérilla kurde

Depuis deux semaines, les avions et hélicoptères de l'armée de l'air turque bombardent les montagnes enneigées du Sud-Est, dans l'espoir d'anéantir les camps des combattants kurdes du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK). L'accès au terrain étant rendu impossible par la neige et le blizzard, l'efficacité de l'opération est difficile à prouver.

ISTANBUL

de notre correspondante

L'armée affirme avoir infligé de lourdes pertes au PKK, inspirant les spéculations des quotidiens turcs qui citent des chiffres variant entre cent et cinq cents victimes. De son côté, M. Hasan Akif, basé à Bruxelles et représentant le Front pour la libération du Kurdistan (ERNK), une branche du PKK, affirme qu'un seul combattant kurde a trouvé la mort au cours des quinze derniers jours.

Depuis le début de l'insurrection kurde en 1984, les combattants du PKK, qui campent généralement en *montagne, dans des grottes ou en* plein air, marquaient traditionnellement une pause durant les mois d'hiver en raison des conditions climatiques. *«En hiver, nous ne faisons pas grand-chose. Nous nous consacrons surtout à l'entraînement»*, a déclaré M. Akif. Mais cette année, la tension est particulièrement élevée dans la région et l'armée, craignant une rébellion populaire, semble déterminée à prendre l'initiative plutôt que d'attendre l'offensive de printemps du PKK.

Les affrontements avec les forces de sécurité sont devenus routiniers au Sud-Est. S'y ajoutent maintenant les meurtres et enlèvements mystérieux d'activistes kurdes – parmi lesquels plusieurs membres du Parti travailliste du peuple (pro-kurde, HEP) – *dont les coupables ne sont* jamais retrouvés. Selon M. Mahmut Alinak, député kurde de la coalition gouvernementale, plus de quarante militants ont ainsi trouvé la mort depuis mai 1991. Le dernier en date, M. Harbi Arman, membre du HEP, a été retrouvé il y a peu mort, *ligoté et bâillonné, sous un pont près* de Diyarbakir. Ces crimes impunis ne font qu'enflammer les sentiments de la population kurde, de plus en plus nationaliste, qui affiche désormais son soutien pour le PKK en participant en masse aux funérailles des militants tués lors d'affrontements. *«Nous sommes prêts à négocier inconditionnellement,»* a déclaré M. Akif.

«La meilleure solution serait pour nous [Kurdes et Turcs] *de continuer à vivre ensemble, peut-être au sein d'une fédération.»* Mais dans les deux camps, des éléments radicaux cherchent à envenimer la situation et les tentatives, timides, de libéralisation du gouvernement de M. Demirel – le premier film en langue kurde autorisé en Turquie est *actuellement projeté à guichets fermés* à Diyarbakir – ne suffiront pas pour résoudre pacifiquement le problème des douze millions de Kurdes de Turquie.

NICOLE POPE

Les revendications russes sur la Crimée

«Des discussions sont nécessaires»

estime le ministre ukrainien des affaires étrangères

M. Anatoli Zlenko, ministre ukrainien des affaires étrangères, a estimé, vendredi 24 janvier, «nécessaires» des discussions entre l'Ukraine et la Russie concernant le statut de la Crimée, un problème qui, selon lui, risque de *«devenir un précédent»*. Jeudi, le Parlement russe avait décidé de réexaminer la légitimité et la constitutionnalité de l'acte d'attribution de la Crimée à l'Ukraine signé par Nikita Khrouchtchev en 1954 *(le Monde* du 25 janvier).

M. Zlenko a tenu à souligner que, selon lui, l'Ukraine dispose d'une *«base juridique très solide»*. Mais il *«est évident»*, pour M. Zlenko, que le problème du statut de la Crimée ne *«peut pas être résolu par des résolutions parlementaires»* mais par les *«peuples eux-mêmes»*.

Pour sa part, un conseiller politique du président ukrainien Leonid Kravtchouk, M. Nicolaï Mikhalchenko, a estimé, vendredi, que les nouvelles revendications des députés russes sur la Crimée n'étaient *«qu'un moyen de faire pression sur l'Ukraine pour que la Russie obtienne d'autres avantages»*.

Il a a rappelé que le président Boris Eltsine comme l'ensemble de la direction de la Russie avaient déclaré officiellement que la Crimée était une partie inaliénable de l'Ukraine. *«On ne peut pas considérer que proférer des menaces soit une politique civilisée»*, a-t-il ajouté.

L'Ukraine dispose de *«bases juridiques sérieuses»* concernant la Crimée, a estimé, vendredi, le ministre français des affaires étrangères lors d'une conférence de presse organisée à l'issue de sa visite à Kiev. *«L'Ukraine veut résoudre cette question par la négociation et non par la force»*, a souligné M. Dumas. – *(AFP.)*

Après leurs entretiens avec M. Boutros-Ghali

Les dirigeants de Zagreb et de Belgrade escomptent l'arrivée prochaine des «casques bleus»

Le premier ministre croate Franjo Greguric a indiqué vendredi 24 janvier à Zagreb, à son retour de New-York, avoir demandé à M. Boutros-Ghali, secrétaire général de l'ONU, à son émissaire spécial Cyrus Vance et aux membres du Conseil de sécurité l'envoi *«sans hésitation, et dans les dix jours»* d'un premier contingent de 1 500 à 2 000 «casques bleus». Le cessez-le-feu en Croatie ne peut se maintenir *«sans la présence de «casques bleus», y compris à la frontière de la Croatie avec la Bosnie-Herzégovine, notamment le long de la ligne Bihac-Banja-Luka où l'armée est active (...). Tous mes interlocuteurs ont été d'accord pour estimer que le déploiement des forces de paix est une prémice de la sauvegarde de la trêve fragile observée depuis trois semaines»*, a déclaré M. Greguric.

Reçu lui aussi à New-York par M. Boutros-Ghali, le représentant de la Serbie à la présidence yougoslave (où ne siègent plus que la Serbie et ses alliés), M. Borisav Jovic, *a estimé que les préparatifs* de déploiement des «casques bleus» étaient entrés dans leur *«phase finale»*. Ce déploiement devrait avoir lieu *«dans un futur immédiat ou en tout cas pas très lointain»*, a-t-il déclaré à l'issue d'un entretien avec le secrétaire général des Nations unies. M. Jovic n'a cependant pas levé les incertitudes que font peser sur le projet de déploiement les *dirigeants* des régions serbes de Croatie, notamment M. Milan Babic, hostiles à cette opération.

M. Marrack Goulding, chargé des opérations de maintien de la paix de l'ONU, était attendu *dimanche 26 janvier à Belgrade* pour tenter de lever les derniers obstacles, selon un porte-parole du secrétaire général des Nations unies. Selon l'agence Tanjug, M. Goulding devrait rencontrer les deux principaux dirigeants des Serbes de Croatie, Milan Babic et Goran Hadzic, pour tenter de les convaincre d'accepter l'arrivée des «casques bleus».

Quelques accrochages ont été signalés vendredi, comme presque tous les jours depuis l'entrée en vigueur le 3 janvier du cessez-le-feu signé à Sarajevo. – *(AFP.)*

AUTRICHE : candidat socialiste à l'élection présidentielle

M. Streicher juge que la lutte contre l'extrême droite est une «priorité absolue»

Candidat du Parti social-démocrate autrichien (SPOe) à l'élection présidentielle prévue au printemps, M. Rudolf Streicher, ministre de l'économie publique et des transports dans le gouvernement fédéral de coalition, a évoqué, vendredi *24 janvier à Paris lors* d'une conférence de presse, la lutte contre l'extrême droite pour affirmer qu'il s'agit d' *«une priorité absolue, qui doit être poursuivie non seulement en Autriche mais aussi dans les autres pays européens»*.

M. Streicher a confirmé que le gouvernement autrichien a l'intention de renforcer l'arsenal législatif de lutte contre l'extrême droite et le néo-nazisme *(le Monde* du 22 janvier), le *principe* étant d'*«empêcher les choses dès leur début»*. Le ministre a ainsi indiqué que de nouveaux délits, punis de un à dix ans de prison, seront créés : il a cité la *«banalisation»* dans les médias ou dans l'édition, de l'idéologie nazie et de l'Holocauste.

M. Streicher, candidat à la succession de M. Kurt Waldheim – critiqué pour son passé controversé dans l'armée hitlérienne – a estimé qu'en Autriche, le président de la République doit être *«au premier rang»* de la lutte contre l'extrême droite.

MALI : pour les élections législatives

Vingt et un partis en lice

Plus de cinq millions de Maliens *étaient appelés* à élire, dimanche 26 janvier, les cent vingt-neuf membres de la future Assemblée nationale. Ces élections législatives sont les premières où plusieurs formations s'affrontent, après plus de trente ans de régime de parti unique. Vingt et un partis, sur les quarante-huit que compte le Mali, participeront à ce premier tour. La plupart d'entre eux présentent des *candidats dans la presque totalité* des régions du pays. C'est notamment le cas de l'Alliance pour la démocratie au Mali (ADEMA, qui a obtenu 214 conseillers aux municipales de dimanche dernier), du Comité national d'initiative démo*cratique* (CNID, 96 conseillers) et de l'Union soudanaise-RDA (US-RDA, 130 conseillers).

Quatre partis, dont le CNID, ont menacé *«de boycotter les prochaines consultations électorales si l'administration ne procédait pas à un recensement fiable des électeurs, si elle ne garantissait pas l'usage de l'encre indélébile et ne faisait pas appel à des observateurs étrangers»*. – *(AFP.)*

Réunis à Singapour

Les pays de l'ASEAN veulent tirer les leçons de la fin de la guerre froide

Une réunion au sommet de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui regroupe Brunei, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande, se tiendra à Singapour les lundi 27 et mardi 28 janvier. Elle présente d'autant plus d'intérêt que cette association de pays non communistes, fondée en 1967, est en quête d'un deuxième souffle en raison des changements intervenus à la suite de la fin de la guerre froide.

BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Intervenant dans la foulée du règlement du conflit cambodgien et au moment où les forces américaines se retirent des Philippines, ce quatrième sommet de l'ASEAN doit, tout d'abord, tirer les leçons de la fin de la guerre froide et de ses conséquences pour la région. Les relations conflictuelles avec les Etats d'Indochine (Cambodge, Laos, Vietnam) ne sont plus d'actualité. Les deux derniers ont déjà demandé de signer le traité d'amitié et de coopération passé à Bali en 1976 et auquel seule, en dehors de l'ASEAN, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a adhéré à ce jour.

Le sommet de Singapour doit accepter les requêtes de Vientiane et de Hanoï, dont la signature pourrait intervenir à l'occasion de la conférence des ministres des affaires étrangères, à Manille, à la mi-1992. La négociation d'une admission au sein de l'ASEAN des Etats indochinois – y compris le Cambodge, une fois ce dernier doté d'un gouvernement élu – pourrait alors s'amorcer. Le principe en est, en effet, d'ores et déjà acquis.

Certains Etats de l'ASEAN souhaiteraient également que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies soient invités à signer le traité de Bali. Cette possibilité souligne un souci commun d'assurer la sécurité d'une région dont l'armée ex-soviétique se retire (une évacuation complète du complexe aéronaval vietnamien de Cam-Ranh en 1993 n'est pas exclue).

Malgré les réserves de l'Indonésie et de la Malaisie, attachées au non-alignement et à la définition d'une *«zone de paix, de liberté et de neutralité»* – ZOPFAN, concept qui date également de 1976 mais dont la référence à la *«neutralité»* est aujourd'hui obsolète, – le sommet devrait s'accommoder de l'offre faite par Singapour d'abriter le commandement logistique de la VIIe Flotte américaine une fois que celle-ci aura évacué la base de Subic aux Philippines, au plus tard à la fin de l'année. Car une autre préoccupation commune se profile : décourager les éventuels appétits de puissances militaires secondaires comme l'Inde, la Chine et le Japon.

330 millions d'habitants

Un projet de zone de libre-échange, baptisée AFTA (pour *«Asean Free Trade Area»*), sera également au cœur des discussions. Avec plus de 330 millions d'habitants et un taux annuel d'expansion économique moyen de 8 % ces dernières années, l'ASEAN est l'exemple d'un tiers-monde qui se développe réellement et rapidement, attirant et se servant à la fois de capitaux japonais, taïwanais ou sud-coréens. Mais il s'agit avant tout d'économies orientées vers l'exportation et qui se disputent des marchés, notamment nord-américain et européen. Les échanges entre membres de l'Association ne représentent que 20 % du montant global de leurs exportations.

L'ASEAN s'inquiète, en outre, des perspectives du marché unique européen et de la zone de libre-échange (NAFTA) en formation entre le Canada, les Etats-Unis et le Mexique. En outre, certaines capitales de l'ASEAN, notamment Kuala-Lumpur, sont préoccupées par l'allure des négociations du GATT, qu'elles estiment trop dominées par les Etats-Unis et la CEE. La Malaisie a donc lancé l'idée, fin 1990, d'un Groupe économique de l'Asie de l'Est (EAEG) dont seraient notamment tenus à l'écart les Etats-Unis.

Cette initiative ayant été accueillie fraîchement, non seulement à Washington mais aussi à Tokyo, Kuala-Lumpur est revenu à la charge avec un projet moins ambitieux d'EAEC (*«caucus»* et non plus *«group»*), à l'égard duquel aucun autre membre de l'ASEAN n'éprouve une franche sympathie. En revanche, le projet de l'AFTA (Association asiatique de libre-échange), présenté par la Thaïlande, devrait être étudié au fond.

Bangkok avait proposé qu'une zone de libre-échange inter-ASEAN se réalise dans un délai de dix ans. Jugé trop ambitieux, l'échéancier a été reporté sur quinze ans avec une série d'étapes susceptibles de ménager des intérêts souvent contraires. Dans un premier temps, l'agriculture et les services, deux secteurs vitaux qui représentent au moins le quart des exportations de l'ASEAN, ne seraient pas affectés. Ailleurs, la réduction des barrières douanières sera progressive.

L'AFTA, du moins dans son principe, devrait être entérinée à Singapour. Mais de très dures négociations s'annoncent entre des pays dont l'économie, à l'exception des Philippines, est en pleine expansion. Mais, si l'ASEAN veut faire entendre sa voix et, surtout, continuer d'attirer les investissements étrangers, il lui faut manifester à la fois sa vitalité et sa cohésion.

Les défis des années 90 sont donc d'une nature différente de ceux de la décennie précédente. L'ASEAN a su, pendant près d'un quart de siècle, réduire au mieux les tensions à l'intérieur de sa zone et définir une politique commune à l'égard des Etats indochinois, notamment face au conflit cambodgien. Puisqu'elle affiche désormais l'ambition de réunir, dans le moyen terme, l'ensemble de l'Asie du Sud-Est, Birmanie comprise, il lui reste à se doter d'une dynamique qui lui donnera l'autorité dont elle souhaite disposer.

J.-C. P.

□ **INDE : attentat contre le siège de la police à Srinagar.** – Deux policiers ont été tués et les principaux responsables de la sécurité de l'Etat blessés, vendredi 24 janvier, lors de l'explosion d'une bombe placée par des séparatistes cachemiris au quartier général de la police à Srinagar, dans le bureau même de son chef, M. J. N. Saxena. Deux organisations ont revendiqué cet attentat, commis deux jours avant l'arrivée prévue au Cachemire de la marche des extrémistes hindouistes du BJP. – *(AFP.)*

□ **CAMBODGE : Amnesty International demande une enquête sur la répression de la manifestation du 21 décembre 1991.** – Amnesty International a demandé, jeudi 23 janvier, au gouvernement cambodgien l'ouverture d'une enquête sur les agissements des forces de sécurité lors de la manifestation antigouvernementale du 21 décembre 1991. Selon l'organisation humanitaire, ce ne sont pas trois personnes, mais huit, qui ont été tuées à cette occasion, dont sept par balles. Amnesty est *«préoccupée»* par l'usage *«disproportionné»* de la force à cette occasion. – *(AFP, Reuter.)*

□ **PHILIPPINES : Mme Cory Aquino soutient la candidature du général Ramos à l'élection présidentielle.** – La présidente Corazon Aquino a apporté, samedi 25 janvier, son soutien à la candidature de son ancien ministre de la défense, le général Fidel Ramos, à l'élection présidentielle, prévue en mai prochain. *«Je suis certaine qu'il poursuivra sans crainte l'idéal de société démocratique pour lequel notre peuple s'est durement battu»*, a-t-elle déclaré. Le choix de Mme Aquino intervient quelques semaines après que le parti LDP, au pouvoir, eut choisi comme candidat le président de la Chambre des représentants, M. Ramon Mitra. – *(AFP.)*

La Chine, à son tour...

Suite de la première page

Pour beaucoup, l'existence d'une Chine unie et centralisée va de soi. Qui peut imaginer que le peuple qui a donné au monde les tripodes en bronze, l'armée de terre cuite et la peinture song soit parvenu au bout de sa route unitaire? L'ancien premier ministre gaulliste pourrait reprendre à son compte ce qu'écrivait jadis M. François Mitterrand, citant Mao Zedong, après un voyage à Pékin : *«La Chine sera toujours la Chine* (1). »

Tout le monde déplore que M. Deng Xiaoping ait jugé bon, en 1989, de recourir à des méthodes musclées pour perpétuer cette certitude. Mais combien de responsables, en Occident, sont prêts à envisager une Chine multipolaire, l'antithèse de la légende bâtie autour de la mémoire du premier empereur, mort en 210 avant Jésus-Christ après avoir régné par la terreur et envoyé les Lettrés, qui faisaient obstacle à ses plans, construire la Grande Muraille?

La fin d'un tabou

Pourtant, les signes se multiplient que le démembrement de l'œuvre de Qin Shi Huangdi a commencé. D'ores et déjà, l'administration américaine considère, comme l'a écrit le secrétaire d'Etat américain James Baker dans un article publié avant sa visite à Pékin à la mi-novembre, que les réformes des dix dernières années ont *«conduit des provinces côtières de Chine à s'intégrer à Hongkong, à Taïwan et à l'économie mondiale»* (*le Monde* du 21 novembre 1991).

D'influentes personnalités américaines commencent à contester l'argument, encore reconnu par la communauté internationale, selon lequel l'avenir de Hongkong et de Taïwan ne relève que du bon vouloir de Pékin. D'aucuns pensent que ces parcelles du territoire chinois devraient acquérir un statut au moins semi-indépendant. *A fortiori*, le Tibet ou d'autres régions où l'empire des Hans règne à nouveau depuis 1949. De telles réflexions étaient impensables du temps où la Chine populaire était bien en cour en Occident. A présent, elles fleurissent dans nombre d'analyses. Il semble bien que le régime communiste sente, pour sa part, mûrir le problème.

Au Tibet, un haut fonctionnaire communiste a accusé certains *«hauts cadres»* du régime d'avoir pris fait et cause pour le dalaï-lama, considéré comme un indécrottable indépendantiste. Ce dernier, hier paria international, aujourd'hui Prix Nobel de la paix, est désormais reçu en haut lieu en Occident (et récemment par MM. Bush et Major). Au Xinjiang, le Turkestan chinois, voisin des steppes politiquement mouvementées de l'ex-URSS, la propagande de Pékin ne cesse de dénoncer des formes de sécessionnisme.

A Hongkong, Pékin fait tout pour tenter de freiner la progression de l'idée d'une Chine méridionale allant de Shanghaï à Taïwan, incluant la colonie britannique et Macao, et dont le potentiel économique battrait en brèche le pouvoir septentrional. La question de Hongkong elle-même, pourtant négociée par Londres au mieux des intérêts de Pékin, commence à s'internationaliser elle aussi.

A Taïwan, la question de l'indépendance, jadis tabou absolu, est posée ouvertement, malgré la défaite électorale de ses partisans, en décembre dernier. La prospérité de l'île la renforce sur la scène internationale. Jusqu'à présent, Pékin n'a répondu à cette évolution que par des mises en garde assorties de gesticulations militaires d'une ampleur croissante le long des côtes du continent (manœuvres inaccoutumées, exercices de tirs de missile...).

Tout en restant dans le registre purement symbolique, cette réponse est symptomatique. Elle provient d'hommes profondément marqués par les humiliations du dix-neuvième siècle et obnubilés par l'aspect territorial de la souveraineté nationale. Le vieux mythe qu'incarnent les trésors archéologiques du tombeau de Qin Shi Huangdi ou des soixante-dix tombes d'empereurs, d'épouses et de concubines impériales des environs de Xi'an, reste leur seul point de référence : la Chine ne peut exister que dans l'unité politique.

L'inquiétude des Mongols

Ce passé omniprésent n'est pas qu'un handicap pour la Chine. Il est aussi source d'inquiétude pour certains de ses voisins. Les plus anxieux, ces temps-ci, sont peut-être les Mongols, encore récemment compères des Chinois en communisme, quoique de la chapelle concurrente. Tant que l'URSS existait, la promesse de Mao à Staline tenait : la Chine devait respecter l'appartenance au bloc de Moscou de cette ancienne dépendance impériale.

Maintenant que le bouclier soviétique n'existe plus, la Mongolie, lancée depuis 1990 dans la libéralisation politique mais en pleine crise économique, reprend conscience de sa fragilité : à sa porte méridionale, la Chine, aussi désorganisée et corrompue soit-elle, fait figure de géant. *«Les Chinois ont un plan pour mettre la main économiquement sur ce pays»*, disent, à voix basse, de nombreux responsables à Oulan-Bator. La visite, l'été dernier, du chef de l'Etat chinois, M. Yang Shangkun, comportait de telles connotations.

Prisonnier du passé, le gouvernement de Pékin s'efforce de répondre à la menace par des mesures de type impérial. Selon des informations crédibles diffusées à Hongkong, certains dirigeants orthodoxes auraient concocté le plan d'envoyer cinq millions de Chinois (Hans) renforcer le peuplement du Xinjiang d'ici à la fin du siècle. Le vice-président Wang Zhen passe pour avoir jugé l'idée hautement *«marxiste»*.

En Mongolie intérieure, où les trois millions d'autochtones ont été noyés par une vingtaine de millions de colons hans, le régime est également inquiet de l'émergence d'un mouvement indépendantiste. Les contrôles de police à la frontière avec la Mongolie extérieure ont été renforcés au point que, dans le train Pékin-Oulan-Bator, on se croirait au point de passage de l'ancien rideau de fer européen. Même M. Deng ne semble pas pleinement conscient de l'impact catastrophique qu'aurait l'arrivée de troupes communistes à Hongkong sur la population de la colonie britannique à qui on a promis le maintien du capitalisme après la rétrocession de 1997.

Imbue de son héritage culturel, la Chine n'a pas encore trouvé d'alternative à la logique politique de Qin Shi Huangdi. Ouvrir le tombeau du tyran n'est peut-être pas sa tâche la plus urgente. Mais s'enfermer, comme elle le fait, dans un système qui a visiblement fait son temps, est tout sauf une solution d'avenir. Peut-être même la recette pour une catastrophe.

FRANCIS DERON

(1) *L'Express* du 23 février 1961.

TAÏWAN

M. Jean-Noël Jeanneney «très satisfait» de sa visite

A l'issue d'une visite *«privée»* de cinq jours à Taïwan M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat au commerce extérieur, s'est déclaré, vendredi 24 janvier, *«très satisfait»* de ses entretiens avec ses interlocuteurs (*le Monde* du 23 janvier). Ceux-ci lui ont affirmé que Paris avait *«de plus grandes chances que tous ses concurrents»* pour la construction d'un TGV, que *«le jeu était entièrement ouvert entre Américains et Français»* pour celle d'une nouvelle centrale nucléaire et que la France *«bénéficierait d'un préjugé favorable»* dans le domaine de l'environnement.

Paris et Taïpeh n'entretenant pas de relations diplomatiques, M. Jeanneney a estimé que *«c'est dans l'ordre économique, financier et technique que l'on peut et doit progresser»*. Par contre, *«le commerce d'armement, même défensif, ne paraît pas d'actualité pour l'heure au gouvernement français»* : ce qui ne l'a pas empêché de vendre à Taïwan des *«coques»* de frégates. Il faut *«changer de rythme»*, a-t-il conclu, soulignant *«le vif contraste entre la prospérité des deux pays et la situation du commerce bilatéral»*, la France se situant loin derrière l'Allemagne. Enfin, M. Jeanneney a annoncé qu'une liaison aérienne entre Paris et Taïpeh sera établie en 1992. – *(AFP, AP.)*

LOIN DES CAPITALES



Louang-Prabang, précieuse mémoire du Laos

LOUANG-PRABANG

de notre envoyé spécial

LE palais royal, une modeste mais belle bâtisse construite sur le Mékong avant la deuxième guerre mondiale, abrite quelques statuettes de Bouddha du XVe au XVIIe siècle. Dans les appartements privés, on retrouve vaisselle de Sèvres et mobilier massif style BHV des années 30. Dans une salle à part, se trouve une copie du célèbre Phra-Bang, qui a donné son nom à Louang-Prabang, *«capitale du Bouddha d'or fin»*.

L'original, une statue de bronze doré, haute de 83 centimètres, pesant plus de 43 kilos et représentant un Bouddha debout, est à l'abri dans les coffres de la Banque centrale à Vientiane. Fondue dans l'ancienne Ceylan, offerte par les Khmers au XIe siècle, elle fût volée en 1779 par les envahisseurs siamois, qui la restituèrent quatre ans plus tard.

Les Siamois la reprirent en 1827, lors d'un sac de Vientiane, pour la rendre définitivement quelques années. Le dernier roi du Laos, Savang Vathana, était en train d'ériger, dans le jardin de son palais, une vaste chapelle pour y abriter le Phra-Bang quand les communistes prirent le pouvoir en 1975. Aujourd'hui, les fondations en briques de l'édifice se couvrent de mousse.

Ce palais est surtout un hommage à la dernière famille royale du Laos, dont portraits et clichés couvrent les murs. Arrêtés en 1977, le roi, la reine et le prince héritier sont morts une douzaine d'années plus tard en détention, et l'on ignore encore aujourd'hui où se trouve leur sépulture. Proclamée voilà bientôt dix-sept ans, la RDLP, République démocratique populaire du Laos, s'accommode donc, avec un temps de retard, d'un passé qu'elle a voulu, au moins en partie, effacer.

Dans son site exceptionnel, au confluent du Mékong et de la Nam Khan, Louang-Prabang en est la plus précieuse mémoire, en dépit des invasions successives de voisins puissants – ou de bandes redoutables, comme celle des Pavillons Noirs, – qui n'y ont laissé qu'une trentaine de monastères sur soixante. Tout y invite au calme et à la sérénité. Dans la cour du Vat Xien Thong, *«Monastère de la ville du flamboyant»*, élevé en 1560 et destiné à rejoindre le *«Patrimoine de l'humanité»*, les bonzillons en robe safran ne semblent vaquer à aucune occupation. Et, du haut des 328 rudes marches du mont Phousi, qui domine le confluent, le paysage de vertes montagnes paraît immuable.

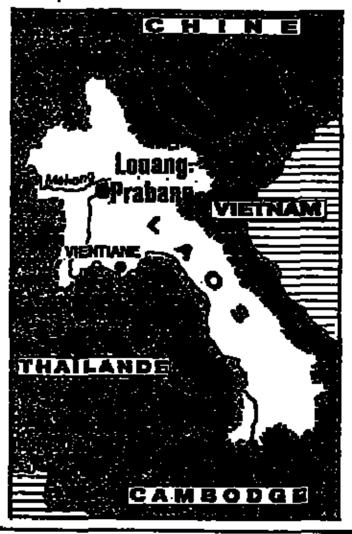
A l'Hôtel de l'Amitié, aménagé en dégradé sur un pan de colline, devant une série de mets dont, affirme le directeur, le dernier souverain se régalait, le nouveau et jeune gouverneur de la province explique pourquoi le Laos, replaçant au premier plan son héritage, s'ouvre et comment il se démocratise. Les Laotiens, dit-il, se méfient du multipartisme. Au nom de ce dernier, les princes d'il y a vingt ans se chamaillaient.

Danse multiethnique

Les gens, affirme-t-il, se satisfont de la «stabilité» offerte depuis 1975 par le Parti populaire révolutionnaire (PPRL, communiste), mieux connu sous le label de Pathet-Lao. A la fois pour sortir de l'ornière et sous l'«effet Gorbatchev», le PPRL a corrigé le tir, en 1986, en décidant d'ouvrir ce pays enclavé sur le monde extérieur.

La libéralisation ainsi entreprise de l'économie est baptisée *«nouveau mécanisme économique»*. Mieux : le 13 août 1991, l'Assemblée populaire suprême a doté *«le peuple lao multiethnique»* d'une Constitution qui dit que le PPRL *«constitue le noyau dirigeant»* du *«système politique»*. Mais, cette fois, sans faucille ni marteau.

A Louang-Prabang, un bourg d'à peine vingt mille habitants, l'invité peut être gratifié d'une *«soirée culturelle»*. Les jolies danseuses du cru interprètent inévitablement une danse *«multi-ethnique»*, puisque le régime classe, de façon un peu étrange, les habitants de l'ancien royaume selon l'altitude à laquelle ils vivent. Les *Thai Lao* de la vallée du Mékong seraient près de deux millions. Les *Lao Theung*, qui vivent entre 500 et 1 000 mètres d'altitude, sont nettement moins nombreux.





Au-dessus de 1 200 mètres sont installés les *Lao Soung*, Hmongs (Méos) pour l'essentiel, parmi lesquels, du temps de la deuxième guerre d'Indochine, la CIA américaine avait levé l'armée clandestine du général Vang Pao. La révolte gronde encore parfois parmi ces minorités. On s'est battu, début janvier, sur la rive gauche du Mékong, à proximité de la frontière thaïlandaise. Les quelque 60 000 réfugiés encore regroupés dans des camps en Thaïlande, en grande majorité hmongs, ne seraient guère enthousiastes à l'idée d'être rapatriés.

Pour gagner Louang-Prabang, mieux vaut prendre l'avion. La route de Vientiane, à plus de deux cents kilomètres, est dans un état déplorable, et le voyage sur le Mékong prend plusieurs jours en raison des rapides. Le pays entier souffre du manque de communications. Les correspondants provinciaux de l'agence officielle de presse en sont encore à envoyer leurs dépêches en morse et rêvent de réseaux hertziens.

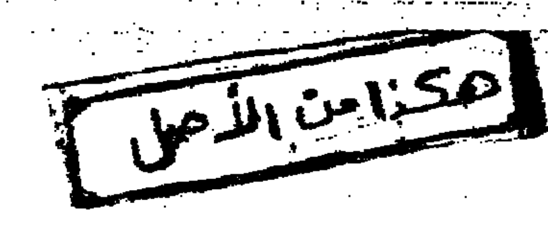
La première pierre d'un pont sur le Mékong, reliant enfin le Laos à la Thaïlande, a été jetée le 24 novembre 1991. Financé par l'Australie et construit à proximité de Vientiane, la capitale, ce «Pont de l'amitié» doit s'ouvrir à la circulation en 1994. Le Laos, pays du bout du monde, fera ainsi sans doute son entrée dans l'univers contemporain, s'ancrant plus solidement à un «grand frère» thaïlandais qui l'inonde déjà de ses produits de consommation, y compris de ses émissions de télévision.

Rien ne dit pour autant que cette entrée sera percutante. Des agglomérations riveraines du Mékong comme Vientiane, Savannakhet ou Paksé ne sont jamais que des objets de luxe dans un univers où le revenu annuel par tête est évalué à un peu plus de 1 000 francs. Les trois quarts des quelque quatre millions de Laotiens sont privés d'électricité, d'eau potable, d'alimentation appropriée et le pays n'arrive pas encore à nourrir sa population.

Louang-Prabang, pour sa part, ne peut accueillir que quelques poignées de touristes, et il faudra encore un bon bout de temps pour que cette manne anime l'ancienne capitale royale. A l'heure où la faucille et le marteau ont disparu de l'horizon, les ambitions les plus modestes demeurent encore les valeurs les plus sûres. Au mieux, les Laotiens sont condamnés à prendre leur temps.

JEAN-CLAUDE POMONTI





AMÉRIQUES



HAÏTI : tandis que s'accentue la répression

Les boat-people fuient par milliers vers les Etats-Unis

Dans son dernier rapport, *Amnesty International* a estimé à environ 1 500 le nombre de personnes tuées à Haïti depuis le coup d'Etat du 30 septembre qui a renversé le président Jean-Bertrand Aristide. L'organisation de défense des droits de l'homme dénonce la poursuite des arrestations arbitraires, des exécutions et de la torture de personnes, parfois simplement accusées d'avoir *« regardé la photo du président renversé »*. Amnesty demande par ailleurs à Washington d'accorder *« une audience équitable »* aux demandeurs d'asile haïtiens, arrivés par milliers ces derniers jours.

SAINT-DOMINGUE

de notre correspondant

L'exode des boat people haïtiens qui tentent de gagner les Etats-Unis a repris de plus belle, alors que les négociations conduites sous l'égide de *l'Organisation des Etats américains* (OEA) pour permettre le retour du président Aristide sont de nouveau bloquées. L'entente de principe conclue le 8 janvier en vue de la nomination d'un nouveau premier ministre – première étape vers la résolution de la crise – n'a toujours *pas pu déboucher sur un véritable* accord.

Dans la seule journée du jeudi 23 janvier, les garde-côtes américains ont repêché 1 072 réfugiés, entassés à bord de seize petits voiliers, pour les transférer sur la base navale américaine de Guantanamo, à l'est de Cuba. Un chiffre record, qui porte le nombre total des boat-people haïtiens recueillis par les autorités américaines depuis le putsch à plus de dix mille.

Huit mille réfugiés sont ainsi regroupés sur la base de Guantanamo, dans des conditions de plus en plus précaires. Mille d'entre eux ont été transférés aux Etats-Unis, où leur demande d'asile politique est à l'étude. Mais le gouvernement américain *maintient que la grande majorité* d'entre eux ont fui leur pays pour des raisons économiques et doivent donc y être renvoyés. Un tribunal fédéral de Floride a suspendu le rapatriement de ces réfugiés, mais la bataille se poursuit en appel.

Une population terrorisée

Les exécutions sommaires continuent à Port-au-Prince, où la population est terrorisée par les *zenglendos*, des délinquants soupçonnés *d'être liés à certains secteurs de* l'armée. Le député Antoine Joseph a dénoncé l'assassinat par balles de neuf personnes dans sa circonscription de Pétionville en un peu plus d'un mois. Les parlementaires favorables au retour du président Aristide sont également menacés. Trois d'entre eux, *MM. Joseph Fignolé Jean*-Louis, Samuel Milord et Samuel Madestin, ont récemment dénoncé un complot, avec la participation de militaires, pour les éliminer. Le nouveau *président de* la Chambre des députés, M. Alexandre Médard, partisan du président Aristide, serait, également visé.

L'embargo commercial appliqué depuis le mois d'octobre par les pays membres de l'OEA pour faire pression sur les putschistes est de moins en moins étanche. Trois tankers ont approvisionné Haïti en pétrole depuis la mise en œuvre des sanctions. La contrebande avec la République dominicaine voisine continue, avec la complicité des militaires des deux côtés de la frontière. Tout en se déclarant officiellement solidaires des résolutions de l'OEA, les autorités dominicaines ne cachent pas leur hostilité au retour du Père Aristide. L'ambassadeur dominicain à Port-au-Prince et le président du Sénat dominicain, M. José Osvaldo Leger, un proche du président Joaquin Balaguer, ont demandé *« la levée immédiate de l'embargo »*, sous prétexte qu'il accélère l'émigration haïtienne.

JEAN-MICHEL CAROIT

SALVADOR : alors que le Parlement votait une loi d'amnistie

Deux officiers ont été condamnés à trente ans de prison pour l'assassinat de six jésuites

Une semaine après la signature des accords de paix, les Salvadoriens ont fait deux pas de plus vers la réconciliation, vendredi 24 janvier, avec l'adoption d'une loi d'amnistie et la condamnation à trente ans de prison d'un colonel et d'un lieutenant impliqués dans l'assassinat de six jésuites en novembre 1989. C'est la première fois que des officiers de ce niveau sont punis pour leur participation aux « escadrons de la mort », qui ont torturé et exécuté des milliers de personnes au cours des douze années de guerre civile.

SAN-JOSE (COSTA-RICA)

de notre correspondant régional

Outre le colonel Guillermo Benavides et le lieutenant René Mendoza, qui ont eu la peine maximale prévue par la loi, le colonel Carlos Hernandez a été condamné à trois ans de prison pour *« destruction de preuves »*. Les lieutenants Ricardo Espinoza et Gonzalo Guevara ont reçu la même peine pour *« conspiration en vue de commettre des actes terroristes »*. Tous ont participé, à des degrés divers, à ce massacre, dont les victimes – en particulier le Père Ignacio Ellacuria, recteur de l'Université d'Amérique centrale – étaient des intellectuels très influents.

Selon l'évêque auxiliaire de San-Salvador, Mgr Rosa Chavez, les officiers pourront sans doute bénéficier de la loi d'amnistie : *« Il faudra leur pardonner, à eux comme à ceux qui ont violé les droits de l'homme. Mais la réconciliation ne passe pas par l'oubli. Nous devons au préalable connaître la vérité. C'est la seule façon de panser les blessures de la société. »*

Les trois « sages » de la « commission de la vérité » désignés le mois dernier par les Nations unies devront présenter dans six mois un rapport sur les crimes particulièrement odieux non couverts par l'amnistie. Il s'agit essentiellement de l'assassinat, en mars 1980, de l'archevêque de San-Salvador, Mgr Oscar Romero, du massacre par l'armée d'un millier de paysans dans le hameau du Mozote en 1981, ainsi que des meurtres de plusieurs dirigeants syndicaux et politiques, dont certains ont été attribués à la guérilla.

L'armée et certains secteurs liés à l'Alliance républicaine nationaliste (ARENA, au pouvoir) n'ont finalement pas obtenu l'amnistie générale qu'ils souhaitaient, les autres forces politiques s'étant opposées à ce que que le principal dirigeant de la guérilla, M. Joaquin Villalobos, avait qualifié de *« chèque en blanc pour les assassins »*. La loi adoptée à l'unanimité par l'Assemblée législative a cependant une portée très large, puisque l'amnistie s'appliquera à *« tous ceux qui ont participé à des délits politiques ou de droit commun avant le 31 décembre 1991 »*.

Seuls les délits collectifs – commis par plus de dix-neuf personnes – seront amnistiés dans les cas de droit commun, à condition toutefois qu'ils n'entrent pas dans la catégorie des cas confiés à la « commission de la vérité ». *« Reste à voir*, a souligné Mgr Chavez, *comment ces dispositions seront appliquées : il semble que certains officiers supérieurs, soumis à la pression des Etats-Unis, aient secrètement négocié leur appui au plan de paix en échange de leur impunité. Il est donc improbable que l'on connaisse un jour avec certitude les auteurs intellectuels du massacre des jésuites. »*

BERTRAND DE LA GRANGE

ÉTATS-UNIS

La Cour suprême donne une interprétation restrictive de la notion de réfugié politique

En refusant, par six voix contre trois, la demande d'asile politique d'un jeune Guatémaltèque, la Cour suprême des Etats-Unis a *interprété, mercredi* 22 janvier, de la manière la plus étroite la loi sur les réfugiés de 1980. Cette décision controversée ferme la porte aux personnes fuyant leur pays pour ne pas entrer, soit dans les forces régulières, soit dans les rangs des guérillas.

WASHINGTON

correspondance

M. Jairo Jonathan Elias s'était enfui du Guatemala en 1987, pour éviter d'être enrôlé de force par des guérillas. Il demandait le statut de réfugié politique en invoquant une disposition de la loi accordant l'asile politique à toute personne ayant *« la crainte bien fondée »* d'être persécutée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social particulier ou *« de ses opinions politiques »*.

En 1990, la cour d'appel de San-Francisco avait accepté la demande d'asile de M. Elias, considérant que *« résister à une conscription forcée constituait une opinion politique »*. Mais la Cour suprême a rejeté cette interprétation. Le juge Scalia a déclaré que le refus de rejoindre les guérillas, même si on en partageait les vues, pouvait s'expliquer par de nombreuses raisons non politiques, par exemple *« la peur du combat, le désir de rester en famille ou de gagner plus d'argent dans la vie civile »*. Dans le cas de M. Elias, la Cour a estimé que les efforts des insurgés pour l'enrôler ne signifiaient pas qu'ils *« le persécutaient pour des raisons politiques »*. Et le juge Scalia d'ajouter : *« Quand le régime nazi persécutait les juifs, ce n'était pas pour leurs opinions politiques. »*

Contestée par les juges minoritaires de la Cour suprême, cette interprétation répond au souci de l'administration Bush. Cette dernière craint en effet que le fait d'accorder le droit d'asile dans ces conditions crée un précédent et provoque un nouvel afflux de réfugiés de pays en proie à une guerre civile. Les organisations de défense des droits civiques soulignent, de leur côté, que cette décision, qui fera jurisprudence, risque d'affecter le quart des 100 000 demandes d'asile politique.

Cet arrêt confirme en tout cas le coup de barre à droite donné à la Cour suprême par le président Bush, qui a nommé depuis 1990 deux nouveaux juges partageant ses convictions.

HENRI PIERRE

Pour tenter de freiner la chute de sa popularité

Le président Bush procède à un nouveau remaniement à la Maison Blanche

Devant la baisse de sa cote de popularité, *qui continue de s'accentuer* à neuf mois de l'élection présidentielle, M. George Bush a entamé, vendredi 24 janvier, une réorganisation du secteur communication de la Maison Blanche. Il a nommé M. Henson Moore, jusque-là secrétaire adjoint à l'énergie, au poste de *secrétaire général adjoint*, à la place de M. Andrew Card.

Le président a créé un nouveau poste, celui d'assistant pour les liaisons avec le public, qui a été confié à Mme Sherrie Rollins, porte-parole de la chaîne de télévision ABC. Cette nomination limite les responsabilités du directeur pour la communication de la Maison Blanche, M. David Desmarest, dont la seule mission sera de diriger l'équipe écrivant les discours présidentiels. M. Bush a également décidé d'écarter M. Sig Rogich, qui était chargé de son *« image »* et du choix de ses déplacements depuis le début de son mandat. Ce dernier *va être nommé ambassadeur en* Islande, où il est né. L'actuel secrétaire général de la Maison Blanche, M. Samuel Skinner, lui-même *nommé à la place de M. John* Sununu le 5 décembre 1991, a estimé que le problème de M. Bush était que son message *« ne passait pas »*. De nombreux hommes politiques et commentateurs américains estiment, au contraire, que le problème du président est de n'avoir pas de véritable message. – *(AFP.)*

□ **Nouvelle exécution capitale.** – Le meurtrier d'un policier, Rickey Ray Rector, a été exécuté, vendredi 24 janvier, dans l'Etat de l'Arkansas après le rejet d'un dernier appel par la *Cour suprême des Etats-Unis*. L'exécution a été retardée de cinquante minutes, les personnes chargées de lui administrer l'injection mortelle ne parvenant pas à trouver une veine adaptée. Le gouverneur de l'Etat, M. Bill Clinton, candidat à l'investiture démocrate pour la prochaine élection présidentielle, avait rejeté, jeudi, une demande de grâce. – *(AP.)*

□ **COLOMBIE : dix morts lors d'accrochages entre guérilleros et forces gouvernementales.** – Des combats entre forces gouvernementales et guérilleros ont fait dix morts, vendredi 24 janvier, a annoncé la police. Un commando de la Coordination Simon Bolivar (extrême gauche) a attaqué un poste de police à La Cruz (sud-ouest de Bogota). Un officier et six rebelles *ont été* tués. *Par ailleurs*, trois membres des Forces armées révolutionnaires (FARC) ont été tués par l'armée près de Cabrera (centre du pays). – *(AFP, Reuter.)*

□ **VENEZUELA : démantèlement d'un réseau du cartel de Cali.** – Un réseau de trafic de cocaïne à destination de l'Europe et des *Etats-Unis*, lié au cartel colombien de Cali, a été démantelé, a annoncé, vendredi 24 janvier, à Caracas le chef des services de lutte contre la drogue. Vingt-huit personnes, dont cinq Colombiens et un Autrichien, ont *été arrêtées et des biens évalués* à 25 millions de dollars saisis. Selon la police, c'est toute l'infrastructure du cartel de Cali au Venezuela qui a été démantelée. – *(AFP, Reuter.)*

DIPLOMATIE

Le sommet de l'ONU du 31 janvier

M. Genscher, marri de ne pas en être

NEW-YORK (Nations unies)

correspondance

M. Genscher n'aime pas être ignoré. L'initiative britannique d'organiser un sommet réunissant les quinze membres du Conseil de sécurité de l'ONU, dont ne fait pas partie l'Allemagne, est une *« provocation et ne va pas dans l'esprit de Maastricht »*, a déclaré, vendredi 24 janvier à New-York, le ministre allemand des affaires étrangères. M. Genscher était venu soumettre au secrétaire général, M. Boutros-Ghali, diverses propositions de son gouvernement qu'il souhaiterait voir inscrites à l'ordre du jour du sommet du 31 janvier.

Bonn a notamment proposé, récemment, la destruction de toutes les armes nucléaires de courte portée stationnées à terre. M. Genscher souhaiterait d'autre part que le Conseil de sécurité lance un appel à tous les membres de l'ONU pour qu'ils adoptent des législations plus sévères à l'encontre des *personnes et des entreprises* qui se prêtent à la fabrication d'armes de destruction massive. Il a rappelé enfin la proposition qu'il avait faite deux jours plus tôt à Washington de création d'un fonds international pour les experts nucléaires de l'ex-Union soviétique, afin qu'ils ne deviennent pas des *« mercenaires de la technologie nucléaire »*.

« Je ne fais pas partie du club des privilégiés ; il y a certaines choses que seul le Conseil a l'autorité de faire », a conclu, en allemand, M. Genscher.

AFSANÉ BASSIR POUR

La manifestation antiraciste à Paris

Le rendez-vous des gauches

Suite de la première page

Il y a quelques mois encore, les partisans du Front national paraissaient être les seuls à croire encore aux vertus des distributions de tracts, des collages d'affiches, des visites dans les cages d'escalier, ou, du moins, les seuls à pratiquer cet exercice républicain élémentaire avec un minimum d'ardeur.

C'est ce que voulait dire l'un des animateurs de la Gauche socialiste, M. Jean-Luc Mélenchon, lorsque, dans une phrase un peu abrupte, il déclarait que *« le parti qui réhabilite la politique, c'est le Front national »* (*le Monde* du 26 décembre 1991).

L'extrême droite est en passe, en effet, de réhabiliter la politique... à gauche. M. Jean-Christophe Cambadélis, député (PS) de Paris, a été le premier à le comprendre et à y contribuer, tandis que M. Laurent Fabius, s'il est vrai qu'il appelait avec constance les socialistes à inscrire le combat contre le Front national au centre de leur action, a attendu d'être placé à leur tête pour joindre le geste à la parole. Le Manifeste contre le Front national, lancé il y a un an et demi par M. Cambadélis, a répondu à l'attente de nombreux militants de mouvements de défense des droits de l'homme, de partis politiques, de syndicats, prêts à construire ensemble un barrage contre les idées de l'extrême droite pour peu qu'un lieu de rassemblement n'impliquant pas d'autre engagement que celui-là leur fût offert.

Le meeting organisé à la salle de la Mutualité, à Paris, le 27 novembre dernier, avait montré à la fois leur disponibilité et leur souci, surtout chez les plus jeunes, non seulement d'échapper à toute «récupération» par le pouvoir, mais de dénoncer les responsabilités encourues par lui dans la progression du Front national.

La seconde caractéristique de la manifestation de samedi, après son caractère unitaire, était, en effet, son ambiguïté vis-à-vis du président de la République, du gouvernement et du Parti socialiste. Organisée initialement par SOS-Racisme, le MRAP, la FASTI et la Ligue des droits de l'homme, qui en avaient arrêté le principe en septembre, elle devait avoir pour mot d'ordre la lutte contre le racisme et pour l'égalité des droits.

Coordinations et divergences

SOS-Racisme, que la position de ses dirigeants contre la guerre du Golfe, les problèmes que cela lui avait posés et l'affaiblissement qui en était résulté rendait moins «dangereux» pour les autres mouvements antiracistes, avait pu être à la charnière d'un premier rapprochement entre organisations de défense des droits de l'homme, associations de travailleurs ou de jeunes issus de l'immigration et partis politiques méfiants envers le pouvoir, tels que le PCF. Lors du meeting de la Mutualité, SOS-Racisme, qui avait fixé initialement la manifestation au 7 décembre, a proposé de la transformer en une grande manifestation antiraciste le 25 janvier.

Tandis que les Etats généraux contre le national-populisme, organisés par M. Cambadélis, confirmaient la naissance d'une coordination de mouvements divers décidés à lutter contre l'extrême droite, le premier secrétaire du PS, M. Pierre Mauroy, annonçait au congrès extraordinaire de La Défense, le 15 décembre, que les socialistes participeraient à la manifestation du 25 janvier. Ce faisant, M. Mauroy passait outre les objections des fabiusiens et des rocardiens, inquiets des résonances antigouvernementales du texte rédigé par les initiateurs de cette manifestation.

Devenu premier secrétaire le 9 janvier, M. Fabius, tout en maintenant une distance avec l'orientation première de ce rassemblement, a engagé fermement le PS dans sa préparation, avec organisation de transports en autocars ou en trains spéciaux pour les militants venant de province. *« La lutte contre l'extrême droite et contre les alliances entre la droite et l'extrême droite »* sera *« l'un des axes centraux »* de l'action des socialistes dans les mois qui viennent, déclarait-il le 21 janvier.

De son côté, la direction du Parti communiste, poussée par le souci de priver d'arguments ses opposants « refondateurs », s'est lancée, elle aussi, dans la mobilisation.

Le PS en queue de cortège

La coordination des associations appelant à manifester samedi avait tenu à souligner qu'elle n'entendait pas voir son initiative transformée en élément d'une stratégie du pouvoir qui viserait à ressouder la gauche à son profit. Le débat sur l'amendement Marchand, tendant à créer des zones de transit pour les immigrés irréguliers et les demandeurs de droit d'asile dans les aéroports, est venu rappeler qu'aux yeux des militants des droits de l'homme, l'attitude du gouvernement sur la question de l'immigration est loin d'être exempte de critiques. L'appel de Mme Edith Cresson, le mois dernier, à la lutte contre l'extrême droite ne leur a pas fait oublier ses propos antérieurs sur les «charters» destinés aux immigrés refoulés, et la plainte qu'elle a déposée contre M. Jean-Marie Le Pen pour «injure» est apparue à certains d'entre eux comme une manœuvre tendant à transformer le caractère de leur manifestation.

C'est pourquoi, si les associations, les syndicats (CGT, CFDT, FEN, UNEF-ID), le PCF, les Verts et la LCR ont signé ensemble, vendredi soir, un texte qui constitue la «plate-forme» de la manifestation et qui annonce la naissance d'une «coordination unitaire et permanente», le PS n'est pas signataire de ce texte et devait défiler en queue de la manifestation. L'antiracisme et le combat militant contre le Front national ne veulent plus, désormais, servir de forces de réserve du pouvoir.

PATRICK JARREAU

□ **Manifestation à Manosque contre le Front national.** – Un millier de manifestants, parmi lesquels M. Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration et tête de liste du PS aux élections régionales dans les Alpes-de-Haute-Provence, ont protesté, vendredi 24 janvier, à Manosque contre l'organisation d'un meeting de M. Jean-Marie Le Pen. Au cours de ce meeting, brièvement interrompu par une coupure d'électricité due à un sabotage, le président du Front national a renouvelé ses attaques contre les socialistes et appelé à *« la défense du peuple français et de ses droits historiques »*.

□ **M. Toubon : Mme Cresson a « plutôt raison » de poursuivre M. Le Pen.** – M. Jacques Toubon, député RPR de Paris, a estimé, vendredi 24 janvier sur France-Inter, que Mme Cresson avait eu *« plutôt raison »* de porter plainte contre M. Le Pen. Il a indiqué d'autre part qu'en cas de victoire aux élections législatives de 1993 la droite gouvernerait pour mener sa propre politique. *« Si quelqu'un s'y oppose*, a-t-il dit, *nous partirons, nous provoquerons de nouvelles élections. »*

Les obédiences maçonniques n'ont pas arrêté de stratégie commune contre le FN

Le Front national, voilà l'ennemi ! Alertés par la banalisation des thèmes de l'extrême droite, les « frères » se mobilisent contre le parti de M. Jean-Marie Le Pen, qui a fait de la franc-maçonnerie, stigmatisée par une phraséologie évoquant les années 30 et le régime de Vichy, un de ses boucs émissaires privilégiés.

Le Grand Orient de France, compte tenu de son implication traditionnelle dans le domaine temporel, se retrouve naturellement à la tête de ce combat. Le 30 novembre, à la suite d'une séance plénière du conseil de l'ordre, un appel *« à la vigilance et au combat républicain »* avait été adressé aux loges de la principale obédience française, qui revendique trente-cinq mille frères. Le 14 janvier, au cours d'une conférence de presse, le grand maître du Grand Orient, M. Jean-Robert Ragache, a été encore plus explicite et s'est fait un malin plaisir d'établir un parallèle entre l'Algérie et la France pour mieux dénoncer le Front national, qui, tout comme le FIS, *« s'avance masqué en cultivant le même souci de respectabilité qui dissimule les ambitions réelles : un pouvoir totalitaire »*. *« On rencontre chez eux*, a-t-il dit, *la même dénonciation d'un présent décadent et immoral, la même recherche de responsables nommément désignés, c'est-à-dire en France immigrés, juifs, francs-maçons, hommes politiques, journalistes, le même souci d'un retour à un passé mythique, la même vision d'un avenir fondé sur un homme ou une tradition providentiels : Le Pen ou la charia. »*

A situation cruciale, moyens exceptionnels. En 1992, la règle de discrétion observée habituellement en période d'élection ne sera pas, pour une fois, respectée par le Grand Orient, qui va au contraire profiter de la célébration du bicentenaire de la République pour multiplier les conférences et les débats publics. Une série de colloques sur l'extrême droite est prévue à Marseille et à Nice au début du mois de février, soit au début de la campagne pour les élections régionales.

Chef de file d'une obédience ordinairement en sympathie avec la gauche, M. Ragache n'entend pas pour autant donner un blanc-seing à un pouvoir politique en partie responsable du développement *« d'un individualisme égoïste qui génère un corporatisme et un communautarisme producteurs d'une atmosphère de tension sociale exacerbée par le culte de l'argent »*, et, au delà, à une gauche qui *« a décroché de la gauche »*.

Pour M. Ragache, le combat de son obédience *« passe naturellement par un ressourcement aux valeurs républicaines »* et par la réaffirmation de *« l'exigence de la laïcité »*, qui demeure, pour le Grand Orient, la pierre angulaire de la société et qui serait, selon lui, dans le collimateur des Églises. Du fait de cette conception «dure» de la laïcité, il n'est pas question pour le Grand Orient, contrairement à ce qui s'était passé à l'automne 1985, d'une alliance de toutes les autorités spirituelles et religieuses contre le racisme (*le Monde* du 14 novembre 1985).

Contre le rejet de l'étranger

Les «frères» de la rue Cadet ne sont pas pour autant isolés dans leur lutte contre le Front national. D'autres obédiences à vocation plus spirituelle se font également entendre et n'hésitent pas, à l'image du Grand Orient, à appliquer la justice maçonnique, synonyme d'exclusion, à l'encontre des « frères » suspects de sympathie aux thèses du Front national. Sous l'impulsion de son grand maître, M. Michel Barat, la Grande Loge de France, qui revendique vingt mille membres, n'entend pas rester inerte devant la menace que constitue le parti de M. Le Pen.

M. Barat, qui, contrairement au Grand Orient, milite pour une large alliance proche de celle de 1985 (*le Monde* du 30 octobre), est à l'origine d'un appel contre *« la montée consciente ou inconsciente du rejet de l'étranger »*, cosigné par Mgr Albert Decourtray, le grand rabbin Samuel Sirat et le pasteur Jacques Stewart, président de la Fédération protestante de France.

Outre la Grande Loge de France, la Grande Loge féminine de France, qui compte environ huit mille sœurs, est également traversée par la question d'un engagement dicté par les circonstances. Elle a même récemment amendé ses statuts pour pouvoir intervenir plus librement dans le débat public.

Si elles partagent et revendiquent le même humanisme, ces obédiences, de par leurs traditions, n'ont pas pour autant arrêté de stratégie commune contre le Front national. Le Grand Orient, qui entend participer *« à toutes les manifestations engagées par les associations de défense républicaine »*, a ainsi publiquement appelé ses membres à participer au rassemblement organisé le 25 janvier à Paris par les associations antiracistes. Soucieuse de ne pas *« user sa crédibilité »*, la Grande Loge reste réticente à l'idée de côtoyer à cette occasion des organisations politiques dont elle ne partage pas tous les mots d'ordre. La Grande Loge féminine de France, après en avoir longuement discuté, a décidé également de ne pas y prendre part en tant que telle.

Un appel commun des principales organisations maçonniques françaises est en projet, mais, outre le silence d'obédiences telles que le Droit humain ou la Grande Loge nationale française, le contenu à donner à cet appel fait encore problème, notamment pour le Grand Orient, qui n'entend pas s'en tenir à une *« vague dénonciation »*. L'ampleur et la vigueur de la riposte des francs-maçons au Front national reste donc encore à définir.

GILLES PARIS

□ **M. Millon : le Front national est plus qu'un mouvement protestataire.** – M. Charles Millon, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, affirme dans *le Point* daté 25-31 janvier que *« le silence sur le Front national est complicité »* et que *« l'alliance avec lui est collaboration »*. Invitant la droite *« républicaine et humaniste »* à dénoncer *« la dérive extrémiste »*, il ajoute : *« Une grande partie de la droite s'est trompée : elle a cru que le Front national était un mouvement protestataire. C'est beaucoup plus : il porte une idéologie qui capte les mécontents, mais les transforme en militants d'une cause sous bien des aspects inacceptable. »*

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

Les règles du jeu

Le jeu politique a ceci de particulier qu'il s'applique aussi à la modification de ses règles, ce qui, à défaut de rigueur, lui ouvre un champ de créativité plus large que n'en ont, par exemple, la pratique des échecs ou celle du rugby. Les Français, si prompts à donner à leurs passions l'apparence de la raison, se sont, dans le genre, maintes fois distingués, tant il est vrai qu'il est plus facile de changer le régime que les choses, ou la vie. Comme ils s'apprêtent à retoucher la Constitution qui les régit actuellement, il n'est pas inutile de revenir sur cette vieille et toujours jeune ambition qui consiste à vouloir donner aux hommes, qui en sont naturellement dépourvus, des partitions d'harmonie sociale.

A ce jeu-là, à une époque particulièrement propice, Benjamin Constant fut assez audacieux et inventif pour entreprendre de rédiger, à lui seul, une Constitution. En réalité, son entreprise n'était pas si solitaire car elle devait beaucoup à la réflexion menée sur la question par sa tendre amie, Mme de Staël, et le père de celle-ci, le baron Necker, qui initièrent à la politique le jeune écrivain. Le projet ne fut pas conduit à son terme naturel, qui eût été sa publication, le cours de l'histoire ayant, entre-temps, connu la dictature napoléonienne et le retour de la monarchie. Or Benjamin Constant travaillait à une Constitution républicaine.

Ses manuscrits inédits, comprenant un texte intitulé *Fragments d'un ouvrage abandonné sur la possibilité d'une Constitution républicaine dans un grand pays* et un autre se présentant comme des *Additions* au précédent, ont fait l'objet d'une publication récente, déjà signalée dans *le Monde*. Si l'on y revient, ce n'est point pour découvrir, ce qui ne serait pas nécessaire, l'itinéraire politique de Benjamin Constant, mais pour s'intéresser aux commentaires introductifs qu'a inspirés à Henri Grange le travail préparatoire à cette édition.

Il apparaît tout de suite que Benjamin Constant n'a pas été l'objet d'une divine illumination. Outre l'influence exercée par ses proches, le climat instable de la période postrévolutionnaire et la fascination générée par le modèle anglais, c'est pendant des années que le fervent constitutionnaliste a accumulé notes et réflexions, en se nourrissant des événements et leçons du temps. A telle enseigne que, républicain à l'origine, parce qu'il pensait que le retour du roi engendrerait la guerre civile et que le principe d'hérédité était inadmissible pour la raison, il se rallia finalement à la monarchie, par réalisme et non par opportunisme, souligne Henri Grange. Ce dernier estime que Constant avait pris acte du *« préjugé de légitimité »* qui privilégiait la couronne et dominait dans la société de l'époque.

Selon son exégète, l'originalité de Benjamin Constant a été de chercher un moyen d'arbitrer le rapport des forces entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif en l'absence du roi. Il l'a trouvé en imaginant un troisième pilier, appelé pouvoir préservateur et voué à intervenir en cas de crise, soit en décidant la dissolution des Assemblées, soit en destituant le gouvernement. Dans le projet de Constant, cette instance aurait été composée de cent députés élus à vie et propres par l'âge, l'expérience, l'aisance sociale, à former une Assemblée de sages. Elle devait jouer, en toute légitimité, le rôle de régulateur qui était celui du roi dans la monarchie constitutionnelle anglaise. De nos jours, les fonctions attribuées à ce pouvoir arbitral se répartissent entre le président de la République et le Conseil constitutionnel, chargés de veiller au respect des règles du jeu.

Henri Grange montre que, derrière le souci de Benjamin Constant d'instaurer la représentation politique, il y a surtout celui de préserver la liberté des individus contre les menaces qui pesaient sur elle à l'époque : la dictature, la violence du pouvoir, le recours à la force militaire, la centralisation. C'est une approche du libéralisme. Certes, la République de Benjamin Constant *« n'est pas démocratique mais ploutocratique »*. Elle se fonde moins sur la vertu que, reconnaît Henri Grange, sur *« le calcul de l'intérêt »*, mais, ajoute-t-il, c'est parce que la part de politique y est réduite, comme elle l'est dans l'individu dont l'épanouissement, selon Constant, n'a pour seule condition que la liberté.

Restons dans l'époque post-révolutionnaire avec l'œuvre contre-révolutionnaire de Joseph de Maistre, pourfendeur de Rousseau et de Voltaire, adversaire des constitutionnalistes qui, tel Benjamin Constant, acceptaient la République. Jean-Louis Darcel se livre avec cet écrivain et l'ouvrage intitulé *De la souveraineté du peuple* à un travail de présentation et d'exégèse comparable à celui d'Henri Grange sur Constant, sauf qu'il ne s'agit pas d'une œuvre inédite, encore que l'auteur ne l'ait pas publiée de son vivant. *De la souveraineté du peuple* vise à démontrer que la souveraineté populaire n'existe pas. Elle est l'une des premières esquisses d'une œuvre dont l'auteur fut catalogué comme *« l'un des derniers prophètes du passé »*, comme *« un voyant »*, ou encore, suggère Jean-Louis Darcel, comme *« le premier théologien de la politique des temps modernes »*.

Outre leur intérêt historique, ces réflexions politiques anciennes restent vivantes par la vigueur de la pensée et la qualité de l'expression. Goûtons à ce plaisir de lire ceci, chez Constant : *« Le nombre des gouvernants étant limité, ils se croient menacés de n'être plus gouvernants, si d'autres le deviennent (...). De là résulte qu'aussitôt qu'un homme passe par l'élection de la classe des gouvernés dans celle des gouvernants, il prend l'intérêt de ces derniers. »* Et chez de Maistre : *« La démocratie ne pouvant subsister qu'à force de vertu, d'énergie et d'esprit public, si une nation a reçu du Créateur l'aptitude à ce gouvernement, il est certain que, dans les temps de sa vigueur, elle doit, par la nature même des choses, enfanter un groupe éblouissant de grands hommes dont les hauts faits donnent à l'histoire un charme et un intérêt inexprimables. »* Goûtons-y mais n'en abusons pas, sinon il serait trop dur de revenir aux débats du jour.

► ***Fragments d'un ouvrage abandonné sur la possibilité d'une Constitution républicaine dans un grand pays*, par Benjamin Constant. Aubier, 506 pages, 195 F.**

► ***De la souveraineté du peuple*, par Joseph de Maistre. PUF, 294 pages, 168 F.**

A l'Assemblée nationale

La commission chargée de l'affaire Farran s'est séparée sans conclure

La demande de levée de l'immunité parlementaire de M. Jacques Farran, député UDF-PR des Pyrénées-Orientales, formulée le 8 janvier par le procureur général près de la cour d'appel de Montpellier, ne sera pas débattue en séance publique à l'Assemblée nationale. Ainsi en a décidé la commission *ad hoc* chargée d'examiner cette requête à l'issue de sa dernière réunion, jeudi 23 janvier.

Dans une lettre adressée à M. Henri Emmanuelli, président de l'Assemblée nationale, MM. Jacques Limouzy (RPR, Tarn) et François Massot (PS, Alpes-de-Haute-Provence), respectivement président et rapporteur de cette commission, ont indiqué qu'*« il n'a pas été techniquement possible de déposer des conclusions susceptibles d'être inscrites à l'ordre du jour de la présente session extraordinaire »* qui a pris fin vendredi (*nos dernières éditions du 25 janvier*).

La demande de levée de l'immunité de M. Farran, susceptible d'être inculpé des chefs d'abus de confiance, de complicité et de recel d'abus de confiance pour le détournement d'une partie des recettes du parking de l'aéroport de Perpignan-Rivesaltes, est donc considérée *de facto* comme caduque. Seul M. Gilbert Millet (PC, Gard) a refusé de s'associer aux conclusions de la commission.

Toutefois, rien n'empêche le juge d'instruction chargé du dossier de prononcer l'inculpation de M. Farran pendant l'intersession, comme cela avait déjà été le cas, le 18 octobre, lorsque le député des Pyrénées-Orientales avait été inculpé d'ingérence et d'abus de confiance dans une autre affaire, concernant cette fois les conditions d'acquisition et d'aménagement du château de Corbère (1).

Comme pour Jean-Michel Boucheron

C'est ce que rappellent MM. Limouzy et Massot quand ils soulignent que *« le magistrat instructeur avait toute latitude pour inculper M. Farran entre le 21 décembre et le 8 janvier* [soit entre la fin de la session d'automne et le début de la session extraordinaire], *ce qu'il n'a pas fait »*, laissant ainsi entendre que la justice n'a pas voulu prendre ses responsabilités. En revanche, l'arrestation éventuelle de M. Farran ne serait possible, hors session, qu'avec l'autorisation du bureau de l'Assemblée.

La procédure suivie dans cette affaire rappelle la manière dont a avorté, à l'automne 1990, la demande de levée de l'immunité parlementaire de M. Jean-Michel Boucheron (app. PS, Charente), alors susceptible d'être inculpé d'ingérence, de corruption, complicité de faux en écritures, de recel et d'abus de biens sociaux.

Dans un scénario quasiidentique au cas de M. Farran, la commission *ad hoc* constituée pour la circonstance n'avait pas pu, ou pas voulu, achever ses travaux avant la fin de la session budgétaire 1990. Cela n'avait pas empêché l'inculpation de l'ancien maire d'Angoulême par le président de la chambre d'accusation de Paris, le 22 février 1991, durant l'intersession.

F. B.

(1) L'article 26 de la Constitution prévoit qu'*« aucun membre du Parlement ne peut, pendant la durée des sessions, être poursuivi ou arrêté en matière criminelle ou correctionnelle qu'avec l'autorisation de l'assemblée dont il fait partie, sauf en cas de flagrant délit »*. Depuis l'arrêt de la Cour de cassation du 11 avril 1973, la notification d'une inculpation en cours de session peut être considérée comme valable, à la seule condition que le réquisitoire délivré par le parquet intervienne avant l'ouverture de ladite session. C'est ce qui a permis la première inculpation de M. Farran, notifiée le 18 octobre, soit en pleine session budgétaire.

□ **Trente listes électorales annulées en Corse.** – Le tribunal administratif de Bastia, auprès duquel avaient été déférées les nouvelles listes électorales de quarante-cinq communes de Corse (sur les trois cent soixante que compte l'île), a annulé trente d'entre elles et rejeté les requêtes pour les quinze autres. Les commissions administratives des trente communes devront se réunir pour établir un nouveau tableau. – (*Corresp.*)



JUSTICE

Six ans après la mort d'un élève sous-officier

Un médecin militaire de l'école de Saint-Maixent est relaxé

Le tribunal correctionnel de Poitiers, statuant en audience pénale militaire, a relaxé, vendredi 24 janvier, le médecin-commandant Michel Luciano, accusé d'homicide involontaire sur la personne d'un élève de l'Ecole nationale des sous-officiers d'active de Saint-Maixent (Deux-Sèvres). Le père de la victime, qui a l'intention de faire appel, a été débouté. L'inculpation du médecin était intervenue à la suite d'une longue action de la famille.

CLERMONT-FERRAND

de notre correspondant

Le 6 janvier 1986 à l'école des sous-officiers de Saint-Maixent, le médecin-capitaine Luciano avait pratiqué sur Denis Merle, vingt-deux ans, originaire de Malintrat (Puy-de-Dôme) une injection de xylocaïne et de coltramyl dans la région lombaire pour soulager une simple déchirure musculaire au mollet. Renvoyé dans sa chambre, le jeune homme devait sombrer rapidement dans un état semi-comateux.

A l'infirmerie, où ses camarades l'avaient transporté, l'infirmière de service, sur prescription téléphonique du médecin, avait procédé à un traitement bénin. Son état empirant, le SAMU de Niort était prévenu, mais il était trop tard. L'arrêt cardiaque excéda quinze minutes. Le jeune militaire devait décéder le lendemain. Le 8 janvier, les parents de Denis portaient plainte contre X... pour homicide involontaire. Après plus de six ans de procédure, le médecin-capitaine en cause était inculpé. Trois expertises ont été demandées et le dossier est passé entre les mains de cinq juges d'instruction.

En décembre 1986, le tribunal de Niort se déclare incompétent et, par la suite, celui de Poitiers estime la plainte déposée par la famille irrecevable, en vertu de l'article 698-2 du Code de procédure pénale, qui ne permet pas, en pareil cas, à *«la partie lésée»* de *«mettre en mouvement l'action publique»*, ce droit appartenant seulement au procureur de la République. Suite à l'opiniâtreté de la famille, une instruction est toutefois ouverte en juillet 1987. Les expertises et contre-expertises médicales concluent alors que *«le médecin-capitaine avait commis une erreur de diagnostic* (...) *et que la thérapeutique mise en œuvre était insuffisante vu la gravité du cas»*. Sur ce point, le tribunal de Poitiers a estimé, dans son jugement, que les expertises contradictoires sur *«la ou les causes»* de la mort de Denis Merle ne permettent pas de répondre avec certitude, ce qui rend *«sans objet»* la recherche de responsabilité du médecin.

Pour les membres du Comité de soutien à la famille, le fait que *«la partie lésée ne peut mettre en mouvement l'action publique»* est en contradiction avec la Convention européenne des droits de l'homme. Ils se félicitent de la proposition de loi que doit présenter prochainement M. Jean Gatel, vice-président de la Commission de la défense nationale. Celle-ci prévoit que la partie lésée peut mettre en mouvement l'action publique «en cas de décès ou d'invalidité».

JEAN-PIERRE ROUGER

Au tribunal de Paris

La double peine de Béatrice Dalle

«Il y a des jours où l'on préférerait s'appeler Françoise Dupont», regrette Mᵉ Jean-Yves Liénard. Mais, ce 24 janvier, sa cliente s'appelle Béatrice Dalle. L'actrice comparaît devant la vingt-quatrième chambre correctionnelle de Paris pour avoir volé des bijoux, de septembre à novembre 1991, chez un grossiste de la rue des Archives.

A la barre, ce n'est pas Betty Blue, l'héroïne de *37°2 le matin*, ni *la Sorcière* de Bellocchio. C'est presque une petite fille, emmitouflée dans un fichu noir jeté sur un blouson de cuir, qui se fait gronder par un magistrat soucieux de comprendre. *«On se dit : elle a les moyens. Alors pourquoi? Par jeu? C'est un petit vertige du comportement?»*. Mais aujourd'hui il n'y a pas de metteur en scène pour tirer profit de ce scénario trop réaliste, et la comédienne ne parvient à s'exprimer que pour murmurer des excuses, avant d'aller se recroqueviller sur le banc des prévenus en pleurant silencieusement.

«Elle était gentille», se souvient la bijoutière, déçue par sa cliente qui prenait des bijoux quand elle avait le dos tourné. *«C'est grave !»*, lance le substitut, qui demande trois à six mois de prison avec sursis, avant d'ajouter devant le retentissement de l'affaire : *«Dire qu'elle a déjà été sanctionnée n'est pas tout à fait faux...»* Mᵉ Liénard, le défenseur, évoque un état dépressif provoqué par une certaine *«misère»* qui ne touche pas que les pauvres. *«La solitude, ça existe»*, souligne-t-il, avant de soupirer : *«Maintenant il va lui falloir sortir de cette salle.»* Une clameur, des pas précipités, une foule de photographes se lancent sur Béatrice Dalle, soutenue par son avocat et son agent. La bousculade entraîne les gendarmes, qui s'interposent. Bloquée dans une encoignure, la comédienne est longuement mitraillée par une batterie d'objectifs qui ne photographient qu'un châle noir devant un visage. Enfin, c'est la fuite et la poursuite.

Deux heures plus tard, le tribunal rend son jugement : six mois de prison avec sursis, 20 000 F d'amende et 10 000 F de dommages et intérêts à verser à la bijoutière. Mais Béatrice Dalle n'est pas revenue. Mᵉ Liénard l'avait dit au magistrat : *«La répression, ça ne devrait être que vous.»*

MAURICE PEYROT

Une décision de la justice américaine

Les communes bretonnes victimes du sinistre de l'«Amoco Cadiz» obtiennent une réévaluation de leurs indemnités

La cour d'appel de Chicago a répondu favorablement, vendredi 24 janvier, à la demande des communes bretonnes victimes de la marée noire de l'«Amoco Cadiz», qui réclamaient un relèvement du taux d'intérêt des indemnités dues par la compagnie Amoco, déclarée responsable de la catastrophe survenue le 17 mars 1978.

BREST

de notre correspondant

Le taux d'intérêt des indemnités réclamées par les communes bretonnes sinistrées a été porté de 7,22 % à 11,9 %. La somme allouée par le tribunal de Chicago devrait ainsi passer de 123 millions de francs à 208 millions de francs. L'Etat, de son côté, bénéficiera aussi d'une réévaluation de ces indemnités : de 935 millions de francs à 970 millions de francs.

C'est une petite consolation pour les communes bretonnes. Après la catastrophe de l'*Amoco-Cadiz*, elles avaient décidé de se désintéresser du fonds de garantie de 77 millions de francs alors déposé par la compagnie Amoco à Brest, estimant cette somme insuffisante en comparaison du montant des dégâts, pour attaquer le pollueur devant sa propre justice à Chicago. Les communes regroupées dans un syndicat demandaient plus de 600 millions de francs. Dans son jugement du 11 janvier 1988, le juge Franck Mac Garr n'a pas tenu compte du préjudice écologique, auquel tenaient les Bretons. Les indemnités allouées (qui couvriront tout juste les frais du procès) ont été *confirmées le 24 juillet 1990.*

A la suite de cette première décision, la compagnie Amoco a fait appel. Et c'est le jugement de deuxième instance qui est tombé vendredi 24 janvier 1992. La compagnie a fait savoir qu'elle contestait la décision des trois juges. Elle a maintenant quinze jours pour déposer un second appel devant la Cour suprême, laquelle, si elle décide de se saisir du dossier, aura six mois pour rendre une décision ultime.

Un autre procès Amoco devra se jouer devant la justice française. Il s'agit de statuer sur le retour, ou non, dans les caisses de la compagnie pétrolière américaine du fonds de garantie déposé à Brest. Car les 77 millions de francs de 1978, gérés sur place par un mandataire liquidateur, Mᵉ Alain Geniteau, ont fortement progressé. Amoco a aujourd'hui en caisse dans les banques françaises 320 millions de francs. La question est de savoir si cet argent lui appartient toujours.

GABRIEL SIMON

Après la catastrophe de l'Airbus d'Air Inter

Un pilote pourrait être nommé dans la commission d'enquête

L'enquête sur la catastrophe de l'Airbus A-320 d'Air Inter, qui s'est écrasé lundi 20 janvier sur le mont Saint-Odile (Bas-Rhin), devrait se dérouler dans de meilleures conditions qu'après l'accident d'Habsheim survenu en 1988 pendant un meeting aérien. Les boîtes noires avaient alors été remises à la direction de l'aviation civile, sans qu'on y ait au préalable apposé des scellés, et les représentants des pilotes n'avaient pas été associés à l'enquête.

Cette fois, le ministre des transports, M. Paul Quilès, serait décidé à nommer un pilote reconnu par le Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL) à la commission d'enquête, ainsi que l'a annoncé le SNPL, vendredi 24 janvier. *«Ce pilote devra être incontestable par rapport à la profession et ne sera pas un élu d'une organisation professionnelle»*, a précisé M. Hugues Gendre, président du syndicat.

La commission d'enquête, présidée par M. Alain Monnier, se réunira pour la première fois lundi 27 janvier. D'ici là, elle aura informé, le cas échéant, le directeur général de l'aviation civile (DGAC) de la nécessité de prendre d'éventuelles mesures conservatoires immédiates, concernant les avions ou les compagnies aériennes. Dans un deuxième temps, un rapport préliminaire sera remis, dans le mois ayant suivi l'accident, au ministre des transports.

La rédaction du rapport complet prendra au moins un an. La commission dispose, pour ses recherches, des trois «boîtes noires» retrouvées après la catastrophe. L'enregistreur des conversations est dans un état convenable et 80 % des informations ont déjà été récupérées. L'enregistreur des paramètres du vol, découvert dans un état de fusion avancée, paraît inexploitable. Enfin, le «quick access recorder», un enregistreur plus sommaire des paramètres de vol, est endommagé à partir des quinze à vingt secondes précédant l'impact. La commission a fait appel à des experts pour tenter de restaurer cette partie cruciale de la bande.

M. La.

SOCIÉTÉ

MÉDECINE

A la suite de plaintes pour escroquerie

Le dirigeant de l'une des principales chaînes de cliniques privées a été inculpé et écroué

M. Jacques Liberge, juge d'instruction au Mans (Sarthe), a, le 24 janvier, inculpé d'escroquerie M. André Attia, président-directeur général d'Alphamed, l'une des principales chaînes de cliniques privées *(nos dernières éditions)*. M. Patrick Giordani, l'un de ses principaux collaborateurs, a été inculpé de complicité d'escroquerie. Ils ont été écroués. Deux autres collaborateurs de M. Attia, M. Jean-Pierre Arambourg et Mme Béatrice Caux, ont été inculpés d'abus de confiance et de délit d'entrave et placés sous contrôle judiciaire. Depuis l'affaire de la Polyclinique nord de Marseille et l'assassinat, en 1988, de son propriétaire, M. Léonce Mout, il s'agit du premier scandale financier touchant l'hospitalisation privée, secteur lucratif en complète restructuration.

C'est en avril 1990 que M. André Attia, président-directeur général d'Alphamed, souhaitant augmenter le nombre des établissements placés sous son contrôle, procéda au rachat de deux cliniques du Mans, Pasteur et Le Tertre rouge. La première est une polyclinique de quatre-vingt-dix lits et la seconde, de cent vingt lits, qui est spécialisée dans la gynécologie obstétrique, la néonatologie et la procréation médicalement assistée, bénéficie d'un large recrutement régional. Au total, ces deux établissements emploient une cinquantaine de médecins qui, pour la plupart, exercent parallèlement en cabinet de ville. Avant l'arrivée de M. Attia, ces médecins possédaient 66 % de parts des deux établissements, le reste étant la propriété des praticiens-fondateurs.

Lors de la signature de l'acte de vente, les deux parties s'étaient mises d'accord pour que M. Attia ne verse que 46 millions de francs sur les 67 millions, prix d'achat total des deux cliniques. Le reste devait être versé dans un délai de trois mois. Or, menée à la demande de M. Attia, une expertise concluant à la découverte d'un passif de la société, lui permit de refuser le versement des 21 millions de francs.

Contestant l'existence de ce passif, les médecins demandèrent alors l'annulation de la vente pour non-paiement du prix convenu. L'affaire arriva en janvier 1991 devant le tribunal de Nanterre qui donna raison aux médecins. Toutefois, la cour d'appel de Versailles ne confirma pas, par la suite, ce jugement. Elle n'annula pas la vente, arguant notamment du fait que tous les vendeurs n'étaient pas unanimes à réclamer cette annulation, et condamna M. Attia à verser les 21 millions de francs restants. Ce qu'il fit en juin 1991, les médecins décidant pour leur part de se pourvoir en cassation.

Ce contentieux juridique révèle en fait une opposition beaucoup plus profonde entre les médecins manceaux et les responsables d'Alphamed ou de nompreuses sociétés qui lui sont liées. *«Dès le départ, nous avons unanimement refusé de signer les contrats qui nous étaient proposés par Alphamed*, résume le docteur Alain Coulée, l'un des praticiens les plus ouvertement opposés au «système Attia». *Nous estimons que ces contrats sont condamnables, dans la mesure où ils imposent une totale subordination du médecin aux contraintes financières dictées par le propriétaire. Nous contestons avec force le système de location-gérance mis en place par M. Attia qui permet de dégager jusqu'à 25 % à 30 % de bénéfices sur le chiffre d'affaires de l'établissement, des sommes importantes qui, via différents canaux, profitent à Alphamed.»*

«Pour notre part, ajoute le docteur Coulée, *nous avons fondé une société financière et sommes prêts à nous endetter pour procéder au rachat des deux établissements. Dans ce combat, nous avons malheureusement été très isolés, les autres médecins travaillant dans les établissements contrôlés par M. Attia refusant, en dépit de nos propositions, de se joindre à nous.»*

Les médecins, qui ont porté plainte pour dénoncer une fusion des comptes bancaires de la clinique avec celui où étaient versés leurs honoraires, n'avaient pas été les seuls à s'inquiéter des méthodes mises en œuvre par les repreneurs. C'est ainsi que le comité d'entreprise des deux cliniques (infirmières et sages-femmes) avait déposé une plainte contre X... pour escroquerie, entrave au fonctionnenemt du comité d'entreprise et présentation de faux bilans. C'est cette plainte qui, après une longue enquête policière, a conduit à la garde à vue de M. Attia et de ses collaborateurs, puis à leur inculpation et à leur incarcération.

Des méthodes de rachat contestées

Avec onze cliniques et mille sept cents lits, Alphamed est la deuxième chaîne de cliniques françaises. Dirigée depuis sa création en 1971 (la chaîne s'appelait alors Parly-II) par M. André Attia, elle réalise un chiffre d'affaires d'environ 800 millions de francs, ce qui lui permet de rivaliser avec de grands groupes, tels que la Générale des eaux (au travers de sa filiale Générale de santé) ou la Compagnie financière de Suez (Clininvest).

Parmi les cliniques que possède Alphamed, figurent quelques-uns des plus gros centres privés français, parmi lesquels Ambroise-Paré (Neuilly-sur-Seine), Franklin (Pavillons-sous-Bois), la polyclinique du Parc (Charleville-Mézières). S'ajoutent également à cette liste des palaces de la Côte d'Azur (Grand Hotel Aston et l'Hôtel West End de Nice). Parmi les actionnaires, on trouve Paribas (qui détient 10 % du capital).

Les sociétés qui gèrent les établissements du groupe sont rassemblées au sein d'un groupement d'intérêt économique (GIE). Cette structure, baptisée Hexagone Santé, est dirigée par M. Jean-Marie Sonet, ancien délégué général de l'Union hospitalière privée. Elle a pour mission d'*«élaborer des outils permettant une plus grande transparence de la qualité médicale et de son coût»*. Parmi les dirigeants d'Alphamed, figure également le docteur Jean-Raphaël Notton, conseiller technique de Jacques Chirac de 1986 à 1988.

A plusieurs reprises, les méthodes d'acquisition des cliniques par Alphamed attirèrent l'attention du conseil de l'Ordre ou de la justice. Ainsi, il y a deux ans, dans les colonnes du *Quotidien du médecin*, un chirurgien, le docteur Edouard Boulenger, avait raconté l'histoire du rachat de la polyclinique du Parc, à Charleville-Mézières (Ardennes), par le groupe d'André Attia. Il avait été remercié de cette clinique, où il exerçait depuis huit ans, parce qu'il avait refusé de signer un nouveau contrat imposant, en cas de rupture, la non-réinstallation du praticien pendant cinq ans dans le périmètre de la commune et des villes avoisinantes. Saisi, le conseil de l'ordre des médecins des Ardennes avait, lui aussi, jugé abusives et inacceptables certaines des clauses figurant dans le contrat que le docteur Boulenger refusait de signer. Il visait notamment la clause qui prévoit un «versement participatif» (10 % des honoraires) à la clinique et le fait que le contrat puisse être résilié sans motif, ni justification : *«Cette clause*, estimait l'ordre, *donne à la direction de la clinique un pouvoir sur le praticien susceptible de mettre gravement en cause son indépendance technique.»* Mais s'agissant d'un contrat de droit privé, l'ordre des médecins ne peut intervenir en pareil cas, sinon en déférant le médecin signataire du contrat devant le juridiction ordinale.

JEAN-YVES NAU et FRANCK NOUCHI

Avant les Jeux olympiques d'Albertville

Des spécialistes dénoncent le test de «masculinité» imposé aux concurrentes

Un groupe de biologistes et généticiens français (1) a pris position, vendredi 24 janvier, contre la décision du Comité international olympique de faire procéder, avant les Jeux olympiques d'Albertville, à un test génétique visant à rechercher chez les concurrentes la présence d'un gène dit de «masculinité».

Ce test de «masculinité», mis au point par une jeune société française de biotechnologie, doit succéder à l'étude chromosomique qu'imposent les autorités olympiques aux athlètes féminines depuis 1967. Selon les signataires de l'appel, la décision de rechercher le gène de la «masculinité» *«procède d'une importante confusion sur le plan médical et scientifique et constitue un véritable défi sur le plan éthique»*. Expliquant que le gène ne peut pas à lui seul répondre aux questions soulevées et qu'il existe de nombreuses situations dans lesquelles «sexe génétique» et «sexe hormonal» sont dissociés, les signataires estiment que *«l'emploi de ce test génétique constitue une agression et une discrimination manifestes envers les femmes. Cette pratique renvoie à la définition de la féminité, qui, en aucun cas, ne peut être ramenée à un simple déterminant génétique (...)»*.

Ils ajoutent que *«le caractère contraignant de ce test viole manifestement l'esprit et la lettre d'avis antérieurs du Comité national d'éthique et même la Constitution de la France»* et demandent donc aux autorités sportives de *«renoncer à leur décision et sollicitent si nécessaire l'intervention des autorités de l'Etat français»*. Cet appel devrait être suivi, mardi 28 janvier, d'une prise de position du Comité national d'éthique, soutenu par le Conseil de l'ordre des médecins.

Cette prise de position – qui n'est pas pleinement partagée par Mme Frédérique Bredin, ministre de la jeunesse et des sports – a-t-elle une chance d'être entendue? C'est peu vraisemblable. Selon le docteur Patrick Schamasch, membre de la commission médicale du CIO et responsable de la santé aux Jeux d'Albertville, ce test génétique devait commencer à être mis en œuvre samedi 25 janvier.

Au total, deux cent cinquante athlètes sur huit cents sont concernées, les autres bénéficiant déjà d'un certificat de féminité. D'autre part, ce test génétique devrait être appliqué aux Jeux de Barcelone. Faute de législation sur l'encadrement du recours aux tests génétiques, la polémique sur ce thème ne fait que commencer.

J.-Y. N.

(1) Ce texte est signé de Mmes et MM. Philippe Berta, André Boué, Marie-Louise Briard, Daniel Cohen, Jean Dausset, prix Nobel, Josué Feingold, Marc Fellous, Jean Frezal, Michel Goossens, François Gros, François Jacob, prix Nobel, Bertrand Jordan, Nathalie Josso, Claudine Junien, Axel Kahn, Jean-Claude Kaplan, Jean-Louis Mandel, Jean-François Mattei, Arnold Munnich, Christine Petit, Alain Pompidou et Jean Weissenbach.

RELIGIONS

Après le départ pour Alger de M. Tedjini Haddam

Le gouvernement pressé d'intervenir pour résoudre la crise à la Mosquée de Paris

La réprobation monte à l'intérieur de la communauté musulmane devant la vacance ouverte à la tête de la Mosquée de Paris par la nomination de son recteur, M. Tedjini Haddam, au Haut Comité d'Etat à Alger *(le Monde* des 16 et 23 janvier). Des cris hostiles aux autorités algériennes ont été entendus, vendredi 24 janvier, à la sortie de la prière du vendredi. D'Alger, M. Haddam a demandé aux autorités algériennes et françaises, le 23 janvier, que sa succession soit réglée *«dans le respect des textes régissant la Mosquée de Paris et dans la concertation des parties intéressées»*.

Loin de calmer les esprits, cette déclaration a suscité, vendredi 24 janvier, une vive réplique du Comité de réflexion sur l'islam en France (CORIF) estimant que *«les textes régissant la Mosquée de Paris n'ont aucune validité juridique, puisque la Société des habous* (1) *et lieux saints de l'islam s'est illégalement accaparé cette mosquée... Cette société n'est ni légalement ni moralement qualifiée pour représenter la communauté musulmane de France et assurer la succession de M. Haddam»*. Le CORIF demande à nouveau aux pouvoirs publics de *«mettre en œuvre les mesures qui s'imposent pour permettre la gestion normale de la Mosquée de Paris»*.

La Fédération nationale des musulmans de France (FNMF), l'Union des organisations islamiques de France (UOIF), la Fédération des associations islamiques d'Afrique, des Comores et des Antilles (FAIACA) ont également appelé le gouvernement à prendre les mesures permettant le retour de la Mosquée de Paris à sa *«vocation initiale»*. Une question écrite à Mme Cresson, allant dans le même sens, a été posée par M. Philippe Séguin, député RPR.

De son côté, Si Hamza Boubakeur, ancien recteur et président d'honneur de la Société des habous, a envoyé, vendredi 24 janvier, un télégramme à Alger demandant à M. Haddam de rentrer d'urgence à Paris : *«La Société des habous*, écrit-il, *est seule qualifiée pour prendre éventuellement acte de votre démission et désigner régulièrement votre successeur.»* Craignant toute forme de reprise en main de la Mosquée, M. Boubakeur souligne : *«Aucun autre organisme, officiel ou privé, ne saurait légalement, ni moralement, s'attribuer le droit de disposer d'un bien privé ne lui appartenant pas.»*

Devant la confusion actuelle, l'idée progresse de la nomination d'un recteur intérimaire (le nom de M. Hadjeddine Sari, conseiller de M. Haddam à Paris, est parfois cité) et d'un changement de statut de la Mosquée visant à une meilleure représentation des Français musulmans, ainsi qu'à la dissociation des fonctions de culte et de formation, actuellement regroupées sous la dénomination d'Institut musulman de la Mosquée de Paris. Cette nouvelle formule pourrait permettre une plus grande autonomie de la Mosquée par rapport à sa tutelle algérienne et la création d'un institut officiel de théologie musulmane et de formation d'imams, réclamée depuis longtemps par des voix autorisées de la communauté.

HENRI TINCQ

(1) La Société des habous est une association de droit français. En 1957, en pleine guerre d'Algérie, Guy Mollet avait nommé à sa tête Si Hamza Boubakeur, sans consultation, et en dépit d'extrêmes réserves du Conseil d'Etat.

M. Durieux suspend l'utilisation des prothèses mammaires à base de silicone

M. Bruno Durieux, ministre délégué à la santé, a demandé, vendredi 24 janvier, à l'ensemble des chirurgiens français de surseoir aux implantations de prothèses mammaires à base de gel de silicone. Cette mesure est prise jusqu'à ce que soient connues les conclusions d'un rapport que M. Durieux vient de demander à un groupe d'experts, qui devra lui être remis dans un délai de deux mois.

L'administration sanitaire américaine avait déjà suspendu l'implantation et la commercialisation des prothèses mammaires à base de silicone pour une période de quarante-cinq jours (*le Monde* du 8 janvier). Plusieurs pays européens (l'Allemagne l'Espagne et l'Italie notamment) ont récemment pris des mesures similaires. Au ministère de la santé, on conseille aux femmes déjà porteuses de prothèses à base de silicone de se faire suivre régulièrement par leur médecin. On souligne par ailleurs que les prothèses mammaires remplies par des solutions salines ne sont pas concernées par cette mesure de suspension. Une procédure d'homologation pour toutes les prothèses mammaires internes va être mise en place et un projet de norme AFNOR est en cours d'élaboration.

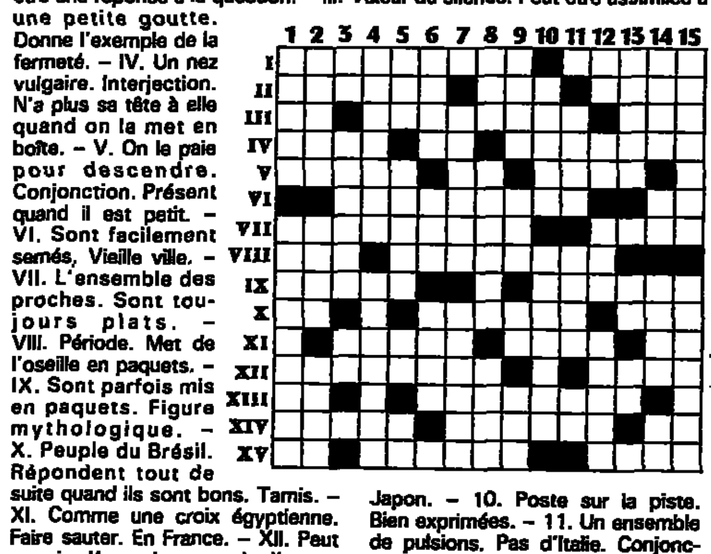
□ **Le Syndicat national des lycées et collèges (SNALC) occupe des locaux du ministère de l'éducation nationale.** – Pour protester contre les menaces qui pèseraient, selon eux, sur l'enseignement des langues au collège, des militants du SNALC (autonome) sont allés, vendredi 24 janvier, déposer des langues de bœuf *«sectionnées comme le seront les langues à l'école»*, dans les locaux du Conseil national des programmes (CNP) à Paris-7e. Les locaux du CNP avaient déjà été occupés, jeudi 23 janvier, par une dizaine de membres du bureau du SNALC, conduits par son secrétaire général, M. Jean Bories. Le CNP a déploré *«de tels procédés»*.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 5702

HORIZONTALEMENT

I. Des femmes très troublantes. Américains, ne sont ni gros ni moyens. – II. La part des hommes. Tourné quand tout est cassé. Autrefois, pouvait être une réponse à la question. – III. Valeur du silence. Peut être assimilée à une petite goutte. Donne l'exemple de la fermeté. – IV. Un nez vulgaire. Interjection. N'a plus sa tête à elle quand on la met en boîte. – V. On le paie pour descendre. Conjonction. Présent quand il est petit. – VI. Sont facilement semés. Vieille ville. – VII. L'ensemble des proches. Sont toujours plats. – VIII. Période. Met de l'oseille en paquets. – IX. Sont parfois mis en paquets. Figure mythologique. – X. Peuple du Brésil. Répondent tout de suite quand ils sont bons. Tamis. – XI. Comme une croix égyptienne. Faire sauter. En France. – XII. Peut servir d'entrée quand elle est anglaise. Objet d'une question. – XIII. Un grand drame. Instrument à vent. – XIV. On ne peut rien y faire rentrer quand il est trop dur. Evoque une bonne odeur de cuir. Langue ancienne. – XV. Conjonction. Un bon fromage quand il est petit. Pas de très bon goût.



VERTICALEMENT

1. L'un peut se plisser et l'autre se replier. Déconseillée à ceux qui ont besoin d'un plat chaud. – 2. Ville de Suisse. Bout de bois. Est parfois traité de coquin. – 3. Note. Ancienne mesure. Fait souvent un pli. – 4. Certains forment une élite. Des pavillons en flammes. – 5. Titre honorifique. Des poissons qui ont des ailes. Pronom. Participe. – 6. Qui n'a rien coûté. Affluent du Danube. C'est parfois quand on n'y est pas qu'on déguste. – 7. Un passage. Pas très honnête. – 8. Ville du Nigeria. Plat, au Maroc. Les préférés du collège. – 9. Pas fins. A intérêt à bien tourner. Une victime de la jalousie. Baie du Japon. – 10. Poste sur la piste. Bien exprimées. – 11. Un ensemble de pulsions. Pas d'Italie. Conjonction. – 12. Donné par le chef. Protège une phalange. On y trouve des anémones. Moyens de direction. – 13. Trop tôt pour celui qui veut se découvrir. Apprécié par le berger. Est souvent sur la planche. – 14. Gaz d'éclairage. Note. Comme quatre. Attira beaucoup de chercheurs. – 15. Des animaux qu'on reconnaît à leur trompe. Provision de route.

Solution du problème nº 5701

Horizontalement

I. Matelas. – II. Urétérite. – III. Ses. Saler. – IV. Cotation. – V. Upas. Dé. – VI. Lamaneurs. – VII. Age. Tes. – VIII. Tennis. Se. – IX. Titans. – X. Râ. Lues. – XI. Evasées.

Verticalement

1. Musculature. – 2. Aréopage. Av. – 3. Testament. – 4. Et. Asa. Nids. – 5. Lest. Naît. – 6. Araire. Sale. – 7. Silo. Ut. Nus. – 8. Tendresse. – 9. Fer. Esse. Su.

GUY BROUTY

SCIENCES

Pour réaliser la navette spatiale Hermès

Les industriels créent à Toulouse le consortium Euro-Hermespace

En dépit des incertitudes qui planent, depuis la conférence de Munich de novembre 1991, sur l'avenir des grands programmes spatiaux européens, l'industrie spatiale européenne va de l'avant. Dernier acte en date de cette volonté, la création, jeudi 23 janvier à Colomiers, près de Toulouse, d'Euro-Hermespace, société anonyme de droit français chargée de conduire le développement de la navette spatiale Hermès pour le compte de l'Agence spatiale européenne.

Décidé voilà un an déjà, le consortium Euro-Hermespace regroupe les intérêts des quatre grands industriels en charge de cet ambitieux programme de 52 milliards de francs (1) : Aerospatiale avec 51 % des parts françaises et Dassault-Aviation avec 49 % détiennent 51,6 % du capital de la nouvelle société, tandis que l'allemand Deutsche Aerospace en contrôle 33,4 % et l'italien Alenia 15 %. Pour des raisons stratégiques évidentes, destinées à mettre «un peu de pression» sur un gouvernement allemand difficilement séduit par le projet Hermès, un Allemand, le directeur général de Deutsche Aerospace, M. Johann Schaffler, a été nommé président de la nouvelle société.

Euro-Hermespace étant né, il ne reste plus en principe qu'à passer aux actes et, comme le disent les industriels, *«qu'à faire des copeaux»*. Reste que le contexte pour de tels engagements n'est guère favorable, dans la mesure où les gouvernements européens se sont bien gardés à Munich de prendre des engagements à relativement long terme. N'ont été finalement décidées que des mesures pour 1992, rendez-vous étant pris pour de nouvelles discussions en Espagne à la fin de l'année. Bref, pas de quoi travailler dans la plus parfaite sérénité.

Quoi qu'il en soit, le programme Hermès, s'il se maintient tel que prévu, devrait donner lieu à l'envoi sur orbite de cet avion spatial habité de 22 tonnes, piloté par trois membres d'équipage et capable d'emporter une charge utile de trois tonnes, au tout début du XXIe siècle. Un premier vol automatique pourrait avoir lieu en septembre 2002 ; un premier vol habité vers la fin de 2003, et, l'année suivante, un premier rendez-vous avec le module habité européen Colombus (APM), qui doit se greffer sur la station spatiale américaine Freedom. Un calendrier que tous espèrent tenir malgré les difficultés que la rigueur budgétaire fait peser sur tous les pays, Etats-Unis compris, et qui devrait prochainement conduire à la mise en place, comme pour Hermès, d'un autre consortium, Euro-Colombus, constitué autour de l'allemand Dasa (MBB-Erno) et de l'italien Alenia.

J.-F. A.

(1) 7,32 milliards d'unités de compte, soit une augmentation de coût de 40,5 % par rapport aux prévisions présentées en 1987 à la conférence interministérielle de la Haye.





Le Monde

HEURES LOCALES

Déménager les Gobelins

Cette affaire, où le parisianisme et le corporatisme s'opposent à la délocalisation, illustre les difficultés d'une politique d'aménagement du territoire

AUBUSSON

de notre envoyé spécial

EN incluant la manufacture des Gobelins dans la liste des services délocalisés, Mme Edith Cresson *« s'est pris les pieds dans le tapis »*. Ce commentaire en forme de calembour court les cabinets ministériels. Il est l'expression de la réalité. Dernière preuve : l'opération porte ouverte organisée en guise de protestation samedi 25 et dimanche 26 janvier – pour la seconde fois en quelques semaines – par les lissiers parisiens. Il s'agit pour eux d'ébranler encore davantage le gouvernement qui hésite à confirmer la décision de principe pris par le comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT) du 7 novembre 1991. L'affaire, qui concerne aussi les villes d'accueil – Beauvais et Aubusson – montre en tout cas la complexité de toute politique de décentralisation.

Pour essayer de comprendre, une visite dans les trois sites s'impose. Niché dans un vieux quartier du 13e arrondissement, l'enclos des Gobelins a bien des titres à faire valoir. *« Ici, disent fièrement ceux qui y travaillent, même la poussière est historique. »* Sur les bords de la Bièvre, dont l'eau, dit-on, fixait bien les couleurs, un teinturier nommé Jehan Gobelin s'établissait au quinzième siècle, rejoint plus tard par des artisans drapiers et des tapissiers flamands. Deux siècles plus tard, en 1662, les tentures étaient devenues furieusement à la mode. Colbert, fils de drapier et ministre des finances de Louis XIV, nationalisa les manufactures.

Dans l'enclos, alors vaste de plus de 4 hectares, deux cent cinquante maîtres lissiers et ouvriers trouvent non seulement leurs ateliers mais des logements de fonction, des jardins potagers, une chapelle et son chapelain, un service médical, etc. Ils sont fréquemment visités par le roi et lui fabriquent en trente ans, à partir de cartons signés des plus grands noms, des centaines de superbes tapisseries le plus souvent rehaussées d'or.



Les artisans de Beauvais

La même politique est menée pour les meilleurs artisans tissant des tapis et pour ceux fabricant des meubles. Les premiers – longtemps établis dans une ancienne fabrique de savon située au pied de la colline de Chaillot, d'où l'appellation « Savonnerie » – et les seconds seront au fil du temps regroupés dans l'enclos des Gobelins. Rejoints ensuite par les spécialistes de la « retraiture » autrement dit la restauration, ils y sont toujours, fiers de leurs talents et de leurs privilèges. Bravant les aléas de la mode, la conjoncture économique et les tempêtes politiques (notamment lors de la Révolution et de la Commune), ces artisans d'élite restent au service du pouvoir central, qu'il soit royal, impérial ou républicain.

Au nombre d'environ cent cinquante, modestement payés (6 000 à 12 000 francs par mois), travaillant comme il y a trois siècles sans souci du rendement (1 m² par artiste et par an), ils ont vigoureusement réagi dès qu'il a été question de les déménager. Leur première opération porte ouverte a fait affluer aux Gobelins 7 500 personnes, soit la moitié des visiteurs qu'ils reçoivent annuellement. Sur leur pétition de protestation, 20 000 signatures se sont alignées, dont celles de Jacques Toubon, maire du 13e arrondissment, et de nombreux artistes.

Ils ont même réussi à obtenir l'appui de tisserands formés dans leurs ateliers et installés aux Etats-Unis. Il est vrai que les lissiers fonctionnaires des Gobelins et les peintres qui ont dessiné leurs cartons ont permis à la France de garder le premier rang mondial dans l'art de la tapisserie.

Ils ne sont pourtant pas les seuls. Ceux de Beauvais aussi y ont contribué. Leur manufacture, située sur les rives du Thérain et conçue exactement comme l'enclos des Gobelins, fut longtemps subventionné par le roi avant d'être nationalisée sous la Révolution. Ses productions ne furent ni moins fastueuses, ni moins fameuses que celles de Paris. Mais les artisans de Beauvais n'ont pas eu de chance. Replié sur Aubusson en 1939-1940, leur établissement fut anéanti par les bombardiers allemands, comme une bonne partie de la ville. Les tisserands picards qui œuvrent sur des *métiers horizontaux dits de « basse lisse » ont* donc été abrités aux Gobelins durant près d'un demi-siècle.

Depuis 1977, M. Walter Amsallen, maire socialiste de Beauvais, se bat pour les faire revenir en sa ville. Au prix de la restauration d'un ancien abattoir – aujourd'hui splendide édifice de brique et de verre où il fait bon travailler, – il a réussi à rapatrier la moitié des effectifs, soit une vingtaine de personnes. Et il compte fermement sur le retour des autres bas-lissiers dont les métiers seront installés dans une ancienne usine jouxtant la manufacture.

Le dossier du maire de Beauvais n'est pas moins solide que celui des Gobelins. Voici une ville moyenne (57 000 habitants) située à 70 kilomètres au nord-ouest de Paris, entièrement reconstruite après la guerre et qui dispose, outre de sa manufacture, d'une galerie nationale de la tapisserie sise au pied même de la célèbre cathédrale. Construite dans les années 70, elle reçoit 135 000 visiteurs par an malgré l'austérité de son architecture et de sa muséographie.

Si la région déplore un taux de chômage dépassant la moyenne, la municipalité mène une politique urbaine, économique, culturelle, sportive et scolaire extrêmement active. Ambitieux, M. Amsallem a proposé à Matignon un terrain pour une éventuelle délocalisation de la Savonnerie parisienne et une magnifique maladrerie médiévale entourée de 4 hectares de parc, si d'aventure d'autres ateliers des Gobelins se déplaçaient chez lui. Mais avec une étrange retenue il n'a pas jugé bon d'abattre publiquement ses atouts, même *pour répondre aux conférences de presse des* Parisiens.

Comme le silence est également la tactique du maire RPR d'Aubusson, M. Thierry Ratelade, qui préfère laisser son adversaire politique, le député socialiste Gaston Rimareix, s'exposer seul à une reculade du gouvernement, courons dans la Creuse. En trois heures et demie d'autoroute ou en moins d'une heure d'avion, nous voici dans ce département rural qu'une lente hémorragie vide de ses habitants. Au pied des ruines de son château médiéval, la vieille et étroite cité (5 500 âmes, mais 8 600 avec Felletin, sa voisine, rivale et complice de toujours) paraît endormie, comme sa municipalité. Pourtant, derrière les charmantes façades de granit bordant la Creuse, la vie bouillonne. D'abord celle de la tapisserie, qui concerne ici vingt-six établissements privés occupant deux cent quarante tisserands. Et cela, avec des hauts et des bas, depuis le quatorzième siècle !

Aubusson la modeste

Malgré une baisse de régime due au fait que les tentures ne sont plus à la mode, les signes de reprise sont multiples. Une société de *Courbevoie spécialisée dans la restauration* des tapisseries vient de s'installer dans une ancienne manufacture où 2 000 mètres carrés sont encore disponibles. Une autre, en plein essor, agrandit ses locaux. Une troisième vient d'être rachetée par un grand nom des tissus parisiens. Une autre encore, reprise par un Aubussonnais revenu au pays, ouvre ses ateliers aux visiteurs et en a reçu 10 000 cet été.

Reconstruite en 1968 et disposant de vastes locaux, d'un amphi de trois cents places et d'un internat confortable, la seule école nationale des arts de la tapisserie redémarre avec un nouveau directeur et un programme pédagogique ambitieux. A quelques pas de là, un musée départemental de la tapisserie, ouvert il y a dix ans, fait feu de tout bois sous la houlette d'une conservatrice passionnée. Elle a, par exemple, créé un centre de documentation disposant d'une collection, unique au monde, de 20 000 photos de tentures anciennes et modernes. Au même titre que Paris-la-géante ou Beauvais-ville-moyenne, et avec une notoriété internationale équivalente, Aubusson-la-modeste est l'un des trois pôles de la tapisserie française. Quant à la qualité de la vie, la municipalité s'en préoccupe puisque son centre culturel national offre aux adultes et aux scolaires, pièces de théâtre, concerts, spectacles de danse et films de ciné-club à des prix imbattables.

Aussi le caliquot tendu sur la façade des Gobelins *« Non à l'enterrement en province »*, et la distribution, dans les rues de la sous-préfecture, de tracts invitant à soutenir les lissiers parisiens ont-ils été ressentis comme autant de provocations par les plus battants des Aubussonnais. Si par calcul électoral le maire est resté coi, le sang de la sous-préfète et de quelques industriels n'a fait qu'un tour. Désespérant de se faire entendre, ces derniers ont payé des espaces dans les journaux pour clamer : *« Savez-vous qu'aux Etats-Unis et au Japon, tapisserie se dit Aubusson ? »*

On comprend l'embarras de Mme Edith Cresson, dont la décision, pour la relance de la tapisserie française, devrait promouvoir à la fois les Gobelins, Beauvais et Aubusson. Le dilemme montre, en tout cas, que, pour être pertinentes et donc acceptées, les délocalisations doivent être, à Paris et en province, soigneusement préparées, annoncées et accompagnées. Même si les fonctionnaires sont tenus à la mobilité, on leur doit bien cette courtoisie.

MARC AMBROISE-RENDU

Supplique pour les campagnes

IL serait simpliste et inexact de ramener l'aménagement du territoire aux seules – bien que chaudes – questions du transfert de l'ENA à Strasbourg ou des Gobelins à Aubusson, ou encore aux appréciations traditionnelles relatives aux subtils jeux d'écritures budgétaires. Le territoire, c'est d'abord la campagne profonde et menacée de dépeuplement, ou périphérique des métropoles donc guettée par le déferlement du béton.

Longtemps *« parent pauvre »* des reflexions de la DATAR et des ministres directement concernés, l'aménagement rural recommence à intéresser le pouvoir. Les enseignements *inquiétants du recensement de* 1990 et la grande manifestation paysanne de septembre ont provoqué un salutaire électrochoc. Si les campagnes devaient être traitées par dessus la jambe, c'est non seulement l'agriculture qui serait menacée, un atout national en Europe oublié, mais tout un pan de l'histoire et du patrimoine du pays condamné.

La Bretagne en perte de vitesse

A l'occasion d'un comité interministériel, fin novembre, le gouvernement a tracé des lignes d'actions intéressantes. Michel Delebarre a ouvert une série de consultations avec des responsables agricoles, en recevant le 15 janvier Philippe Mangin, l'entreprenant président du CNJA. André Laignel, secrétaire d'Etat en charge des zones rurales, a organisé les 23 et 24 janvier un colloque à Châteauroux sur le thème « Espace rural, une chance pour la France et pour l'Europe ». Enfin Jean-Louis Guigou, directeur à la DATAR chargé des études prospectives, publie une série de documents qui montrent que, dans l'Ouest par exemple, la situation du monde rural n'est pas partout en déroute, mais que soixante-quatorze cantons, surtout en Bretagne, sont en perte de vitesse notable.

Les préfets viennent de recevoir une circulaire détaillée qui leur précise la procédure de préparation, sur le terrain, des assises nationales du monde rural, qui auront lieu en mai, probablement dans une ville moyenne de province. Thèmes de travail de ces réunions locales : l'organisation des territoires ruraux et la coopération intercommunale, la gestion des espaces (souvent vendus à des acheteurs d'Europe du Nord), la protection de l'environnement, les services publics, l'emploi et la formation. Jean-Pierre Duport, patron de la DATAR, transmettra en avril aux préfets un document de synthèse qui devra faire un premier tri entre le florilège des souhaits et les initiatives concrètes à prendre.

Toute cette agitation administrative et intellectuelle n'est pas de mauvais aloi. Mais il ne faudrait pas qu'elle se conclue, une fois de plus, par un série de pompeuses incantations électoralistes.

FRANÇOIS GROSRICHARD

Contentieux franco-allemand sur l'environnement

Le projet d'implantation d'une usine d'incinération de déchets industriels à Kehl mécontente les Alsaciens

STRASBOURG

de notre correspondant régional

AU départ du contentieux, qui a tendance à tourner à la polémique, la décision du Land de Bade-Wurtemberg d'installer une usine d'incinération de déchets industriels toxiques à Kehl, la petite cité allemande qui fait face à Strasbourg de l'autre côté du pont de l'Europe. L'idée du gouvernement régional de Stuttgart est de créer une unité de traitement de bonne taille : 50 000 tonnes de déchets solides et 170 000 tonnes de produits liquides et pâteux (eaux de refroidissement, peintures, huiles, etc.). Outre la pollution de l'air (émanations toxiques dues à la dioxine et aux métaux lourds comme le mercure et le cadmium), se pose la question du stockage des résidus (35 % des quantités traitées), à laquelle le projet ne répond pas à ce stade. Dès le départ, les municipalités socialiste de Strasbourg et social-démocrate de Kehl ont joué, avec l'appui des populations, le même jeu en s'opposant fermement au projet de Stuttgart.

L'enquête publique qu'ont ouverte les autorités allemandes a recueilli 530 000 *« observations »* du côté français et 70 000 parmi les habitants de Kehl, Fribourg et Offenbourg. En 1992, le Land va engager une audition où chaque individu ou association pourra formuler ses « objections ». La décision des autorités régionales ne doit intervenir qu'au milieu de l'année.

Les Alsaciens n'ont donc pas à se plaindre de la procédure de consultation engagée par les Allemands. Encore que Stuttgart, malgré l'opposition d'une partie de ses administrés, semble déterminée à aller au bout de sa logique. Elle tient tout d'abord à la nature du site, qui *est une ancienne décharge publique* et qui appartient au Land, ce qui ne nécessite aucune expropriation. Ensuite, les débouchés à l'exportation de déchets que l'ex-RDA constituait pour les industriels de RFA sont désormais taris. La priorité aujourd'hui est au « décapage » du territoire oriental de l'Allemagne fédérale.

Depuis le début de l'affaire, certaines voix allemandes faisaient tout de même valoir que l'agglomération strasbourgeoise accueille depuis longtemps une unité d'incinération – Tredi – qui, elle aussi, produit de la dioxine et des métaux lourds. Les Alsaciens répondent que, à l'instar de la sidérurgie allemande, installée à Auenheim (au nord de Strasbourg), cette usine est ancienne et a sensiblement réduit sa pollution. *« En outre*, relève Me Yveline Moeglen, tête de liste de Génération Ecologie dans le Bas-Rhin pour les prochaines élections régionales, *Tredi a une capacité limitée à 35 000 tonnes et ne peut traiter des produits contenant plus de 1 % de chlore. »*

L'affaire Stracel

Bien que l'éventuelle installation de Kehl devrait répondre aux normes anti-pollution fixées par la CEE, les écologistes alsaciens contestent la conception du projet du Land. Pour eux, l'unité envisagée est une structure trop rigide, ne répondant pas à l'évolution rapide en matière de protection de l'environnement. Ils ajoutent que l'avenir écologique demande *« l'installation de petites unités de traitement adaptables de manière quasi continue »*. L'autre grand reproche qui est adressé de ce côté du Rhin est l'incompatibilité de l'implantation en regard de la législation communautaire. *« Les directives de Bruxelles stipulent que les déchets doivent être traités là où ils sont produits »*, affirme Me Moeglen, qui précise : *« Or moins de 1 % proviendra de l'Ortenau Kreis* (1), *le reste étant originaire du reste du Land. »*

Les relations entre l'Alsace et le Bade-Wurtemberg commençaient sérieusement à se détériorer lorsque l'affaire Stracel est venue définitivement envenimer les choses. A la mi-décembre, la ville de Kehl introduisait un recours auprès du tribunal administratif de Strasbourg afin que l'autorisation préfectorale de fabrication soit retirée à la papeterie installée dans le port de Strasbourg.

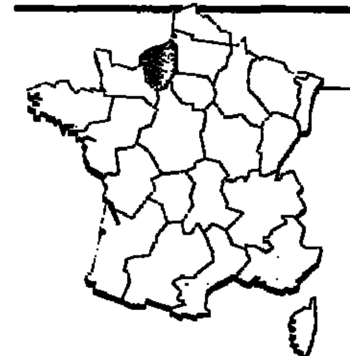
MARCEL SCOTTO

Lire la suite page 13

(1) Le territoire « départemental » qui regroupe les communes de Kehl, Fribourg et Offenbourg.

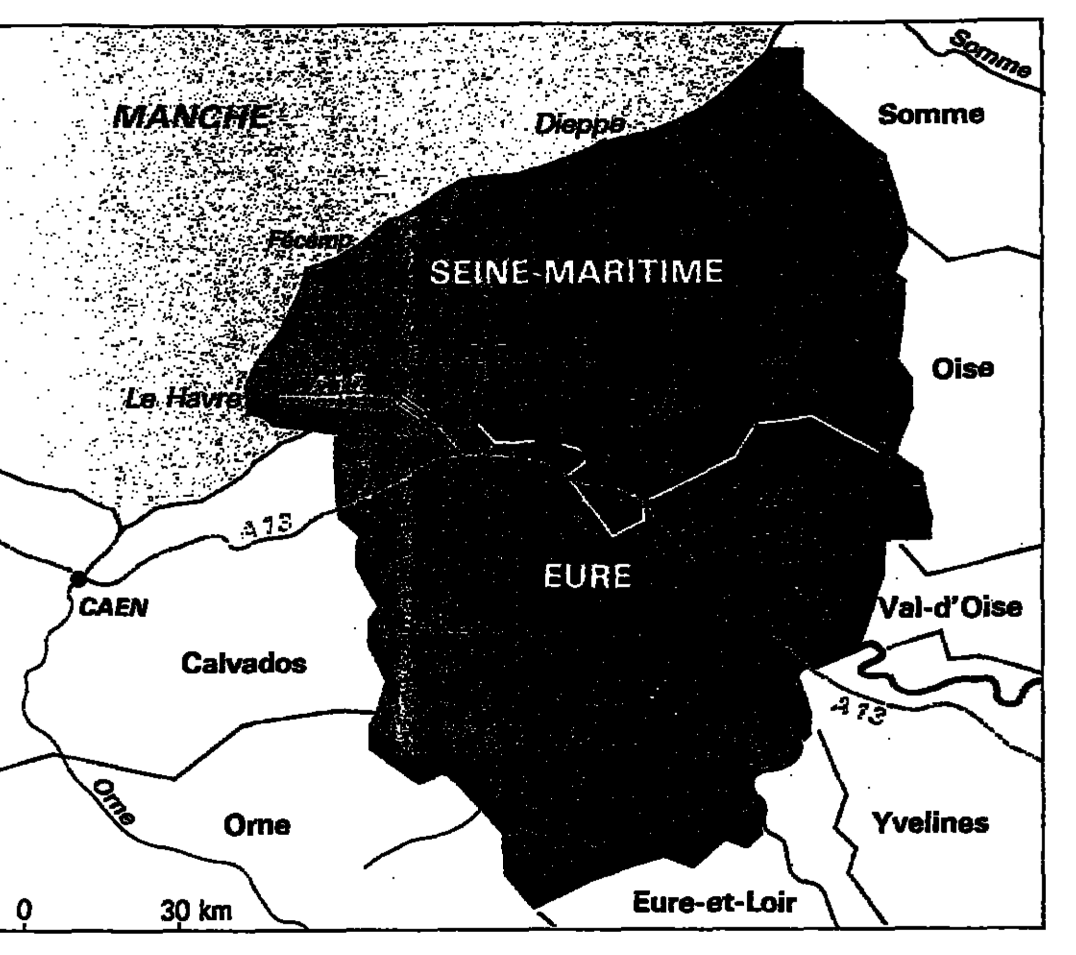


UN TOUR DE FRANCE DES REGIONS



HAUTE-NORMANDIE : discr

Préfecture : Rouen
Départements : Eure (préfecture : Evreux) Seine-Maritime (préfecture : Rouen)
Superficie : 12 258 km²
Population : 1 737 247 habitants
Principales agglomérations : Rouen (380 220 habitants) Le Havre (253 675 habitants) Evreux (58 007 habitants)



Elle est belle, la Normandie, elle est aussi riche de ses ports et de ses entreprises. Mais les querelles de clochers divisent toujours une région qui n'a pas su prendre en compte son identité pour s'imposer face aux ambitions de sa tentaculaire voisine, l'Ile-de-France.

ROUEN profite du brouillard pour cacher ses atours. La ville se voile devant le horsain qui tente de la découvrir. Elle laisse le manteau blanc l'envahir comme pour mieux protéger son patrimoine. Il faut deviner les formes d'une cathédrale qui ne veut pas donner à voir toutes les mutilations qu'elle a subies. Rues piétonnes et bâtiments restaurés se dissimulent de la même façon comme pour éviter des regards indiscrets.

La capitale de la Haute-Normandie se veut à l'unisson de la région : discrète. Ici, point de slogans tapageurs ou de campagnes publicitaires vantant les performances d'un ensemble territorial, mais une prudence légendaire qui frise le secret. Une discrétion telle que l'on en vient même à se demander si cette région existe.

« Pt'êt'ben qu'oui, pt'êt'ben qu'non » répondent les descendants de paysans cauchois, qui feignent d'oublier que, depuis 1956, un découpage administratif les a séparés de leurs cousins bas-normands. Une séparation en douceur, qui n'a suscité à l'époque *« que de faibles réactions »* ainsi que le souligne François Gay, président de l'Association d'études normandes. Depuis longtemps, les pêcheurs de Dieppe savaient qu'ils n'appartenaient plus au même duché que les habitants de Saint-Lô. La Seine, au fil des ans, au terme de son rôle d'axe privilégié pour le développement de Paris, avait déjà matérialisé la coupure.

L'Etat, voulant éviter un débat difficile sur le choix d'une capitale pour une grande région normande, a préféré diviser. L'opération permettait, au passage, de renforcer le pouvoir de Caen par rapport aux pays de bocage (*le Monde* daté 19-20 janvier). Elle favorisait aussi les visées des aménageurs des années 50 qui comptaient faire de cette région haute-normande *« la façade portuaire parisienne, car elle est entièrement située à moins de 200 kilomètres de Paris, de part et d'autre de l'axe de la Basse-Seine »* selon l'expression d'Yves Guermond, géographe à l'université de Rouen (1).

Deux départements hérités de la Révolution, et correspondant en grande partie aux diocèses antérieurs, sont donc rassemblés pour constituer, en superficie, l'une des plus petites régions françaises. Mais ces deux entités avaient-elles envie de se marier? Là encore, la puissance publique n'a pas trop cherché à le savoir, se contentant de rassembler ce qui pouvait l'être au bénéfice de la région parisienne et des risques d'asphyxie qui la menaçaient.

Les habitants du Tréport ont dû apprendre à vivre avec ceux de Verneuil-sur-Avre. Mais qu'y avait-il de commun entre des gens tournés vers la Picardie et d'autres partagés entre l'attraction de l'Ile-de-France et celle du Centre? Quelle unité pouvait rassembler des marins pêcheurs et des agriculteurs prêts à vendre leur ferme à des Parisiens en quête d'évasion champêtre? Au-delà du problème des villes « frontières », situées aux marges de la région, était-il possible d'accoler à la « puissante » Seine-Maritime un département de l'Eure comptant deux fois moins d'habitants?

Au moment des noces, on a voulu tout oublier pour célébrer la fête. Mais les vieux mythes n'ont pas disparu. La condescendance des gens du pays bordé par la mer est toujours perceptible vis-à-vis des terriens. Ils considèrent les habitants de l'Eure comme des ruraux, et assurent, comme ce chauffeur de taxi, que *« les embouteillages du samedi, dans les rues de Rouen, sont dûs aux voitures immatriculées 27, dont les conducteurs viennent de la campagne. »*

Les malheurs de Jean Lecanuet

Maître en son duché, le sénateur et maire de Rouen vivait heureux jusqu'au moment où un jeune énarque socialiste est venu troubler les équilibres traditionnels

DANS les locaux de l'ancienne caserne Gambetta, devenue hôtel de région, l'ambiance est plutôt morose en ce début d'année. Les fonctionnaires territoriaux et les membres du cabinet savent que le président expédie les affaires courantes. Pour eux l'heure du changement approche; elle est fixée aux derniers jours du mois de mars. Quel que soit le résultat des urnes, le président Roger Fossé abandonnera son fauteuil.

Après dix ans passé à la tête de l'exécutif régional, le fidèle du général de Gaulle, l'adversaire victorieux de Jean-Jacques Servan-Schreiber aux législatives de 1962 s'en va. Ou plus exactement il cède aux pressions de certains de ses amis. *« On me dit qu'il faut que je me retire, à soixante et onze ans je ne me trouvais pas trop âgé, enfin c'est ainsi »*. L'élu cauchois esquisse un vague sourire chargé de sous-entendus, assure qu'il est *« gaulliste et pas chiraquien »*, mais se garde de donner plus de détails sur l'identité de ceux qui l'ont poussé à se contenter de gérer sa mairie d'Auffay.

Exit donc l'habile joueur de dominos qui avait su si bien, au cours des dernières années, oublier l'appoint du Front national pour gouverner sans majorité. Mais pas de panique, à droite la relève est prête. L'héritage n'a pas provoqué de querelles apparentes, parce que, dans cette région de non-dit, des règles précises existent qui empêchent toute improvisation. Et le gardien de ce code est un homme encore puissant dans son fief. Jean Lecanuet veille et l'avenir doit être sans surprise.

L'agrégé de philosophie, devenu leader du MRP, a été plus rapidement connu de l'ensemble des Français que de ses concitoyens. Sa campagne présidentielle de 1965 a rendu son sourire célèbre mais n'a pas facilité son intégration. Ainsi qu'il le reconnaît lui-même, il a eu *« beaucoup de mal à se faire admettre par la bourgeoisie rouennaise »*. Il lui faudra attendre 1968 pour conquérir, de justesse, la mairie de la capitale haut-normande. Mais son ralliement, six ans plus tard, à la candidature de Valéry Giscard d'Estaing facilite les choses. *« Cette intégration totale à la droite classique et cet abandon de tout message politique particulier lui assurent une emprise beaucoup plus complète sur son électorat local traditionnel, qui n'en demande pas plus »*, écrit Yves Guermont.

Maître en sa ville, Jean Lecanuet peut étendre son pouvoir au département. En 1974, il succède à l'ancien ministre radical André Marie à la présidence du conseil général de la Seine-Maritime. De ce poste, où il sera constamment réélu, il peut contrôler la vie de sa région. Dans *« son conseil »*, pour reprendre son expression, il est *« le poteau indicateur »*. C'est lui qui distribue les subventions, le goudron sur les routes où les aides à l'action sanitaire et sociale, c'est donc à lui qu'une majorité de conseillers ruraux accordent leur confiance. Au-delà de l'UDF, ce sont les notables des petits bourgs qui apportent leurs voix au président Lecanuet et qui lui délèguent leur pouvoir pour gérer au mieux de leurs intérêts particuliers l'avenir du département.

Fort de cet appui, le duc de Seine-Maritime peut dicter sa conduite à la région, puisqu'il est entendu depuis longtemps que le département « vassal » de l'Eure n'a que peu de voix au chapitre. La tradition devient donc une règle depuis 1982. Le conseil général a un président UDF, le conseil régional un président RPR. Ainsi lorsque le président Roger Fossé est jugé trop âgé, ou lorsque les instances du RPR décident de renouveler leurs élus, la succession ne pose pas de problème. On applique la théorie du « millefeuille », habituelle aux listes communes de la droite, en plaçant le député RPR du Havre en tête.

Le conseil régional

Président : Roger Fossé (RPR).
6 PC; 18 PS; 2 MRG; 7 UDF; 3 CDS; 12 RPR; 2 div. d.; 3 FN.

Résultats des élections de 1986 par départements

EURE (15 sièges)
Ins., 328 637; abst., 21,44 %; suff. ex., 243 151.
PC : 9,20 %, 1 élu; PS-MRG : 32,72 %, 6 élus; UDF : 26,82 %, 4 élus; RPR : 18,09 %, 3 élus; FN : 8,91 %, 1 élu; Verts : 4,23 %.

SEINE-MARITIME (38 sièges)
Ins., 798 231; abst., 22,72 %; suff. ex., 589 411.
LO : 2,64 %; PC : 12,23 %, 5 élus; PS-MRG : 34,36 %, 14 élus; div. g. : 1,42 %; Un. opp. : 39,71 %, 17 élus; FN : 6,40 %, 2 élus; Verts : 3,20 %.

La succession n'est pas d'actualité

Antoine Rufenacht, le banni des précédents scrutins pour cause de soutien à Michel Debré, se retrouve donc propulsé sur le devant de la scène régionale. Ses échecs successifs pour reprendre la mairie du Havre au Parti communiste sont oubliés, l'ancien secrétaire d'Etat de Valéry Giscard d'Estaing part en campagne avec entrain, fier d'une liste qu'il estime largement renouvelée. *« Je collabore avec Jean Lecanuet depuis plus de dix ans pour définir l'action du conseil général »*, précise le candidat en soulignant, en signe d'allégeance à son suzerain, *« le poids important du président dans le monde rural »*.

Le maire de Rouen semble toujours le maître du jeu. Il gère l'habile construction qui fait de son bureau à l'hôtel du département le centre de décision de la politique régionale. Il y a bien ces histoires de *« parachutages multiples »* dans sa bonne ville qui l'inquiètent un peu. Mais sur cette question, il tient à être ferme. L'an passé il a refusé de rencontrer Michèle Barzach, venue voir si l'air de Rouen lui convenait. Aujourd'hui c'est le tour de Claude Heurteux, PDG du groupe Auguste-Thouard et membre du bureau politique du Parti républicain, de venir annoncer qu'il occuperait bien un appartement à Rouen, en attendant les législatives de 1993. *« Je souhaite voir un Rouennais se lancer dans la future bataille des législatives »*, laisse tomber le maire, excédé par tout ce tapage.

Qu'on le sache à Paris, sa succession n'est pas à l'ordre du jour. Quelques indispositions passagères ne l'empêchent nullement de tenir fermement, à soixante et onze ans, les rênes de son territoire. *« Je sais qu'une ville située à une heure de Paris aiguise les appétits des prétendants en politique, mais qu'ils attendent encore un peu »*, précise un homme qui aime tellement gouverner seul qu'il a réussi à éliminer tout possible dauphin de son entourage municipal. Jean Lecanuet compte encore régner longtemps sur un fief qu'il a eu tant de mal à conquérir, lui *« l'enfant issu d'un milieu populaire »*.

Bien sûr, depuis 1977, il doit compter avec un « horsain » d'une autre classe sociale, qui lui donne beaucoup de tracas. C'est cette année-là que son *« vieil ami »* le sénateur-maire du Grand-Quevilly, Tony Larue, a dû accepter, en cadeau de François Mitterrand, de faire une place dans son conseil municipal à un jeune énarque nommé Laurent Fabius. Ce garçon de bonne famille aurait pu prendre exemple sur ses aînés pour entretenir de bons rapports avec le maire de Rouen. Il aurait même pu s'inspirer de *« ses amis communistes »* qui, tel Roland Leroy, acceptaient sans protester le partage ancestral lié à l'histoire de la ville : la rive droite à la droite, la rive gauche à la gauche.

Député, rapidement appelé à un destin national, l'homme du président a donné l'impression de se plier aux coutumes locales. Il a préféré un poste d'adjoint au Grand-Quevilly plutôt que de franchir la Seine pour venir affronter le duc de Rouen. Mais Jean Lecanuet l'a découvert très vite, ce n'était là que ruse. Après avoir mis la main sur l'appareil du Parti socialiste en Seine-Maritime, et écarté quelques rocardiens trop connus, Laurent Fabius a encouragé des amis parisiens à venir le rejoindre dans cette terre normande. En en faisant son laboratoire du « socialisme scientifique » (*le Monde* du 4 mars 1990), il a favorisé le travail de nouveaux étrangers qui venaient ravir aux communistes des municipalités. Un recteur à Canteleu, un avocat au Petit-Quevilly, le « maillage » permettait d'agrandir le tricot du socialisme rénové qui recouvrait lentement les cartes électorales. Et en mars 1989 ces hommes se sont alliés au sein du syndicat à vocation multiple de l'agglomération rouennaise (SIVOM) pour porter à la présidence Laurent Fabius.

L'encerclement par le SIVOM

Sans traverser la Seine, sans l'affronter loyalement, un socialiste venait contrer le pouvoir de Jean Lecanuet, venait « toucher » à sa ville. Le coup était rude pour le sénateur. Cette manœuvre d'encerclement réussi, il le savait, n'allait lui apporter que des complications. *« Laurent Fabius a un comportement agressif et hautain »*, se plaint le maire de Rouen. Il ne supporte pas la façon dont *« ce Parisien »* préside les réunions du SIVOM, la façon dont il lui donne la parole, à lui, Jean Lecanuet, comme si *« j'étais le maire d'une quelconque commune de l'agglomération »*. Et puis il y a ce métro-bus que Laurent Fabius ne pense qu'à diriger vers la rive gauche, *« vers chez lui et chez ses alliés communistes »*. Bref les rapports *« ne sont pas ce qu'ils devraient être »*.

Non content de contester le maire dans sa ville, le premier des socialistes brigue aussi la présidence du conseil régional. Avec l'aide de Frédérique Bredin, ministre de la jeunesse et des sports et maire de Fécamp, et de ces huit députés qui ont transformé la quiète Seine-Maritime en territoire rose, il veut bouleverser une habile construction que Jean Lecanuet a mis des années à bâtir. Vraiment les limites de la bienséance sont dépassées.

Heureusement l'expérience d'une longue carrière politique permet au maire de Rouen de rester encore serein. Il sait que les électeurs ont constaté que Laurent Fabius *« n'a pas déversé sur la région les crédits que sa position lui aurait permis d'obtenir »*. Cette faute dans une terre qui a porté à de hautes fonctions René Coty, André Marie ou André Bettencourt, cela se remarque. Alors le sénateur attend de voir si les électeurs socialistes de 1989 répéteront le choix cette année, maintenant que leur leader est devenu *« un chef de clan »*.

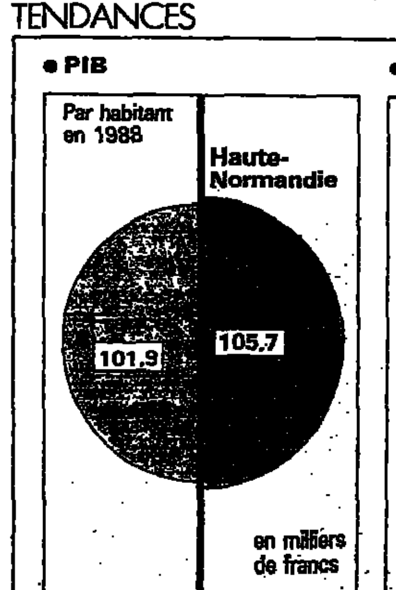
Et puis le maire de Rouen sait que la « machine Fabius » peut parfois avoir des ratés. Même si le rocardien Pierre Bourguignon se retrouve aujourd'hui, par le hasard des alliances de courants, au côté d'un homme qui a autrefois tenté de le priver d'un mandat de député, le « socialisme scientifique » et sa version *« je dirige tout de Paris »* provoquent parfois des mécontentements et des désertions dans le camp socialiste Alain Carment, le maire de Gournay-en-Bray, s'est mis en congé d'un parti dont il conteste les décisions régionales. Le maire de Barentin ne serait pas loin de partager le même point de vue.

Bernard Frau, le jeune maire de Grand-Couronne, a abandonné en août 1990 son voisin du Grand-Quevilly, à qui il reprochait de *« ne rien comprendre à l'écologie »*. Un désaccord qui se traduit par la présentation d'une liste Génération Ecologie lors des élections. Optimiste, Bernard Frau pense que les habitants de la région, refusant les combats d'appareils, vont voter pour lui *« car nous souhaitons imposer l'écologie dans un département à risques et combattre le Front national »*. Il ne manquait plus que ce nouvel impertinent pour brouiller une situation déjà suffisamment complexe. Jean Lecanuet en vient parfois à rêver au calme qui règne au Palais du Luxembourg.

S. B.

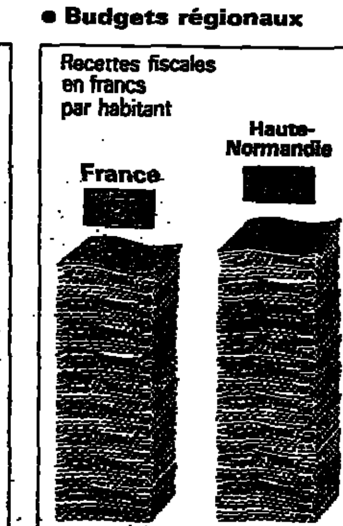
TENDANCES

• PIB



(Source: INSEE.)

• Budgets régionaux



(Source: ministère de l'intérieur.)

ANDIE

discrétion assurée

Les instances régionales n'ont pas fait de gros efforts pour améliorer les rapports entre les habitants des deux départements. Elles ont laissé les conseils généraux, pourtant de même majorité politique, oublier d'harmoniser leurs actions. Elles n'ont même pas réussi, trente-cinq ans après la création de la Haute-Normandie, à mettre en place une liaison SNCF ou une liaison routière rapide entre Rouen et Evreux. L'unité ne s'impose pas mais il existe des moyens de la favoriser. Les «gens de Rouen» le savent, tout en ajoutant, en privé, que l'important, c'est la liaison avec Paris, *«car on va très rarement à la préfecture de l'Eure»*.

«Bouville» sur l'estuaire

La Haute-Normandie réduite à un département? La situation serait trop simple pour satisfaire un descendant du fier Rollon. En Seine-Maritime, on refuse de s'agenouiller devant un trône de ville-capitale puisqu'il y a toujours deux prétendantes au titre. Et même si Rouen semble avoir été choisie depuis longtemps, personne n'a encore osé aller le dire aux citoyens du Havre, de peur de les vexer.

Depuis que François Ier a décidé la construction d'un port fortifié à l'entrée de la Seine, les habitants de cette ville ont décidé de porter leurs regards vers la mer. *«Bouville»*, ainsi que l'enseignant Jean-Paul Sartre appelait sa ville de résidence dans *la Nausée*, tourne le dos à Rouen. L'idée d'un département de l'estuaire a fait long feu : qu'importe, Le Havre cultive son particularisme. *«Ville ouverte sur l'océan, ville libre»* ainsi que la définissent ses élus, la cité reconstruite par Auguste Perret conteste à Rouen ses prérogatives administratives.

Le Havre possède son port, sa chambre de commerce, depuis peu son université et des journaux qui, même s'ils appartiennent au groupe Hersant, comme le quotidien de Rouen, jouent la spécificité dans les rubriques locales. Des atouts qui, ajoutés à une population de deux cent cinquante mille habitants (pour l'agglomération), doivent lui donner voix au chapitre autant que sa rivale. Les 85 kilomètres qui séparent les deux villes sont un mur que chacun souhaite infranchissable. La preuve, l'idée d'une voie rapide pour relier les deux cités n'est toujours pas devenue réalité. *«Les deux pôles sont de taille comparable et rien ne les réunit, ni politiquement, ni économiquement, ni culturellement»*, note Yves Guermont.

Deux départements, deux villes, plus quelques coins de terre aux particularismes ruraux bien marqués, comme le Pays de Bray ou le Pays d'Ouche, expliquent que l'identité haute-normande soit difficile à saisir. L'héritage agricole ou industriel n'a pas arrangé les choses. Plutôt bien servies par la nature des terrains et le climat, les prairies normandes ont longtemps nourri de grasses vaches laitières. Facilitée par les ports, l'importation de produits coloniaux et de matières premières a favorisé le développement de grandes entreprises qui se sont ajoutées, au début du siècle, aux activités textiles concentrées dans les vallées. La richesse existait. La bourgeoisie rouennaise ou havraise n'avait pas de soucis à se faire pour ses enfants.

Pour eux, elle avait créé des écoles supérieures de commerce à Rouen puis au Havre. La lignée des armateurs et des négociants devait se perpétuer là. Les autres pouvaient poursuivre leurs études à Paris, voire à Caen, puisque l'idée de construire une université à Rouen ne date que de vingt-cinq ans. L'esprit de la recherche ne perturbait pas les salons où les rois du drap et les commerçants vivaient toujours à l'ombre des tableaux de l'école de Rouen, entre quelques sorties au Théâtre des Arts, devenu une grande scène de l'art lyrique.

Les premières crises dans l'industrie textile ou la construction navale n'éveillent pas des esprits trop longtemps habitués à ce que *«tout aille mieux demain»*. A force d'être discrets, les Normands ont appris à cacher leurs bonheurs comme leurs malheurs. Dans un pays où *«l'on vit davantage à travers ses clochers que dans sa région»*, selon l'expression de Bertrand Tierce, rédacteur en chef de *la Lettre de la Haute-Normandie*, on refuse de voir les nuages qui s'amoncellent à l'horizon. *«Ici on ne demande rien à personne»* ajoute Jacques Mouchard, qui préside à la fois la chambre de commerce et le port de Rouen. Les agriculteurs dissimulent leurs difficultés, on évoque les déboires de tel ou tel chef d'entreprise sans chercher à analyser les causes d'une diminution de l'activité économique.

«Personne n'a été clairvoyant, remarque Dominique Gambier, député socialiste et ancien président de l'université de Rouen. *Dans une région qui, de tout temps, s'est développée par l'apport extérieur, il n'y a pas de bourgeoisie industrielle dynamique»*. Les huit chambres de commerce et d'industrie, dont sept pour le seul département de la Seine-Maritime, un record, sont divisées. Aucun président n'a un pouvoir assez fort pour imposer ses vues aux autres.

Le choc pétrolier fait subir ses effets avec quelques années de retard, quelques années de sursis pour une population longtemps épargnée. Et là, chacun découvre avec surprise que la région s'est laissée aller au point de ne pas se rendre compte qu'elle s'industrialisait avec des unités de production de masse fonctionnant avec une main-d'œuvre peu qualifiée. Stupeur, le chômage apparaît. Etonnement, les usines où le nom d'un patron du cru est encore gravé au-dessus de la porte appartiennent désormais à des groupes internationaux.

«Brusquement, la région a réalisé qu'elle perdait son identité industrielle en voyant disparaître la construction navale, la fonderie ou le textile» remarque Jean-Serge Seiler, délégué général de la chambre syndicale des industries métallurgiques de Rouen et Dieppe : *«La deuxième perte d'identité a été de constater que le capital avait filé.»* Les descendants des Vikings s'apercevaient qu'ils n'étaient plus maîtres chez eux. Non seulement les demandeurs d'emploi se multipliaient, mais les anciens patrons n'avaient plus rien à leur proposer.

Ces générations ouvrières qui, de père en fils, s'étaient succédé dans les entreprises familiales, avec une formation plus que minimale, ne répondaient plus aux demandes d'un marché de l'emploi en pleine mutation. Les responsables régionaux découvraient les carences d'un système éducatif inadapté. *«Un instituteur du Pays de Bray a dû attendre vingt ans avant de voir enfin un de ses anciens élèves obtenir le baccalauréat»*, raconte un syndicaliste enseignant. Il fallait revoir complètement les schémas de formation, créer des lycées, ouvrir des sections de techniciens supérieurs et donner un peu plus de poids à l'Université.

«Notre région, que l'on croyait riche, manquait de formations pour ses habitants et de tissu industriel pour leur fournir du travail». Roger Fossé, président du conseil régional, a découvert ces réalités au cours de son mandat. A soixante-dix ans, l'ancien député RPR s'est mué en bâtisseur d'établissements scolaires. *«Il y avait un énorme retard*, reconnaît-il, *alors j'ai essayé de donner la logistique qui manquait à vingt-quatre mille jeunes»*. Devenu «l'homme des lycées» il a tenté de rattraper le temps perdu (*le Monde* daté 8-9 septembre 1991).

Former plus, mais aussi éviter l'évaporation des jeunes vers d'autres régions, la tâche est difficile. Rouen détient toujours le record du nombre de possesseurs d'un Modulopass SNCF, cette carte rouge qui permet de se déplacer en train en payant un abonnement mensuel. Ils sont deux mille cinq cents chaque matin à arpenter les quais de la gare de Rouen en attendant les wagons corail qui doivent les conduire, malgré des retards de plus en plus fréquents, en une heure et dix minutes à Saint-Lazare. Vivre à Rouen et travailler à Paris, on peut penser, comme Jean Lecanuet, le maire de la capitale haute-normande, qu'il s'agit du choix *«de nombreux cadres souhaitant échapper à l'étouffement de la vie parisienne»*. Mais on peut aussi imaginer que ces migrants sont des salariés qui n'ont pas trouvé d'emploi correspondant à leur qualification dans leur ville.

Une richesse en trompe-l'œil

Déchirée entre des pôles opposés, marquée par la crise économique, honteuse de son quatrième rang national pour le taux de chômage, la Haute-Normandie demeure-t-elle une région riche? Son produit intérieur brut par habitant aurait tendance à le laisser penser. Il la classe même au deuxième rang des régions françaises, après l'Ile-de-France. Mais ce résultat est un faux clignotant qui doit être interprété avec réserve. Il n'est justifié que par l'importance des activités liées aux secteurs du pétrole ; en effet, déduction faite de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), la région se retrouve à la quatorzième place du classement national.

Et les habitants se moquent de ces statistiques. Les agriculteurs constatent que l'élevage dans le Pays de Bray devient une aventure incertaine. Le fromage de Neufchâtel, même habillé d'une boîte, ne va pas sauver tous les producteurs de lait. Seuls les grands céréaliers du sud de l'Eure ou du Vexin normand parviennent encore à équilibrer les comptes de leur exploitation en bénéficiant de la proximité du port de Rouen pour expédier leur grain.

Les Haut-Normands ont accepté sans trop de bruit que leur région accueille deux centrales nucléaires, Paluel et Penly, en bord de Manche, pour alimenter en électricité la capitale. Ils savent que 37 % de la capacité française de raffinage, ainsi que la première plate-forme européenne de fabrication d'engrais, sont situés dans la vallée de la Seine. Ils connaissent les risques de ces installations mais ne donnent pas l'impression d'en contester l'implantation.

Ils savent aussi que ces secteurs de la chimie lourde, comme ceux de la papeterie ou de la construction automobile, ne sont plus créateurs d'emplois comme ils l'ont été il y a quelques années. Alors, un brin fatalistes, ils attendent les «usines miracles» qui viendront remplacer les friches qui s'étendent autour des ports ou qui apparaissent dans certaines vallées. *«Dans la région on a l'habitude des discours euphoriques»*, assure Jean-Serge Sellier. *Pendant des années on a affirmé que la vallée de la Seine était comme la Ruhr, qu'elle allait s'auto-industrialiser. Ensuite a avancé l'idée du développement du tertiaire.»*

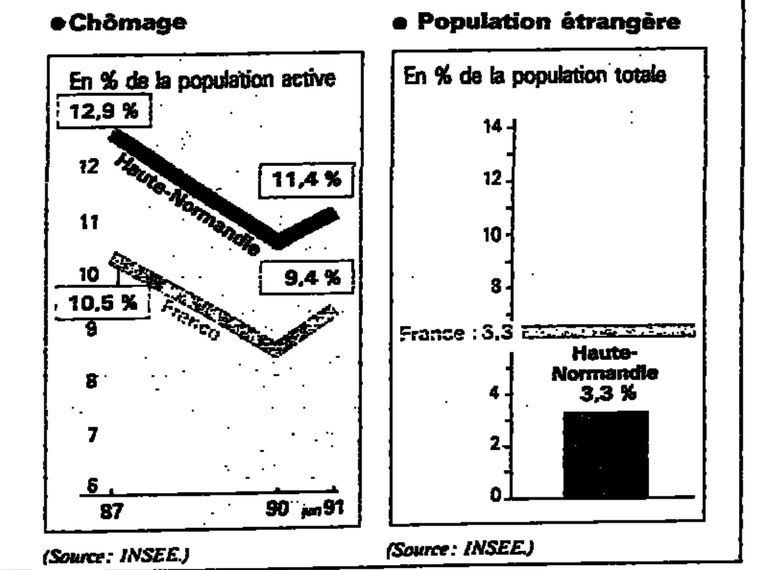
Et puis il y a les hommes politiques qui doivent, comme au bon vieux temps, revenir de Paris avec les poches pleines de solutions miracles. Laurent Fabius, alors ministre de l'industrie, s'est plié à la règle en favorisant, grâce à de nombreux crédits publics, le maintien d'emplois à la Chapelle-Darblay, une entreprise papetière située sur sa circonscription. Il semble prêt à récidiver en tentant d'obtenir du ministère des finances une défiscalisation qui permettrait la commande d'un paquebot aux Ateliers et Chantiers du Havre (ACH). Des cautères très lourds pour l'Etat et qui n'aident pas les habitants à prendre conscience des réalités économiques actuelles.

«Nous devons prendre en compte la mondialisation des marchés et cesser de nous accrocher aux legs du passé», clame Bernard Leroy, vice-président UDF du conseil régional et directeur d'une PME au Vaudreuil. Il a poussé au développement de la recherche, et favorisé les contacts entre les labos du campus de Mont-Saint-Aignan et l'Aérospatiale de Vernon. Lui, comme d'autres jeunes chefs d'entreprise implantés dans la région, souffre de la surabondance de pouvoirs économiques, représentés par trop de chambres de commerce, de ports et de comités divers, qui ne définissent pas de perspectives d'avenir.

Le moment est venu de bousculer les habitudes. Les Normands doivent abandonner leur réserve traditionnelle pour s'unir. Au-delà des querelles de clochers, il est possible de définir des orientations communes, de trouver des objectifs qui valorisent une population jeune et laborieuse, de trancher enfin le débat sur les rapports avec Paris et Caen. Les habitants n'ont rien à cacher, ils peuvent même être fiers de leur patrimoine, de leurs paysages et aussi de leurs réussites technologiques ou industrielles. La Haute-Normandie peut s'afficher sans honte. Il est grand temps de hisser le pavillon et d'y faire figurer, par exemple, la fusée Ariane.

SERGE BOLLOCH

(1) *Géopolitiques des régions françaises*, sous la direction d'Yves Lacoste, tome II, Editions Fayard, 1986



(Source : INSEE.)

(Source : INSEE.)

La semaine prochaine
LES PAYS-DE-LA-LOIRE

Déjà publié : l'Alsace (le Monde *daté 6-7 octobre*), *l'Aquitaine* (le Monde *daté 13-14 octobre*), *l'Auvergne* (le Monde *daté 20-21 octobre*), *la Bourgogne* (le Monde *daté 27-28 octobre*), *la Bretagne* (le Monde *daté 3-4 novembre*), *le Centre* (le Monde *daté 10-11 novembre*), *Champagne-Ardenne* (le Monde *daté 17-18 novembre*), *la Corse* (le Monde *daté 24-25 novembre*), *la Franche-Comté* (le Monde *daté 1-2 décembre*), *l'Ile-de-France* (le Monde *daté 8-9 décembre*), *le Languedoc-Roussillon* (le Monde *daté 15-16 décembre*), *le Limousin* (le Monde *daté 22-23 décembre*), *la Lorraine* (le Monde *daté 29-30 décembre*), *Midi-Pyrénées* (le Monde *daté 5-6 janvier 1992*), *le Nord-Pas-de-Calais* (le Monde *daté 12-13 janvier*) *et la Basse-Normandie* (le Monde *daté 19-20 janvier*).

COUP DE CŒUR

Menu XIXe

AU pied des blanches falaises d'Etretat, les touristes se pressent. Ils arpentent le bord de mer et regardent cette eau laiteuse qui vient battre les galets. Même un dimanche d'hiver, la station balnéaire du pays de Caux attire les visiteurs. Venus en voisins du Havre ou en curieux de Paris, ils marchent dans l'air vif à la recherche des lieux, des couleurs, des formes qui au XIXe siècle ont séduit les peintres et inspiré les écrivains.

La halle en bois occupe toujours la place du village, l'aiguille résiste encore aux assauts des vagues. Mais l'histoire des années passées s'est retranchée un peu plus loin dans les terres. Neuf kilomètres de route nationale sont nécessaires pour gagner Gonneville-la-Mallet. Ensuite il faut traverser quelques rues de cette bourgade tranquille du pays de Caux pour trouver la place du marché et là, au milieu des bâtiments de briques rouges, chercher La Taverne des vieux plats.

De Maupassant à René Coty

«Point d'enseigne ou de nom sur la porte, mais la maison est grande» : la maîtresse des lieux aime avertir ses visiteurs de la discrétion de l'établissement. Mais elle n'oublie jamais de leur indiquer ce *«vieux lierre»* qui distingue l'hostellerie des autres bâtisses du bourg. Derrière les feuilles envahissantes, s'est réfugiée Mlle Lucette Aubourg, fille d'aubergiste, petite-fille du cuisinier dont le portrait orne la salle à manger.

Cuisinière et maîtresse des cérémonies, Mademoiselle délègue quelques pouvoirs à une amie pour le début du repas. Elle préfère laisser ses hôtes saucer sans être vus la crème normande qui accompagne les coquilles Saint-Jacques. Mais à peine la volaille – *«de ferme évidemment»* – rôtie, Mademoiselle abandonne la blouse blanche pour retrouver ses visiteurs. Elle vient conter l'histoire des bois peints qui ornent les murs, elle parle de son père, de l'auberge plus que centenaire.

Entre fromages et tarte, les souvenirs se bousculent. Voici Guy de Maupassant, le voisin, qui passe glaner auprès des joueurs de dominos quelques anecdotes pour ses contes rustiques. Maurice Leblanc est là aussi. Mademoiselle l'assure, le père d'Arsène Lupin choisissait toujours la chaise près du piano. Ensuite viennent les musiciens Jules Massenet et Emmanuel Chabrier, puis les peintres Eugène Boudin et Claude Monet. *«En 1924, Monet est venu manger à l'auberge et il a demandé à revoir les tableaux qu'il avait laissés. Il est monté dans ma chambre où ils étaient accrochés, et, ensuite, il a dit qu'il goûterait bien au calvados que le père Aubourg avait distillé. Par la suite, il a encore écrit pour qu'on lui envoie deux bouteilles à Giverny. J'ai gardé sa lettre.»* Les tableaux sont aujourd'hui à Amsterdam et aux Etats-Unis.

Mademoiselle raconte, et des hommes illustres garnissent les chaises cannées. Le repas devient une promenade où l'on passe d'un personnage à l'autre, un voyage où les années se télescopent. Le neveu de Bismarck a fait halte à l'auberge pendant l'occupation prussienne, mais Félix Faure, lui, est venu plus souvent, et René Coty, *«pensez-donc un cousin du Havre!»*...

Le café filtre avalé, Mademoiselle propose parfois aux plus curieux de ses hôtes une visite de sa cuisine où trône l'immense poêle à bois. Faveur suprême, elle peut aussi laisser voir d'autres pièces, garnies de faïences, de tableaux, de dessins, et même d'un piano qui l'aide à travailler son chant, une heure par jour.

S. B.

HEURES LOCALES

REPERES

AQUITAINE

Voyages SNCF moins chers pour les étudiants

A compter du 1er février, les étudiants aquitains bénéficieront d'une réduction de 50 % sur les trajets en train entre leur domicile et leur lieu d'études. Grâce au conseil régional, ils ne devront plus acquitter les prix d'abonnement habituellement exigés par la SNCF comme condition aux réductions étudiantes. Les étudiants devront simplement acquérir une carte «Aquitaine étudiant» (100 F) qui leur ouvrira le droit au billet à moitié prix, quelles que soient la période et la nature du train (express régional ou TGV). La carte «Aquitaine étudiant» n'est pour l'instant disponible qu'en un seul lieu : le Centre information jeunesse Aquitaine (CIJA), 5, rue Dufour-Dubergier à Pau (tél. : 56-48-55-50).

On estime à cinq mille le nombre d'étudiants intéressés par cette mesure. Ils devront fournir un justificatif délivré par le CROUS attestant qu'ils habitent en Aquitaine et suivent les cours dans une université ou une grande école de la région. Les étudiants originaires de Poitou-Charentes qui fréquentent les universités bordelaises ne peuvent pas bénéficier de cet avantage.

Les conditions de délivrance ont été déterminées par les partenaires de l'opération, le CIJA, la SNCF et le conseil régional d'Aquitaine. Cette collectivité a prévu d'allouer 5,5 millions de francs en 1992 au financement de la carte «Aquitaine étudiant», la SNCF, pour sa part, ne facturera au conseil régional que 10/12 du coût réel des cartes.

MIDI-PYRÉNÉES

Le Tarn encourage le recyclage du verre

AVEC dix millions de bouteilles récupérées pour 1992, la Verrerie ouvrière d'Albi (groupe Novalliance, quatrième verrier français), et le conseil général du Tarn ont voulu mobiliser les communes de ce département sur le recyclage des déchets. Un concours a donc été organisé, doté d'un superbe buste de Marianne, en verre, comme il se doit.

Plus de vingt communes ou regroupements de communes ont répondu à cet appel, ainsi qu'un conseil municipal jeunes et des clubs du troisième âge. La plus petite commune, 139 habitants, a déjà obtenu le rendement le plus élevé avec 39,5 kilos de verre récupérés par habitant alors que la plus importante (48 000 habitants) n'en collecte que 1,8 kilo par habitant. Au premier bilan pour l'année 1991, ce concours a déjà atteint l'objectif et les 10 millions de bouteilles seront assurés pour cette année. Il ne reste plus qu'un effort supplémentaire à accomplir pour que le Tarn, avec 10 kilos par habitant en moyenne, se hisse à la hauteur de la moyenne nationale : 12 kilos.

Ce supplément a été réalisé avec la collaboration de nos correspondants : Jean-Pierre Barjou (Albi) et Ginette de Matha (Bordeaux).

La galaxie associative des Hauts-de-Seine

Les défenseurs de l'environnement se sont regroupés pour dialoguer avec les élus et participer à l'élaboration de leur cadre de vie

AMOUREUX des oiseaux ou de la forêt, protecteurs des sites historiques, pêcheurs soucieux de leurs étangs, riverains menacés par une nouvelle ZAC, pourfendeurs des nuisances, promoteurs de l'habitat villageois, ils sont tous rassemblés dans le collectif Environnement 92. Créé en avril 1991, à la veille de la révision du schéma directeur d'Ile-de-France, ce rassemblement est né sous le signe de la diversité. Lors de son assemblée générale, début décembre, il comptait quatre-vingt-huit membres, réunis sous la bannière de la protection du cadre de vie. Cette mobilisation répond à une stratégie qui consiste à s'organiser à l'échelon départemental pour *«coller»* à la réalité des négociations entre Etat et collectivités locales, en désignant un porte-parole garant de sa diversité.

Dans les Hauts-de-Seine, l'homme de la *«synthèse»* est André Suchier. Président de l'association de Ville-d'Avray, il a été aussi l'adjoint de Charles Pasqua jusqu'en 1983 et secrétaire de circonscription de Claude Labbé, député RPR de Sèvres. Des fonctions qu'il a quittées en s'apercevant que, *«dans un parti, on ne peut rien faire de sérieux»*. La soixantaine, l'allure massive et joviale, André Suchier cache son énergie derrière des rondeurs de grand-père. Son objectif : imposer une vision de long terme dans un monde ou le court terme domine. Sa stratégie : le rassemblement et la concertation.

Le président d'Environnement 92 explique sa politique de soutien aux jeunes associations encore timides, et raconte comment il a *«menacé»* un élu de la petite couronne de mettre des milliers de personnes dans la rue s'il refusait le dialogue. *«J'ai un peu forcé sur les chiffres...»*, reconnaît-il. Il se réjouit des premiers acquis du collectif. Quelques prises de positions officielles sur les excès des ZAC et de la charte départementale. Et surtout une reconnaissance par le conseil général : Environnement 92 doit participer à des groupes de travail sur des thèmes comme les autoroutes souterraines, l'aménagement de la Défense, ou encore la politique de l'eau et des déchets.

Trois générations

Côté organisation, le collectif disposerait du seul registre complet des lois sur l'environnement, d'un réseau d'informateurs dans mairies et préfecture, et surtout de permanents très actifs, à commencer par le secrétaire général, Denis Plain, également président fondateur des Amis de la Terre. Selon lui, trois générations d'associations de défense de l'environnement coexistent. La première, apparue dans les années 65, s'est particulièrement illustrée sur le dossier de l'A 86, ce superpériphérique d'Ile-de-France, dont le tronçon ouest a provoqué beaucoup de réactions.

Ses représentants se sont jadis regroupés au sein d'une structure régionale thématique, l'Union des associations de l'Ouest parisien (UASOP), dont le plus fidèle représentant, dans les Hauts-de-Seine, est Yves Drams. Un ancien chef comptable, aussi discret qu'efficace, qui fut l'homme de la contestation à la fameuse ZAC Rueil 2000. Passé maître dans l'art de la procédure, il partage aujourd'hui son temps entre sa maison du Loiret et son appartement de Rueil, envahi par les dossiers, coupures de presse et autres bulletins. C'est la mémoire de l'A 86.

La deuxième génération date des années 70. C'est celle de Denis Plain et des mouvements écologistes. Ce courant reste numériquement faible, et les grosses têtes ont bien souvent pris le chemin de cabinets ministériels. Mais son rôle est essentiel. *«Quand il y a un problème de ZAC ou de voisinage, les gens se mobilisent,* explique Denis Plain. *Il en va différemment pour des problèmes de pollution : là, il faut que les écologistes agissent. Les niveaux de préoccupations sont très différents.»*

La troisième génération, enfin, est née dans les années 80 de la vague des ZAC et du béton. Levallois, Gennevilliers, Nanterre, Antony, Rueil... Les opérations d'urbanisme, *«barbare»* ou *«terroriste»*, selon certains responsables associatifs, ne manquent pas. A Asnières, par exemple, plusieurs quartiers sont aujourd'hui dans l'œil du cyclone (*le Monde* du jeudi 9 janvier). *«On compte neuf ZAC actuellement, et tout se fait au coup par coup. Le plan d'occupation des sols, révisé en juin 1990, prévoit des hausses de densité, mais il n'y a aucun schéma d'urbanisme global»*, explique-t-on à l'Union d'intérêt communal d'Asnières (UICA).

A l'image de l'UICA, dont les responsables sont issus d'une liste municipale ayant échoué lors des élections de 1989, les relations entre la politique et le militantisme associatif sont étroites. Souvent, l'opposition et la défense de l'environnement coïncident. Plus significatif peut-être est le glissement que l'on observe ici et là entre le combat écologiste et l'appartenance à une liste «associative». Elu à Rueil-Malmaison, Denis Plain insiste sur son rôle d'alerte : le déficit d'information de la part des municipalités est tel qu'il faut être élu pour pouvoir agir suffisamment en amont.

Le coût de l'A 86

Au-delà de leurs différences, les associations sont convaincues du bien-fondé d'une structure d'accueil comme Environnement 92. Lors de son assemblée générale, ses représentants ont dénoncé la densification qu'entraînerait l'application du projet de SDAU régional et de la charte départementale, ainsi que le coût exorbitant du bouclage de l'A 86 (16 milliards de francs pour 16 km). Le délégué à la qualité de la vie du ministère de l'environnement, Dominique Bidou, a pour sa part annoncé une prochaine révision de la procédure d'enquête publique. Les collectifs de défense de l'environnement y seront-ils davantage associés?

HÉLÈNE GIRAUD

Retard pour la filière sociale

Les négociations sur le statut des travailleurs médico-sociaux s'éternisent

«PATIENCE *et longueur de temps font plus que force ni que rage...»* Le gouvernement aurait-il médité La Fontaine avant d'établir le calendrier des négociations de la filière sociale? Engagée le 29 octobre 1991, la concertation devait s'achever le 24 janvier, avec l'examen des projets de décrets au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT). Or le secrétariat d'Etat chargé des collectivités locales a exigé un report de cette séance, qui devrait finalement avoir lieu les 20 et 27 février. Bien qu'il ait d'ores et déjà achevé la rédaction des textes, il n'entend pas les diffuser aux syndicats avant le 5 février.

Des syndicats divisés

Cette relative lenteur irrite la plupart des syndicats, qui craignent un certain essoufflement de leurs troupes. La journée d'action du 23 janvier, à laquelle appelaient la CFDT, la CFTC et les Autonomes (sans la CGC), a, à cet égard, servi de test. Les syndicats ont réussi une mobilisation bien moins importante qu'en octobre dernier.

Le temps joue aussi contre l'entente de ces quatre syndicats dits «réformistes» et des élus. Unis au départ sur un certain nombre de revendications, ils apparaissent aujourd'hui divisés sur la stratégie à adopter au Conseil supérieur. Les quatre centrales veulent examiner les décrets un par un – alors que le gouvernement est partisan d'un vote global, – mais elles ne sont pas toujours d'accord sur les textes à retenir. L'Assemblée des présidents de conseils généraux (APCG), qui se plaint de ne pas avoir été suffisamment consultée, a, pour sa part, appelé à un «boycott». Une tactique que certains observateurs jugent un peu «hypocrite» – partagés entre leurs aspirations sociales et leurs inquiétudes budgétaires, les présidents de département éviteraient ainsi de se prononcer, – et d'autres «suicidaire». Déjà mis en œuvre à l'occasion du vote sur le régime indemnitaire, ce procédé avait en effet rendu possible l'adoption d'un décret dont l'APCG ne voulait pas (*le Monde* daté 30 juin-1er juillet 1991).

Cette assemblée, essentiellement composée d'élus UDF et RPR, devrait être d'autant plus vigilante que l'Association des maires de France a décidé, elle, de prendre part au vote. Or l'AMF compte, parmi ses représentants au Conseil supérieur, quelques élus socialistes qui pourraient, une nouvelle fois, faire jouer la discipline de groupe à l'égard du gouvernement.

R. Ra.

Les propositions du gouvernement

Depuis le début des négociations sur la filière sociale de la fonction publique territoriale, le gouvernement a revu deux fois sa copie. En décembre, M. Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat chargé des collectivités locales, a fait, par courrier, un certain nombre de propositions dont les syndicats attendent aujourd'hui la traduction dans les projets de décrets.

Quelques-unes de ces mesures représentent de véritables avancées, notamment l'intégration des 70 000 agents spécialisés des écoles maternelles en catégorie C (au lieu de D), et celle de toutes les secrétaires médico-sociales en B (au lieu de C), sans condition de diplôme.

En revanche, le gouvernement ne dit mot des assistantes maternelles. De plus, il ne retient pas l'architecture de la filière défendue par la CFDT, la CGC, la CFTC et les Autonomes, en accord avec l'Assemblée des présidents de conseils généraux (*le Monde* daté 29-30 septembre 1991). Ces partenaires réclament un seul et même cadre d'emploi, avec déroulement de carrière linéaire, pour les six familles de travailleurs sociaux qui opèrent en équipe, munis de diplômes équivalents : assistantes sociales, éducateurs spécialisés, conseillères en économie sociale et familiale, éducateurs de jeunes enfants, puéricultrices et infirmières. Seuls, les trois premiers métiers sont regroupés, mais leur cadre d'emploi comporte deux grades.

«L'architecture proposée n'est pas satisfaisante car elle ne favorise pas la mobilité du personnel et la polyvalence de service, proteste l'APCG. *En outre, aucun effort n'est fait pour revaloriser les grilles indiciaires des personnels sociaux en début de carrière, ce qui serait nécessaire afin de résoudre les problème de recrutement.»* L'APCG juge également insuffisante l'amélioration indiciaire prévue pour les postes de responsabilité (conseillers techniques et responsables de circonscription), et réclame une véritable catégorie A.

La CGT ne devrait pas approuver la filière, dans la mesure où elle est très éloignée de ses revendications. En ce qui concerne les assistantes sociales, par exemple, le gouvernement propose un salaire de départ de 7 892 francs brut, et une fin de carrière à 15 637 francs brut. La CGT, qui soutient depuis plusieurs mois la Coordination nationale des assistants de service social (CONCASS), demande pour ces personnels un salaire minimum de 10 000 francs net.

A la demande de Force ouvrière, le Conseil supérieur examinera les textes sur les régimes indemnitaires en même temps que les dernières propositions des décrets. Ce que désapprouve la CFDT, qui ne veut pas *«régler le problème des carrières en négociant sur les primes»*. Pour les prochaines négociations, presque tous les syndicats demandent une approbation décret par décret, ce que refuse le gouvernement, dont certains membres rappellent, en coulisses, que le Conseil supérieur n'est pas «un supermarché».

BLOC NOTES

AGENDA

□ **Statut de l'élu local.** – La Fondation pour la gestion des villes organise le mardi 11 février à Paris une journée d'étude intitulée «Elu local : une profession?». Quelques semaines avant le débat de l'Assemblée nationale sur le statut de l'élu, cette rencontre devrait permettre de faire le point sur les problèmes de disponibilité, de formation et de rémunération du personnel politique.

► **Fondation pour la gestion des villes. 59, rue La Boétie. 75008 Paris. Tél : 42-56-39-70.**

NOMINATIONS

□ **Un délégué pour la technopole de Limoges.** – M. Michel Carpentier a été nommé délégué général à la technopole de Limoges, un ensemble en cours de construction qui devrait être opérationnel d'ici deux ans, autour d'un projet universitaire (l'école régionale d'ingénieurs, actuellement en voie de réalisation) et d'un projet industriel.

[M. Michel Carpentier est un spécialiste des biotechnologies. Il a commencé sa carrière dans l'automobile avant de rejoindre le service public. Il était jusqu'à présent chargé du développement industriel auprès du conseil régional de Picardie.]

□ **Un nouveau directeur de cabinet au CSFPT.** – M. Alain Guerrin, ancien directeur des carrières du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), devient directeur de cabinet du Centre supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT). Il remplace M. Dominique Seguin, devenu directeur régional du CNFPT Midi-Pyrénées.

□ **Nomination à l'Association des communes et régions d'Europe.** – M. François Zaragoza a été nommé, le 1er janvier, directeur de l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE), que préside M. Jacques Chaban-Delmas. Il succède à Mme Elisabeth Gateau, qui se consacre désormais aux activités de l'Organisation européenne du CCRE.

[Né en 1948 à Conie-Molitard (Eure-et-Loir), M. François Zaragoza est titulaire d'une maîtrise de droit public. Après avoir passé plusieurs années à Bruxelles à la représentation des collectivités locales et régionales auprès des institutions européennes, il a été nommé en 1976 chargé de mission, puis en 1987 directeur adjoint de l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe.]

PUBLICATIONS

□ **Guide du maire.** – La direction générale des collectivités locales vient de publier *le Guide du maire*, recueil destiné aux élus et aux fonctionnaires municipaux. Cet ouvrage fait le point sur les règles de droit qui régissent les travaux de la commune : attributions du premier magistrat, conditions d'exercice du mandat, compétences, administration communale, finances locales... Facile d'accès, il peut servir d'introduction aux différents codes qui réglementent ces sujets.

► **144 pages, gratuit. DGCL, 2, place des Saussaies, 75008 Paris**

□ **Jurisprudence administrative.** – L'ouvrage intitulé Contentieux des collectivités territoriales : analyse de la jurisprudence administrative 1980-1990, dressé un panorama des décisions juridictionnelles relatives aux collectivités, rendues depuis une décennie. Celles-ci portent sur des sujets aussi divers que l'urbanisme et les travaux publics (permis de construire, plans d'occupation des sols...), la police municipale (commerces ambulants, bals publics, sectes religieuses...), la gestion du domaine (concessions funéraires, droits de chasse...), le statut du personnel (emplois spécifiques ou contractuels, licenciements...), les finances locales (participation à l'enseignement privé, tarifs des services publics locaux...), l'environnement (pollution des eaux, installation de lignes électriques...), l'organisation des élections ou la composition du conseil municipal.

► **239 pages. Ed. du Répertoire administratif, 49, rue de Rochechouart. 75009 Paris.**



HEURES LOCALES

Un parc astronomique perturbe le ciel du Lubéron

Habitants et élus des Alpes-de-Haute-Provence souhaitent la création d'un lieu d'observation largement ouvert au public. Mais les projets divergent entre partisans du divertissement et ceux de l'information scientifique

SAINT-MICHEL-L'OBSERVATOIRE

de notre envoyé spécial

LE ciel du Lubéron est chargé de symboliques nuages, en ces mois d'hiver : s'il y a menace d'orage, en effet, dans la région de Manosque (Alpes-de-Haute-Provence), c'est dans les esprits, à propos d'un grand dessein gravement retardé. Le premier parc astronomique français, conçu aux portes de Saint-Michel-l'Observatoire et de l'établissement d'astrophysique du CNRS, devait être ouvert au public en juin 1993. Ce projet, dont l'idée a été lancée en 1983 par Cécile Lambert, adjointe au maire de Saint-Michel, a été retenu en 1988 par le conseil général des Alpes-de-Haute-Provence. Pour le réaliser, l'assemblée départementale a sélectionné sur concours, en juillet 1990, une équipe pluridisciplinaire animée par un architecte marseillais, François Rouanet.

Mais, aujourd'hui, personne ne peut garantir que l'inauguration de ce parc coïncidera avec la célébration, en 1995, du centenaire de la naissance de Jean Giono à Manosque, ni même qu'elle aura formellement lieu un jour. Le dossier est « gelé » depuis plusieurs mois et, comme il constitue un enjeu politique local – même si certains candidats s'en défendent, – ce n'est pas à l'approche des élections qu'il a la moindre chance d'être débloqué. Du reste, François Rouanet, qui a établi un rapport d'une cinquantaine de pages sur sa vision du parc astronomique, a été discrètement prié de « patienter » jusqu'à l'après-mars.

Pour profanes ou pour initiés ?

Pourtant, personne n'est opposé au principe même de cette réalisation, sauf peut-être quelques vieux Saint-Michelois et quelques propriétaires de résidences secondaires, soucieux d'une tranquillité absolue. Ce qui ne veut pas dire pour autant que les sept cent vingt habitants de Saint-Michel ne s'inquiètent pas d'une éventuelle flambée des impôts locaux.

Le conseil général, maître d'ouvrage, et la municipalité – tous élus confondus, – la direction de l'Observatoire de Haute-Provence (OHP) et le CNRS, l'Association pour le centre astronomique (ACA), le Conseil scientifique technique et pédagogique (CSTP), les différents candidats aux prochaines élections : toutes les parties prenantes sont d'accord pour considérer que ce petit département (130 000 habitants), aux modestes ressources, a besoin d'un vigoureux coup de fouet économique.

Et quel ballon d'oxygène plus naturel à leurs yeux qu'un développement de l'astronomie, en un lieu qui bénéficie déjà d'une image représentative dans ce domaine ? Pureté du ciel, d'où la présence de l'Observatoire – créé en 1937 et situé à 2 kilomètres de Saint-Michel –, qui draine 15 000 visiteurs par an, charme des paysages pastoraux décrits par l'auteur de *Regain*.

« C'est une très bonne idée », affirme Jean-Louis Bianco, reflétant ainsi l'avis général. L'ancien secrétaire général de l'Elysée possède depuis 1980 une maison à Montfuron, et il se présente, pour la première fois en mars, dans le canton de Forcalquier, où doit être aménagé le parc.

Parc ou centre ? Ce n'est pas une simple question de dénomination, même si les partisans de l'un et l'autre terme y accolent avec une conviction égale l'adjectif *culturel*. C'est une différence de conception, à la fois intellectuelle et économique, et c'est essentiellement là que les projets achoppent. A côté du rapport Rouanet, existent en effet des schémas élaborés par l'ACA et par le CSTP, qui divergent totalement sur le « contenu » de la réalisation envisagée. Les adeptes du *parc*, les plus nombreux, prônent une création « grand public », de dimension européenne, capable d'attirer *au moins 100 000* personnes par an. Les tenants du *centre* prêchent, eux, pour un ensemble de bien moindre envergure, plus scientifique, plus proche des souhaits exprimés par les astronomes amateurs qui gravitent autour de l'OHP.

L'établissement du CNRS est ouvert au public le mercredi de 14 heures à 16 heures et quelques dimanches par an. S'il ne s'y présente presque personne en hiver, l'affluence est grande en été, jusqu'à mille cinq cents touristes dans l'après-midi. *« Tout le monde est frustré,* avoue Yves Anton, technicien à l'OHP, membre de l'ACA. *Les gens, parce que la visite s'effectue au pas de course et dans la bousculade, les guides parce qu'ils doivent condenser à l'excès leurs explications. »*

C'est pourquoi Philippe Véron, directeur de l'Observatoire, scientifique « pur et dur », voit plutôt d'un bon œil la création d'un parc astronomique, doté de télescopes et de coupoles susceptibles de « retenir » le public. Tout en conservant les mêmes heures d'ouverture, l'OHP ne serait plus pris d'assaut en juillet-août – *« cent visiteurs motivés,* dit-il, *sont préférables à mille curieux »* – et ses collaborateurs seraient moins mobilisés *« par un travail qui n'est pas le leur »*.

Déchargée de la masse des vacanciers, l'antenne du CNRS ne se désintéresserait pas pour autant du parc : membre de droit de son conseil d'administration, elle jouerait un rôle de conseiller technique et scientifique. *« Nous veillerons aussi à nous protéger des nuisances »*, avertit Philippe Véron, en faisant allusion au comportement des nombreux automobilistes qui ont pointé le faisceau de leurs phares vers l'Observatoire, lors de la première édition du Festival des sciences du ciel, organisé en juillet dernier sous l'égide du conseil général.

Cette manifestation a par ailleurs connu, selon Jeannette Mégy, maire divers droite de Saint-Michel depuis 1979, un franc succès : 7 000 participants en deux jours, venus visionner, notamment, des images en direct de la Lune. Mais, de là à « projeter » le chiffre – qui figure dans le projet Rouanet – de 110 000 visites annuelles pour le parc, il y a une marge. En réalité, cette estimation a été calculée de *façon empirique pour établir*, à raison de 70 F le prix d'entrée, un seuil de rentabilité.

« L'aspect attractif d'un parc astronomique n'est pas évident », souligne M. Bianco qui ajoute : *« Il y a, dans cette affaire, d'autres inconnues qui me préoccupent, comme les problèmes d'hébergement et de financement. La solution de la société d'économie mixte* [préconisée par le rapport Rouanet] *est trop aléatoire. Il faut faire appel à des partenaires privés, à des professionnels du tourisme. J'ai suggéré au conseil général et au préfet d'y regarder de plus près »*.

« Émerveillement, dépaysement »

Ici, les pessimistes évoquent l'échec du parc Cousteau à Paris, tandis que les optimistes se réfèrent à la réussite du Futuroscope de Poitiers. Pierre Delmar, conseiller général RPR, se range résolument parmi ces derniers. Il précise : *« Les Alpes-de-Haute-Provence ont une magnifique carte à jouer avec un créneau, l'astronomie, qui n'est pas saturé. On peut raisonnablement espérer intéresser tous les amateurs de l'Europe du Nord. Quant au financement* [quelque 55 millions de francs, selon le projet Rouanet], *le conseil général attend des aides de la région, de l'Etat et du FEDER. »*

Là où le bât blesse, cependant, c'est que l'orientation qui primait en dernier lieu paraissait beaucoup plus ludique que culturelle. Curieusement, elle émane du CSTP, conseil scientifique créé pour la circonstance par le conseil général et présidé par Hubert Reeves. Le goût du célèbre astrophysicien pour la vulgarisation de sa science est connu, mais la lecture de la « proposition de programme muséographique » a surpris.

Il y est écrit, que *« l'étonnement, l'émerveillement, le dépaysement »* du visiteur doivent passer avant les explications scientifiques, qu'il convient de s'adresser à un public *« non averti »* et, partant, de s'inspirer du *« savoir-faire Disney »*. Alors que le principal grief fait au projet Rouanet était de ne pas faire la part assez belle à l'observation *réelle* de nuit (l'architecte marseillais en a tenu compte), le CSTP met presque tout « en boîte ». Si on le suit, il s'agira de reconstituer la voûte du ciel ou le sol de Mars dans trois bâtiments offrant des attractions préfabriquées. Le musée Grévin de l'astronomie, en quelque sorte

Claude Chevalier, directrice adjointe de l'Observatoire, s'en est indignée au point de démissionner du CSTP. *« Cette orientation,* nous dit-elle, *ne correspond pas à l'attente des gens. Elle n'a pas pour but d'informer, mais de divertir à des fins commerciales. L'objectif est de faire venir les foules, dans un site inapte à les recevoir. C'est inutilement coûteux, inutilement artificiel. »*

On est à l'opposé, en tout cas, des intentions formulées par l'ACA, association saint-micheloise (150 adhérents) fondée en février 1989. Partie en guerre contre le projet Rouanet, auquel elle reproche d'abord *« son flou et son coût »*, l'ACA dénonce d'autant plus vivement le programme muséographique du CSTP que celui-ci est, à ses yeux, encore plus vaste et vague. Elle propose une initiative diamétralement inverse : commencer modestement, puis s'agrandir en fonction du succès. Elle suggère ainsi de créer, dans un premier temps, un parc astronomique d'observation de nuit. Coût de cette opération : 10 à 15 millions de francs. *« Une fois la vitesse de croisière atteinte,* explique Pierre Loche, le président, *on pourra passer à une deuxième étape, à savoir l'aménagement d'un parc naturel. »*

Mais c'est précisément l'étroitesse de ce projet qui gêne d'abord le conseil général, mais aussi la mairie de Saint-Michel qui a fait siennes, malgré un budget de 3,3 millions de francs (en 1991), les ambitions départementales. Et aucun candidat aux élections de mars ne soutient vraiment cette perspective. Jean-Louis Bianco dit par exemple : *« Les vues de l'ACA sont plus réalistes, mais trop minimalistes. »*

Une synthèse entre les différentes propositions est-elle possible ou parlera-t-on encore longtemps à Saint-Michel-l'Observatoire du parc astronomique comme d'un serpent de mer ? En tout cas, le site sur lequel ce parc ou ce centre doit être édifié s'appelle le plateau du Moulin à vent. Don Quichotte ne serait-il pas loin ?

MICHEL CASTAING

Contentieux franco-allemand sur l'environnement

Suite de la page 9

Les riverains alsaciens se plaignaient déjà depuis plusieurs mois du bruit et surtout des odeurs âcres occasionnées par les activités de Stracel. La municipalité strasbourgeoise décidait d'ouvrir une enquête pour connaître l'origine de ces nuisances en recrutant des « vrais nez ».

Emanations nauséabondes

Le plus sérieusement du monde, l'Association pour la surveillance et l'étude de la pollution atmosphérique en Alsace (ASPA) a demandé au laboratoire d'olfactométrie du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) d'entreprendre une étude pour un montant de 400 000 francs. Cette réalisation demande la collaboration de trois cents volontaires, *« à qui il sera demandé deux fois par semaine, à une heure précise, de humer l'air extérieur et de reporter leur appréciation sur une fiche proposant cinq niveaux de gêne »*.

Le paradoxe de cette affaire est que Stracel a obtenu le prix de l'environnement en 1991. Il est vrai que cette distinction est venue récompenser une nette amélioration du déversement dans le Rhin de produits organo-chlorés. Pour beaucoup d'écologistes, le procédé de blanchiment (par bioxyde de chlore) explique sans doute les émanations nauséabondes.

Selon eux, l'idéal serait d'utiliser pour cette phase de production la méthode utilisant l'eau oxygénée. Ce serait demander au groupe finlandais qui a repris Stracel, préservant ainsi plusieurs centaines d'emplois, d'engager de nouveaux investissements lourds.

La municipalité de Kehl, qui avait pourtant accepté de participer financièrement (à hauteur de 120 000 francs) à l'étude du CEA, n'a sans doute pas eu le temps d'attendre face à la pression de ses administrés. Son recours porte sur le non-respect des normes européennes anti-pollution par le papetier strasbourgeois. Une belle lézarde dans la coalition entre Kehl et Strasbourg pour lutter contre le projet d'usine d'incinération de Stuttgart !

MARCEL SCOTTO

CULTURE

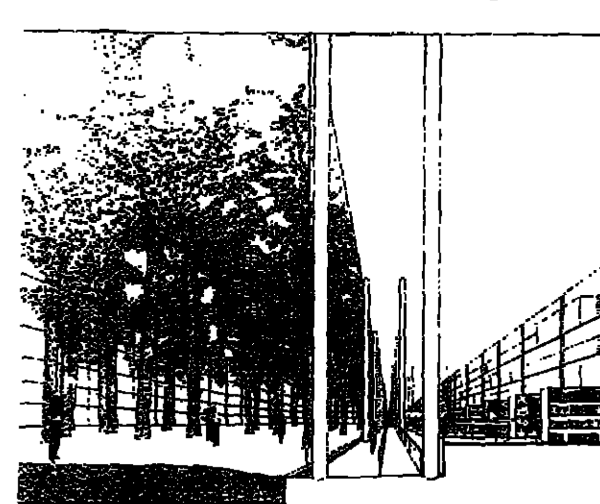
ARCHITECTURE

TGB : le oui mais des experts

Le rapport remis par les experts au chef de l'Etat est divulgué à petites doses. On en connaît maintenant les grandes lignes

Ce n'est plus un rapport confidentiel mais une passoire. Réservé au président de la République et aux ministères chargés de piloter la future Bibliothèque de France, le contenu du document élaboré par les experts du Conseil supérieur des Bibliothèques (*le Monde* du 23 janvier) continue de « fuir ». Après les bribes, distillées ici ou là, *Livres-Hebdo* en publie les conclusions dans sa livraison du vendredi 24 janvier. Ces informations recoupées, vérifiées, on connaît maintenant l'essentiel de ces 28 pages qui attendent la réaction du chef de l'Etat. Ce dernier a également reçu les réactions de l'Etablissement public de la Bibliothèque de France à l'expertise.

Le groupe de travail avait comme mission, après la polémique qui avait éclaté à l'automne, de sonder la cohérence du projet. Chaque partie en présence trouvera sans doute de quoi nourrir son argumentaire. Tout le monde sera d'accord avec cette phrase figurant dans la conclusion : « *Il est vital pour la conservation du patrimoine et pour l'avenir de plusieurs secteurs de la recherche que la construction de la Bibliothèque de France soit poursuivie et menée à son terme.* » Dominique Jamet, président de l'Etablissement public de la BdF, soulignera la suite du paragraphe : « *Les éléments positifs sont nombreux : implantation et desserte du site ; importance des capacités d'accueil des lecteurs ; qualité des études et des travaux des équipes qui les mènent.* »



Salles de lecture et jardin imaginés par D. Perrault.

Trois points préoccupants

Les adversaires du projet architectural de Dominique Perrault feront remarquer que les experts y « *ont identifié un certain nombre de points préoccupants* », en dépit des avertissements du secrétaire d'Etat aux grands travaux, Emile Biasini, qui avait balisé le chemin étroit que le groupe de travail devait emprunter : ne remettre en cause ni la double entrée des publics ni le parti architectural. « *Dans l'étude d'un projet architectural de cette importance, on ne peut séparer le choix d'un projet d'architecture des conséquences fonctionnelles qu'il entraîne* », lui ont répondu les experts qui ont donc beaucoup parlé d'architecture dans leur texte.

Trois points sont, selon eux, préoccupants : « *Le rapport des surfaces utiles aux surfaces construites, en particulier dans les tours, est faible et donc générateur de surcoût. La structure éclatée du bâtiment, autour d'un vide central* [le jardin], *peut être source de problèmes d'organisation du personnel. Le stockage des livres dans les magasins des tours présente quelques risques en cas de difficultés de climatisation.* »

Sans mettre en doute la viabilité du bâtiment projeté, ils émettent un certain nombre de recommandations : « *Rechercher systématiquement la compacité des bâtiments et l'utilisation restreinte de hautes technologies, toujours plus fragiles en cas d'imprévu. Mailler les fondations de l'ensemble du terrain sous le jardin afin de préserver le maximum de souplesse pour l'avenir et y permettre une extension des futurs magasins. Minimiser le nombre des rayonnages dans les tours pour les transférer dans le socle. Construire des gaines qui permettent de prendre l'air de climatisation des magasins loin de toutes zones à risque de contamination biologiques* ».

Les auteurs du rapport précisent que ces recommandations sont souhaitées « *si certaines caractéristiques géométriques du projet peuvent être modifiées* ». Figure de style : ces souhaits, exaucés, entraîneraient fatalement des modifications non négligeables pour le bâtiment. Aussi les experts ajoutent-ils : « *Il est cependant clair que l'on peut songer à bien des solutions qui, sans modifier trop radicalement la perception esthétique du projet dans son ensemble, iraient dans le sens de la fonctionnalité et de la sécurité pour la conservation des trésors du patrimoine.* »

En clair : le caractère fonctionnel d'une architecture a été sacrifié à son esthétique – d'où surcoût en terme d'organisation et d'administration. Peut-on y remédier ? C'est finalement la pertinence de cette question que devra juger M. Mitterrand. S'il la trouve judicieuse, on voit mal comment le projet initial ne serait pas modifié.

Pour l'instant les autorités de tutelle se contentent de déplorer les « fuites » et refusent de s'exprimer sur le fond. « *Notre devoir est de prendre une dizaine de jours pour étudier ces propositions* », a fait savoir M. Jack Lang qui relève cependant dans ce rapport « *un sentiment favorable à la Bibliothèque de France* » et assure que « *l'architecture globale sera préservée* ».

EMMANUEL DE ROUX

CINÉMA

Deux disparitions

Charles Moulin

L'amant de la femme du boulanger

L'acteur Charles Moulin est mort le 23 janvier à Montélimar. Il était âgé de quatre-vingt deux ans.

Charles Moulin était champion de natation. C'est sans doute pour cela que Léon Mathot lui confia le petit rôle de maître-nageur de piscine municipale dans *l'Ange du foyer* (1936). L'année suivante, Mathot faisait de Charles Moulin un Polynésien dans *Aloha, le chant des îles*. Pour un peu, on aurait parlé d'un Tarzan français. Mais, en 1938, Marcel Pagnol le transformait en berger un peu sauvage, à la sensualité très attirante pour Aurélie, cette « femme du boulanger » qui ne parlait pas beaucoup, et savait écouter les sérénades avant de se laisser enlever. Le destin a voulu que l'amant ne survive pas à celle qui abandonnait pour lui son mari couvert de farine : Ginette Leclerc est morte il y a trois semaines.

Entre Raimu, Ginette Leclerc et la troupe des comédiens de Pagnol, Charles Moulin gagnait, alors, ce qui allait rester son plus beau titre de gloire. Aujourd'hui, on cherche en vain son nom dans les dictionnaires de cinéma. Consacré, en somme, par *la Femme du boulanger*, il n'a jamais, par la suite, tenu un grand rôle à l'écran.

On l'a employé pour son physique : métis de ranch d'Amérique du Sud dans *Fort Dolores* (René Le Hénaff, 1938), valet de ferme camarguais dans *Le soleil a toujours raison* (Pierre Billon, 1941), gardian dans *l'Arlésienne* (Marc Allégret, 1941), bagarreur dans *Coup de tête* (René Le Hénaff, 1943), maquisard dans *Vive la liberté* (Jeff Musso, 1944), Canaque parachutiste des FFL dans *Bataillon du ciel* (Alexandre Esway, 1945), bûcheron dans *Coupable* (Yvan Noé, 1950). Epaissi, vieilli mais toujours costaud, il reparaîtra en gangster marseillais (*Un nommé La Rocca*, de Jean Becker, 1961), en braconnier (*la Pendule à Salomon*, de Vicky Ivernel, 1961) et en gitan (*Kriss romani*, de Jean Schmidt, 1962). Des figures...

J. S.

Freddie Bartholomew

Le « Petit Prince » de Hollywood

Freddie Bartholomew, qui fut un jeune acteur très populaire du cinéma américain, est décédé à Sarasota (Floride), le 23 janvier. Il était âgé de soixante-sept ans.

Au temps où Hollywood était peuplé d'enfants prodiges, il fut la jeune vedette la plus choyée – et la mieux payée, juste après Shirley Temple – et le « petit prince » du cinéma américain. Né Frederick Llewellyn à Londres en 1924, dans une famille modeste, il est chaperonné par une tante célibataire qui a décelé en lui un artiste. Il tourne dans deux films anglais avant 1932. Sa tante traverse l'Atlantique avec lui et réussit à lui faire passer une audition à la MGM. On apprécie ses cheveux bruns bouclés et sa diction parfaite.

En 1935, il est *David Copperfield* enfant dans le film tourné par George Cukor. C'est la gloire instantanée sous les auspices de Charles Dickens. Dans *Anna Karénine*, de Clarence Brown, d'après Tolstoï (1935), Freddie Bartholomew est le fils de l'héroïne, c'est-à-dire de Greta Garbo. En 1937, dirigé par John Cromwell, il joue *le Petit Lord Fauntleroy*, d'après un classique de la littérature enfantine anglo-saxonne. Le film a été produit par David O'Selznick, et Freddie restera l'interprète idéal du rôle. Il tourne ensuite tantôt pour la MGM, tantôt pour la 20th Century Fox : *Au seuil de la vie*, de W.-S. Van Dyke (1937) ; *le Pacte*, de Henry King (1936) ; *Capitaines courageux*, de Victor Fleming (1937), avec Spencer Tracy, un très grand succès ; *Barreaux blancs*, de Sam Wood (1938) avec Mickey Rooney, et enfin, *A Yank to Eton*, de Norman Taurog (1940).

Il a seize ans. Sa carrière se ralentit, la célébrité s'amenuise. Freddie Bartholomew quitte l'écran après *St Benny the Dip*, d'Edgar Ulmer (1951). Il fait ensuite carrière dans la publicité et devient directeur associé d'une station de télévision à New-York.

JACQUES SICLIER

La dix-septième Nuit des Césars

La dix-septième Nuit des Césars aura lieu le samedi 22 février à 20 h 45 au Palais des congrès. Elle sera retransmise en direct sur Antenne 2. La cérémonie, dédiée cette année à Yves Montand, sera placée sous la présidence de Michèle Morgan, qui recevra un César d'honneur pour l'ensemble de sa carrière. Michèle Morgan avait, d'une certaine manière, inauguré en 1976 la première nuit des Césars. Elle se trouvait aux côtés de Jean Gabin, qui en était le président. La salle du Palais des congrès dispose de 3 700 places. 1 000 places ont été réservées au public au prix de 200 francs le fauteuil.

Dans la liste des nominations, *Van Gogh*, de Maurice Pialat, avec Jacques Dutronc, cité douze fois, est en tête, immédiatement suivi par *Tous les matins du monde*, d'Alain Corneau, cité onze fois. Viennent ensuite *Delicatessen*, de Caro et Jeunet, cité dix fois (une surprise), *Merci la vie*, de Bertrand Blier, sept fois cité, et *la Belle Noiseuse*, de Jacques Rivette, avec Emmanuelle Béart, cinq fois citée. *J'embrasse pas* est cité trois fois (André Téchiné, meilleur réalisateur, Irène Vincent, meilleure actrice dans un second rôle, Manuel Blanc, meilleur jeune espoir masculin), et *les Amants du Pont-Neuf* deux fois (Juliette Binoche, meilleure actrice, Michel Vandestien, meilleur décor). Parmi les films étrangers, *le Silence des agneaux*, *Alice* et *Danse avec les loups*.

J. S.

□ **Le Festival de Cannes reste printanier.** – A la suite de l'« étude préliminaire » portant sur un éventuel changement de dates du Festival de Cannes, l'équipe de direction a annoncé que la manifestation continuerait d'avoir lieu en mai jusqu'en 1994 au moins. L'éventualité de l'organisation du festival en septembre – afin de bénéficier d'un meilleur accès au grosses productions américaines – avait suscité une vive émotion parmi les autres festivals, dont la Mostra de Venise. Tout en se déclarant persuadé de la nécessité de la refonte du calendrier des festivals, le délégué général de Cannes, Gilles Jacob a affirmé vouloir désormais privilégier la concertation.

DANSE

Les vétérans remontent sur scène

Le Nederlands Dans Theater présente à Lyon sa troisième troupe : des quadragénaires

LYON

de notre envoyée spéciale

Au tout début du XIX[e] siècle, l'illustre Marie-Madeleine Guimard, sexagénaire, se produisait encore en scène, un rideau baissé jusqu'à la hauteur de sa taille, ne laissant voir que des jambes encore irréprochables. Comme celles que montre en ce moment au palais Garnier (sans rideau) Zizi Jeanmaire, 66 ans, farceuse fée Carabosse dans *la Belle au bois dormant* de Roland Petit. Maïa Plissetskaïa, son exacte contemporaine, vient de nous mettre à genoux devant sa *Mort du Cygne* (qu'elle redanse ce week-end au Théâtre des Champs-Elysées). A la Scala de Milan, ces jours-ci, la *prima ballerina* italienne Carla Fracci reprend, dans le *Roméo et Juliette* de Cranko, le rôle de l'héroïne qu'elle avait créé il y a trente-trois ans. Martha Graham a dansé jusqu'à 75 ans ; Ruth Saint-Denis, pionnière de la *modern dance*, fit ses adieux à 83 ans.

Si l'on est moins pugnace côté masculin, le phœnix Jean Babilée, 68 ans, électrisait encore son public, au printemps dernier, dans un allègre solo de sa composition et dans *Life*, chorégraphié pour lui par Maurice Béjart. Et lorsque Merce Cunningham, 72 ans, se mêle sur scène à ses danseurs, c'est lui qui captive les regards.

Ce préambule pour rappeler qu'il n'est pas rarissime que de grands danseurs ne raccrochent pas leurs chaussons vers la quarantaine, comme il est d'usage dans ce rude métier. Mais il s'agissait jusqu'ici de cas isolés. Fait nouveau : pour ces « vieux », aujourd'hui, on constitue des troupes. Mikhaïl Barychnikov parlait ici, récemment, du *White Cake Dance Project*, qu'il présentera à Paris en mars – douze danseurs à l'automne plutôt qu'au printemps de leur carrière. Et Jiri Kylian, directeur du Nederlands Dans Theater – qui avait déjà créé, pour aguerrir à la scène les jeunes de 18 à 20 ans, le NDT 2, – vient de fonder à l'autre bout de la chaîne le NDT 3, pour les vétérans. A la base de ces deux entreprises, le même désir : utiliser, chez les « danseurs du troisième âge », une expérience théâtrale, une maturité artistique, une complicité avec les chorégraphes qui valent largement le dynamisme de la jeunesse.

Le NDT 3, qui a fait ses débuts en novembre dernier au Holland Dance Festival, se produit ces jours-ci à la Maison de la danse de Lyon. Il se compose, pour le moment – mais il reste très ouvert – de l'Allemande Sabine Kupferberg, 40 ans, de l'Australienne Alida Chase, 40 ans, du Français Gérard Lemaître, 55 ans, et du Suédois Niklas Ek, 48 ans – ce dernier étant sans doute le mieux connu en France, car il a passé trois ou quatre ans au Ballet du XX[e] siècle de Béjart ; les autres ont fait l'essentiel de leur carrière aux Pays-Bas et en Allemagne. Pour cette « bande des quatre », quatre chorégraphes qui ne figurent pas parmi les plus nuls ont accepté avec enthousiasme de créer des œuvres : William Forsythe, Jiri Kylian, Mats Ek et Hans Van Manen. On travaille en famille : à la ville, Sabine Kupferberg est M[me] Kylian, Alida Chase a été la deuxième épouse de Forsythe, Miklas Ek est le frère aîné de Mats...

On courait donc à Lyon vérifier que la danse peut commencer à 40 ans. Il faut avouer une légère déception. Les quatre pièces sentent un peu la hâte, et la réponse à une commande davantage qu'à une urgente nécessité intérieure. Pour Kupferberg et Chase, Forsythe a réglé *Marion, Marion* : affrontement de deux jumelles évoquant Anna I et Anna II des *Sept Péchés capitaux* de Brecht/Weill ou *les Bonnes* de Genet, climat d'angoisse entretenu par la musique du *Psychose* de Hitchcock, jeux bizarres avec un pendule..., mais la chorégraphie, à base de tournoiements, spirales et torsions du buste, se répète. Kylian utilise mieux la personnalité singulière de Kupferberg dans *Obscure Temptations*, où elle joue une sorte de pantin pathétique aux gestes à la fois mécaniques et gracieux, parfois manipulé par deux anges aux ailes de plumes blanches (Ek et Chase).

Dans *Evergreens*, Hans Van Manen se contente de faire danser à Kupferberg (infatigable !) une *Mort du Cygne* de Saint-Saëns assez semblable à l'original, mais sans pointes (on saisit mal son propos), puis à Gérard Lemaître une inoffensive valse musette, avant de les réunir dans un pas de deux sans grande imagination. Ce sont les frères Ek qui sortent vainqueurs aux points de la rencontre, avec *Journey* : Mats, en inventant une chorégraphie vigoureuse et originale, Niklas en la dansant avec une présence, une précision et une violence qui ont enthousiasmé la salle – les autres membres du quatuor faisant plutôt de la figuration autour de lui dans ce ballet.

Une soirée pas inoubliable, mais sympathique en ce qu'elle contribue – on ne le fera jamais assez – à dissocier la danse de l'exploit physique virtuose. Comme dit Jiri Kylian, « *le NDT 3 n'est pas une troupe, c'est une idée* » : elle devrait faire son chemin.

SYLVIE DE NUSSAC

▶ Lyon, Maison de la danse, le 25 janvier à 20 h 30, le 26 à 17 heures.

EN BREF

□ **L'Orchestre français des jeunes fait recette.** – Satisfaction cette année pour les inscriptions aux concours d'admission de l'Orchestre français des jeunes (OFJ). Le nombre des candidatures a en effet doublé par rapport à l'an dernier. Placée pour deux ans sous la direction de Marek Janowski, directeur musical de l'Orchestre philharmonique de Radio-France, cette formation ouverte à de jeunes musiciens de seize ans à vingt-six ans, issus de conservatoires nationaux de région ou d'écoles nationales de musique, se réunira en session de travail du 4 juillet au 3 août à Montpellier. Elle y donnera deux concerts dans le cadre du Festival de Radio-France (les 25 et 28 juillet). L'OFJ se produira à Antibes le 27 juillet, à Bolzano, en Italie, le 30, et au Festival de la Roque-d'Anthéron le 2 août. La *Symphonie n° 87* de Haydn, le *Conzertstück* de Weber, *Introduction et Allegro* de Schumann, *Nuit d'été*, de Berlioz et encore Mahler, Fauré, Dukas, Stravinsky ou Strauss composent le programme de cette session.

□ **122 grammes d'or pour Jeanne d'Arc.** – La statue équestre de Jeanne d'Arc, réalisée en 1874 par Femiet pour la place des Pyramides et déposée en octobre 1991, sera réinstallée le 27 janvier. Le procédé de dorure à la feuille a été retenu pour sa restauration. La dorure a nécessité l'emploi de 5 300 feuilles d'or de 0,023 gramme, soit un total de 122 grammes.

THÉATRE

Molière a bon dos

Une suite au « Misanthrope » ? Hélas !

CÉLIMÈNE ET LE CARDINAL
au Théâtre de la Porte-Saint-Martin

Prendre la plume à la fin du vingtième siècle pour la tremper dans l'encre de Molière en imaginant une suite en alexandrins au *Misanthrope*, cela relève du gag. Rien d'étonnant puisque l'auteur de *Célimène et le cardinal*, Jacques Rampal, est un auteur de bandes dessinées. Ainsi averti, le spectateur ne s'attend pas à un chef-d'œuvre. Le texte, en effet(s), fourmille de blagues tantôt gentilles, tantôt vulgaires, propres à faire rire à coup sûr un large public. Il est écrit à la potache, façon week-end en Normandie réunissant une bande d'élèves d'hypokhâgne décidés à en découdre avec leur devoir de français : « *Molière était-il un rigolo ?* » Réponse : oui. Dans son Alceste sommeillait un sadique lubrique prêt à violer en confession son amour de jeunesse, pauvre Célimène mariée à un marchand de tapis sans vocabulaire mais impeccable au lit...

On pourrait dès lors quitter la salle. Si les deux interprètes de cet exercice n'étaient deux des meilleurs acteurs français : Gérard Desarthe et Ludmila Mikaël, qui parvient à se montrer plusieurs fois bouleversante. C'est un tour de force inexplicable, le mystère d'une actrice unique. De son côté, Desarthe en fait des tonnes, façon Serrault des bons jours, prêt à toutes les œillades en direction de la salle ; tentant, dès que sa partenaire a le dos tourné, de faire le plein des suffrages. La soupe à la grimace, ça marche, et l'indice de satisfaction paraît aux rappels crever les plafonds. Voilà donc un spectacle bien armé pour un succès durable. Certains se souviendront peut-être de l'Alceste de Desarthe sous la direction d'André Engel en 1985. Certains se rappelleront peut-être la Célimène de Ludmila Mikaël sous la direction de Jean-Pierre Vincent en 1984. Les souvenirs font du bien.

OLIVIER SCHMITT

▶ Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinées samedi à 17 h 30 et dimanche à 15 heures. Tél. : 42-08-00-32.

□ **Jacques Weber à l'Olympia.** – Pour un seul soir, le 3 février à 20 h 15, « Seul en scène » (c'est le titre du spectacle, qu'il a donné longtemps au Rond-Point et à Nice) Jacques Weber renouvelle son exploit, et y ajoute le défi d'une grande salle de music-hall.

□ **Hommage au critique Guy Dumur.** – Le Syndicat national de la critique dramatique et *le Nouvel Observateur* organisent conjointement une soirée, le lundi 3 février à 20 h 30 au Théâtre Renaud-Barrault, en hommage au critique Guy Dumur, décédé en juillet 1991. De nombreuses images et bandes sonores d'archives seront présentées ; des journalistes, des acteurs et des metteurs en scène liront des textes de Guy Dumur consacrés au théâtre ou à la peinture.

▶ Entrée libre. Tél. : 42-56-60-70.

AGENDA

THÉATRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Gas pas d'show : 19 h. Jérusalem photo : 20 h 30. Comment vous le dire : 22 h.

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-46-28). Pleins Feux : 17 h et 20 h 45, dim. 16 h.

ATALANTE (46-06-11-90). Pontormo : 20 h 30, dim. 17 h.

ATELIER (46-06-49-24). L'Antichambre : 21 h, dim. 15 h 30.

ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle C. Bérard. Mademoiselle Else : 20 h 30. Salle Louis Jouvet. La Veuve : 20 h 30, dim. 16 h.

BASTILLE (43-57-42-14). Lola et toi et moi : 19 h 30, dim. 15 h 30. V. Rimbaud : 20 h 30.

BATEAU-THÉATRE (FACE AU 3, QUAI MALAQUAIS) (40-51-84-53). Histoire du tigre : 14 h 30. Jean-Pierre Chabrol : 16 h 30. Exercices de style : 19 h, dim. 15 h 30. Moby Dick : 20 h 30, dim. 17 h. Les Plumes Sergent Major : 20 h 30.

BERRY (43-57-51-55). Peer Gynt : 20 h 30.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). George et Margaret : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h 30.

BOUFFONS-THÉATRE DU XIXE (42-38-35-53). L'île des esclaves ; Entretien d'un philosophe avec la Maréchale de +++ : 20 h 30.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Thé à la menthe ou t'es citron : 17 h et 20 h 15. Les Couloirs de la honte : 22 h.Dim. Festival d'expression artistique : 20h.

CAFÉS DES 13e ET 14e ARRONDISSEMENTS (42-86-97-03). On joue... feu! : 20 h 30.

CARTOUCHERIE EPÉE DE BOIS (48-08-39-74). La vie est un songe : 20 h 30, dim. 16 h.

CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle I. Ivan le Terrible : 20 h 30, dim. 16 h. Salle II. Quincailleries : 21 h, dim. 16 h 30.

CASINO DE PARIS (49-95-99-99). Peter Pan : 17 h et 20 h 30, dim. 14 h 15 17 h 15.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Y a-t-il un communiste dans la salle? : 21 h, dim. 15 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-74-42-19). Grande salle. Glad : 20 h 30, dim. 16 h.

CENTRE MATHIS (rens- sur place). Le Cercle infernal : 17 h.

CHATELET-THÉATRE MUSICAL DE PARIS (40-28-28-40). West Side Story : 15 h et 20 h 30.

CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Le Mur et le Petit Monsieur : 20 h 30, dim. 17 h 30.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69). La Resserre. Plavodéon : 20 h 30, dim. 16 h.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Bernard Mabille : 21 h, dim. 15 h 30.

COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-37-21). Pièce montée : 21 h, dim. 15 h 30.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). L'Epouse prudente : 21 h, dim. 15 h 30.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Grand-Peur et misère du IIIe Reich : 19 h. Voltaire's Folies : 21 h.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Père : 20 h 30. Salle Richelieu. Iphigénie : 14 h.Dim. Le roi s'amuse : 20h30. Le Médecin volant, suivi du Médecin malgré lui : 14h.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (42-21-09-48). Andromaque : 20 h 30, dim. 15 h 30.

DAUNOU (42-61-69-14). Couac! le Grand Orchestre du Splendid : 20 h 45, dim. 15 h 30.

DÉCHARGEURS (TLD) (42-36-00-02). *Arthur Circus : 21 h.*

DÉJAZET-(TLP) (42-74-20-50). Font & Val : 20 h 30.

DEUX ANES (46-06-10-26). Cresson qui s'en dédit : 21 h, dim. 15 h 30.

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Phèdre : 20 h 30, dim. 16 h.

EDGAR (43-20-85-11). Les Faux Jetons : 20 h 15. Les Babas cadres : 22 h.

EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-59-92). Décibel : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h.

ELDORADO (42-49-60-27). Monsieur Amédée : 18 h et 21 h.

ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Mariage de Figaro : 18 h, dim. 15 h 30.

La Mouette : 20 h. Y a pas que la folie dans la vie? Si : 22 h, dim. 19 h.Dim. Baudelaire's Fantaisie : 17h30.

FONDATION DEUTSCH-DE-LA-MEURTHE (40-78-81-93). A présent, adieu : 20 h 45.

FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 15 h 30 et 20 h 45.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Passagères : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.

GRAND THÉATRE D'EDGAR (43-20-90-09). Les Bidochons, histoire d'amour : *18 h et 20 h 15. Michel* Lagueyrie : 22 h.

GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (40-03-39-03). Opéra bulles : 12 h 23 h et 12 h 21 h.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). La Plus Forte et Paria : 19 h. Mimi Barthélemy : 20 h 30. La vie est un petit torrent agité : 22 h 15.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). Elle et Moi... : 20 h 30, dim. 15 h 30.

HÉBERTOT (43-87-23-23). C'était hier : 21 h, dim. 15 h.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30.

LA VIEILLE GRILLE (47-07-22-11). Masada, un compte rendu : 20 h 30, dim. 17 h.

LE BOURVIL (43-73-47-84). Ma Souriante Algérie : 20 h 30.

LE PROLOGUE (45-75-33-15). Le Monte-Plats : 20 h 30.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Guerres privées, 1969 : 20 h. La Double Inconstance : 21 h 30. Théâtre rouge. Bereshit : 18 h. La Nuit et le Moment : 20 h. La Valse avant la nuit : 21 h 30.

LYCÉE FÉNELON (ANNEXE) (42-87-65-61). La Journée du maire : 20 h 30.

MADELEINE (42-65-07-09). N'écoutez pas, mesdames : 17 h et 21 h, dim. 15 h 30.

MARAIS (42-78-03-53). L'Ecole des femmes : 21 h.

MARIE STUART (45-08-17-80). Savage Love : 20 h 30. One for the road ; Love Scene (en anglais) : 22 h.

MARIGNY (PETIT) (42-25-20-74). Génération chante Brassens : 17 h et 21 h, dim. 15 h.

MATHURINS (42-65-90-00). Caligula : 20 h 45, dim. 15 h.

MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Charlus : 18 h 30.

MÉNAGERIE DE VERRE (43-38-33-44). Hanjo : 21 h.

MÉTAMORPHOSIS (THÉATRE SALON D'ENCHANTEMENTS) (42-61-33-70). Marchand de rêve : 21 h, dim. 15 h.

MICHEL (42-65-35-02). Darling Chérie : 17 h 30 et 21 h 15, dim. 15 h 30.

MICHODIÈRE (47-42-95-22). Je veux *faire du cinéma : 20 h 30, dim. 16 h.*

MOGADOR (48-78-04-04). Les Misérables : 15 h et 20 h 15.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Cuisine et dépendances : 18 h 30 et 21 h 15, dim. 15 h 30.

MUSÉE COGNACQ-JAY (40-27-07-21). Lettres de la marquise de M. au comte de R. : 20 h 30, dim. 14 h 16 h 15.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). Le Coeur gros : 20 h 30, dim. 15 h 30.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Les *Jumeaux : 18 h 30 et 21 h 30, dim.* 15 h.

ŒUVRE (48-74-42-52). Le Météore : 21 h, dim. 15 h.

PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). Jean-Marie Bigard : 20 h 30.

PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90). Jésus était son nom : 15 h et 20 h 30, dim. 14 h 17 h 30.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81). Sans rancune : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.

PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). Grande salle. Chambres : 21 h, dim. 16 h 30.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Chambre 108 : 21 h, dim. 15 h. Salle II. Abraham et Samuel : 18 h et 21 h, dim. 15 h.

PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Célimène et le Cardinal : 17 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h.

POTINIÈRE (42-61-44-16). Zizanie : 16 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.

RANELAGH (42-88-64-44). L'Illusion comique : 18 h 30, dim. 20 h 30. L'Evasion : 21 h, dim. 17 h.

RENAISSANCE (42-08-18-50). Le Voyage en Italie, le Bout de la nuit, Le Champ de betteraves : 20 h 30.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). La Malédiction de la famille Guergand : 21 h.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Enfin seuls! : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h.

SALLE BRASILIA (GALERIE BRASIL INTER ART (40-46-01-28). Les Bonnes : 20 h 30.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Louis Helmett : 22 h.

SHOW-BUS (42-62-36-56).Dim. Show Bus : 14h30.

SOUS CHAPITEAU (40-02-61-18). Archaos : 20 h 30, dim. 15 h.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Charité bien ordonnée : 20 h 30.

STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-35-10). A propos de Martin : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE 13 (45-88-62-22). A la merci de la vie : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). Andromaque : 15 h 30. Phèdre : 20 h 30, dim. *17 h 30.Dim. Bérénice : 14h30.*

THÉATRE CLAVEL (42-38-22-58). Plaies ivres : 20 h 30.

THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Que reste-t-il de l'abat-jour? : 20 h 30.

THÉATRE EN ACTES (43-57-35-13). Les Prétendants : 20 h 30, dim. 16 h.

THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). Phèdre : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Anne Roumanoff : 20 h 30.

THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). La Brouette du vinaigrier : 21 h, dim. 17 h. Arène. Puzzle : 21 h, dim. 17 h. Belle de Mai. Edith détresses : 19 h, dim. 15 h. Les caïmans sont des gens comme les autres : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Piment cannibale : 20 h 30, dim. 18 h 30.

THÉATRE MONTORGUEIL (48-52-98-21). On va faire la cocotte ; On purge bébé : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). *Le Baron perché* : 14 h 30. Salle Gémier. Carton plein : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Petite salle. Déjeuner chez Ludwig W. : 21 h, dim. 16 h.

THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (43-25-70-32). Grande salle. Hamlet (en *roumain surtitré en français) : 19 h 30.*

THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (PETITE SALLE) (43-25-70-32). Petite salle. Sur la côte et l'autre bord : 18 h.

THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). La Paix chez soi : 19 h. Baudelaire : 20 h 30.

THÉATRE OUVERT-JARDIN D'HIVER (42-62-59-49). Djurdjura (cellule de création) : 16 h.

THÉATRE DE PARIS (48-78-22-00). Smaïn : 18 h et 21 h.

THÉATRE PARIS-PLAINE (40-43-01-82). Kouguel : 15 h.

THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Petite salle. L'Echange : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE SILVIA MONFORT (45-33-66-70). La Valse des toréadors : 20 h 30, dim. 17 h.

THÉATRE DU TAMBOUR ROYAL (48-06-72-34). Quabaret : 21 h, dim. 15 h.

TOURTOUR (48-87-82-48). Ma chère biche : 19 h.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). *Vitel : 21 h.*

RÉGION PARISIENNE

ANTONY (THÉATRE FIRMIN-GÉMIER) (46-66-02-74). Lettre au porteur : 21 h.

AUBERVILLIERS (THÉATRE DE LA COMMUNE) (48-34-67-67). Grande salle. La Place royale : 20 h 30, dim. 16 h.

AUBERVILLIERS (THÉATRE ÉQUESTRE ZINGARO) (48-04-38-48). Opéra équestre : 20 h 30, dim. 17 h 30.

BEYNES (LA BARBACANE) (34-89-55-99). François le bossu : 21 h.

BOBIGNY (MAISON DE LA CULTURE) (48-31-11-45). Grande salle. Electre : 20 h 30. Petite salle. Le Souverain fou : 21 h, dim. 16 h.

CHAMPIGNY-SUR-MARNE (TBM CENTRE GÉRARD-PHILIPE) (48-80-90-90). Sables rouges ou la Répétition des braves : 20 h 45, dim. 18 h.

CHATENAY-MALABRY (THÉATRE DU CAMPAGNOL) (46-61-33-33). Les Chapons ; les Gnoufs : 20 h 30, dim. 16 h.

CHATILLON (THÉATRE) (46-57-22-11). Mademoiselle Rose ou le Langage des fleurs : 20 h 45.

CLICHY (PETIT THÉATRE DE CLICHY) (43-57-68-19). Un homme ordinaire : 20 h 45.

CRÉTEIL (MAISON DES ARTS) (49-80-18-88). Grande salle. Le Retour de Casanova : 20 h 30, dim. 15 h 30. Petite salle. La Nuit des rois : 20 h 30, dim. 15 h 30.

EVRY (AGORA) (64-97-22-99). Madame Bovary, je t'embrasse partout. Gustave : 20 h 30.

GENNEVILLIERS (THÉATRE) (47-93-26-30). Biaboya, alors? : 19 h, dim. 15 h 30. Vie et Mort du roi Jean : 20 h 30, dim. 17 h.

HERBLAY (CENTRE CULTUREL) (39-97-40-30). Vengeance : 20 h 30, dim. 16 h.

IVRY-SUR-SEINE (ATELIER-THÉATRE) (48-43-70-16). Les Couleurs du rire : 18 h.

LA COURNEUVE (CENTRE JEAN-HOUDREMONT) (48-36-11-44). 7 (Sept) : 20 h 45, dim. 16 h 30.

MOISSY-CRAMAYEL (LA ROTONDE) (60-60-02-63). Les Chaussures de Mme Gilles : 20 h 45, dim. 17 h.

MONTREUIL (SALLE BERTHELOT) (48-58-04-22). L'éternel Mari : 20 h 30 dim. 16 h.

NANTERRE (THÉATRE DES AMANDIERS) (46-14-70-00). Grande salle. Britannicus : 20 h 30, dim. 16 h. Salle polyvalente. John & Mary : 21 h, dim. 16 h 30.

NEUILLY-SUR-SEINE (L'ATHLÉTIC) (46-24-03-83). Même qu'elles m'aiment : 20 h 45.

ORLY (SALLE ARAGON-TRIOLET) (48-92-39-29). Guy Bedos : 21 h.

RUNGIS (ARC-EN-CIEL THÉATRE DE RUNGIS) (45-60-54-33). Don Juan revient de guerre : 21 h.

SAINT-DENIS (THÉATRE GÉRARD-PHILIPE) (42-43-00-59). Grande salle. Chutes : 20 h 45, dim. 17 h.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (THÉATRE ALEXANDRE-DUMAS) (30-87-07-07). Désiré : 20 h 45.

SAINT-OUEN (SALLE FLORÉAL-ESPACE 1789) (40-11-02-27). Dol : 15 h.

SARTROUVILLE (THÉATRE) (39-14-23-77). Une des dernières soirées de carnaval : 21 h, dim. 16 h.

SAVIGNY-LE-TEMPLE (MAISON JACQUES-PRÉVERT) (60-63-28-24).Dim. Grand-père Schlomo : 16h.

SCEAUX (LES GÉMEAUX) (46-61-36-67). Le Diable, l'Amour et la Mort : 20 h 30, dim. 17 h.

SÈVRES (SEL DE SÈVRES) (45-34-28-28). Si Béranger m'était conté où la Gloire de Béranger : 20 h 45.

STAINS (ESPACE PAUL ELUARD) (48-21-61-05). Histoires de gourmandises : 21 h, dim. 13 h.

SURESNES (THÉATRE JEAN-VILAR) (46-97-98-11). La Nuit de l'an 2000 : 21 h.

VERSAILLES (THÉATRE MONTANSIER) (39-50-71-18). Raymond Devos : 21 h.

VINCENNES (THÉATRE DANIEL-SORANO) (48-08-60-83).Dim. Rencontre : 18h.

PARIS EN VISITES

LUNDI 27 JANVIER

« L'Unesco. Visite complète, films sur les sauvetages et dialogue avec un responsable », 14 heures, 7, place Fontenoy (M. Hager).

« Le palais de justice en activité », 14 h 15, 4, boulevard du Palais (Tourisme culturel).

« L'île de la Cité, des origines de Paris aux travaux d'Haussmann », 14 h 30, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).

« Les aborigènes d'Australie », 14 h 30, hall du Musée de l'homme (Le Cavalier bleu).

« Le *Louvre*, de Philippe-Auguste à la Pyramide. Nouveaux aménagements et perspectives pour le Grand Louvre », 14 h 30, métro Palais-Royal, terre-plein central (E. Romann).

« Vermeer et l'Ecole de Delft », 14 h 30, musée du Louvre, passage Richelieu (M.-G. Leblanc).

« Le Grand Louvre du donjon à la Pyramide et les nouveaux aménagements », 14 h 30, grilles du Conseil d'Etat, place du Palais-Royal (Arts et caetera).

« Les appartements meublés du Louvre et leurs boiseries rares. Le mobilier du cabinet secret de Louis XIV et les folles commandes de Marie-Antoinette. La nouvelle collection Rothschild », 14 h 30, sortie métro Louvre-Rivoli (I. Hauller).

« Les salons de l'hôtel de Lassay » (carte d'identité), 14 h 30, 33, quai d'Orsay (S. Rojon-Kern).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Le musée Fragonard du parfum et sa collection de flacons » (limité à trente personnes), 15 heures, dans le hall de l'Opéra Garnier, statue de Lully.

« La bibliothèque de l'Arsenal et ses salons » (limité à vingt personnes), 14 h 30, façade de la bibliothèque (Monuments historiques).

« Promenade à travers l'île Saint-Louis », 15 heures, métro Pont-Marie (Lutèce-visites).

« Grands ordres religieux : le séminaire des Dominicains », 15 heures, église Saint-Thomas-d'Aquin, place Saint Thomas-d'Aquin (Approche de l'art).

« La Sorbonne », 15 heures, grande entrée, rue des Ecoles (Paris et son histoire).

« Le poids de la transparence », 19 heures, Musée national d'art moderne (Centre Georges-Pompidou).

CONFÉRENCES

23, quai de Conti, 14 h 45 : « Les pouvoirs du Sénat. Le bicamérisme », par Jean Cluzel (Académie des sciences morales et politiques).

31, rue de Condé, 19 heures : « Max Ernst », par G. Marbeau-Caneri (Goethe Institut).

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

PALAIS DE TOKYO (47-04-24-24)

SAMEDI

Comme un torrent (1959, v.o. s.t.f.), de Vincente Minnelli, 18 h 30 ; le Port de la drogue (1952-1953, v.o. s.t.f.), de Samuel Fuller, 21 h.

DIMANCHE

Les Temps modernes (1935), de Charles Chaplin, 18 h 30 ; Notre pain quotidien (1934, v.o. s.t.f.), de King Vidor, 20 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Hommage à la Warner Bros : Humoresque (1946, v.o. s.t.f.), de Jean Negulesco, 14 h 30 ; l'Eventail de lady Win*dermere (1952, v.o. s.t.f.), d'Ernst* Lubitsch, 17 h 30 ; My Fair Lady (1964, v.o. s.t.f.), de George Cukor, 20 h 30.

DIMANCHE

Hommage à la Warner Bros : le Prince et la danseuse (1957, v.o. s.t.f.), de Laurence Olivier, 14 h 30 ; les Fantastiques Années 20 (1939, v.o. s.t.f.), de Raoul Walsh, 17 h 30 ; Reflets dans un œil d'or (1967, v.o. s.t.f.), de John Huston, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-26-34-30)

SAMEDI

Paris Musique : Comédie musicale : Spot Samaritaine (1960-1969), Chat c'est Paris (1966) de Abe Levitow, 14 h 30 ; Musique indienne : Malavikka-Sarukkai (1985) de Gérald Calderon, 16 h 30 ; Rock : le Zénith (1984) de Jacques Sansoulh, Visage-Pâle attaquer Zénith (1988) de Massimo Manganaro, *18 h 30 ; Portraits* : Pierre Boulez (1965) de Michel Fano, le Chant du cœur (1984) de Jacques Oger, Olivier Messiaen et les Oiseaux (1973) de Denise Tual et Michel Fano, 20 h 30.

DIMANCHE

Paris Musique : Leçon de musique : Deux voix par tête (1966) de Claude Fayard, Aujourd'hui on enregistre (1957) de Jean-Christophe Averty, Horizons nouveaux (1958) de Jean Boyer, 14 h 30 ; Musiques de films : Bande-annonce : les Aventuriers, Pierrot le Fou (1965) de Jean- Luc Godard, 16 h 30 ; Salsa : Henri Guédon et la Salsa (1980), Airama (1980) de Frank Cassenti, 18 h 30 ; Musiques de films : Actualités Gaumont, la Bohème (1987) de Luigi Comencini, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

A LA VITESSE D'UN CHEVAL AU GALOP (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

A PROPOS D'HENRY (A., v.o.) : UGC *Triomphe, 8e (45-74-93-50).*

LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

AMERICAN FRIENDS (Brit., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

AMERIKA, TERRA INCOGNITA (vénézuélien, v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

L'AMOUR NÉCESSAIRE (It.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

L'ANNONCE FAITE A MARIE (Fr.-Can.) : Espace Saint-Michel, 5e *(44-07-20-49).*

AOUT (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

ATLANTIS (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

ATTACHE-MOI ! (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

AY CARMELA ! (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

BAR DES RAILS (Fr.) : Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38).

BARTON FINK (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA BELLE NOISEUSE (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33).

BERNARD ET BIANCA AU PAYS DES KANGOUROUS (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BILLY BATHGATE (A., v.o.) : Forum *Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet* Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e *(46-36-10-96).*

BLANC D'ÉBÈNE (Fr.-guinéen) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES BRANCHES DE L'ARBRE (Fr.-Ind., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE CERCLE DES POÈTES DISPARUS (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LE CIEL DE PARIS (Fr.) : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

588, RUE PARADIS (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e *(43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e* (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette bis, 13e (47-07-55-38) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

CLOSE UP (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES COMMITMENTS (irlandais, v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

CROC-BLANC *(A., v.f.) : Cinoches, 6e* (46-33-10-82) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DANSE AVEC LES LOUPS (A., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

DANZON (Mex., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

DELICATESSEN (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

LA DERNIÈRE SAISON *(Fr.) : Sept Par*nassiens, 14e (43-20-32-20).

DEVOIRS DU SOIR (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

DINGO (Austr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA DOUBLE VIE DE VÉRONIQUE (Fr.-Pol., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Le Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

LES EQUILIBRISTES (Fr.) : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).

EUROPA (Dan.-Su., v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30).

FIERRO... L'ÉTÉ DES SECRETS (Can.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55).

FIEVEL AU FAR WEST (A., v.f.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA FIN DE FREDDY, L'ULTIME CAUCHEMAR (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; UGC Convention, 15e *(45-74-93-40) ; Pathé Wepler II, 18e* (45-22-47-94).

FISHER KING (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

HAMLET (A., v.o.) : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e *(42-22-57-97) ; Pathé Wepler II, 18e* (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

L'HOMME QUI PLANTAIT DES ARBRES (Can.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

HOT SHOTS ! (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

J'EMBRASSE PAS *(Fr.-It.) : Epée de* Bois, 5e (43-37-57-47).

JUSQU'AU BOUT DU MONDE (Fr.-All.-Autr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LES LIAISONS DANGEREUSES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LUCKY LUKE (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

MA VIE EST UN ENFER (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

MAYRIG (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MÉMOIRE TRAQUÉE (couleurs) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

MON PÈRE CE HÉROS (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LA MORT D'UN MAITRE DE THÉ (Jap., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

MY OWN PRIVATE IDAHO (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LA NEIGE ET LE FEU (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

LES FILMS NOUVEAUX

L'AMANT. Film franco-britannique de Jean-Jacques Annaud, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

COMME LES OISEAUX. Film français de Dominique Delouche : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LA COTE D'ADAM. Film soviétique de Viatcheslav Krichtofovitch, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

DOUBLE VUE. (*) Film britannique de Mark Peploe, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-*42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e* (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

L'HOMME QUI A PERDU SON OMBRE . Film espagnol-suisse-français d'Alain Tanner : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Passage du Nord-Ouest, caféciné, 9e (47-70-81-47) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

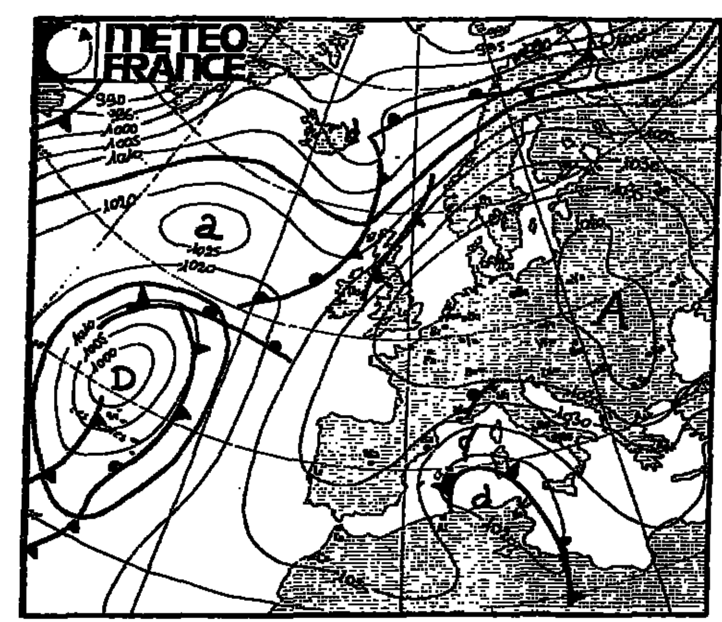
LE PASSAGER. Film iranien d'Abbas Kiarostami, v.o. : Utopia, 5e (43-26-84-65).

RAMBLING ROSE. Film américain de Martha Coolidge, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95).

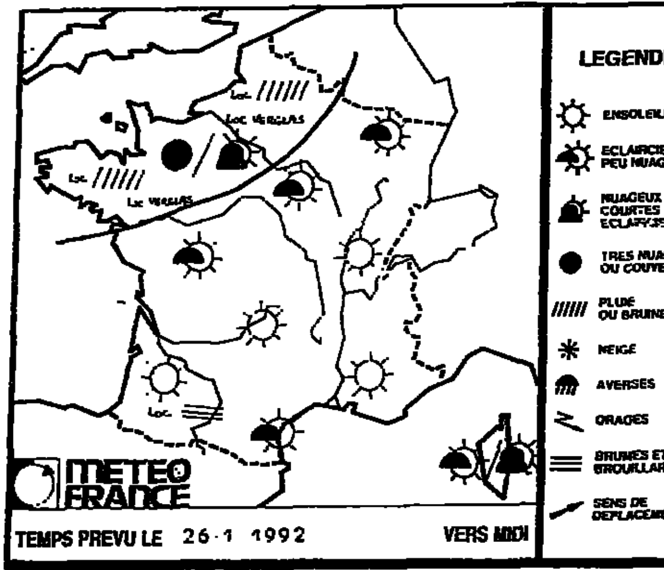
YEAR OF THE GUN. Film américain de John Frankenheimer, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Cli*chy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gam*betta, 20e (46-36-10-96).

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 25 JANVIER A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 26 JANVIER 1992



Dimanche : nuages et redoux sur le Nord-Ouest, froid et ensoleillé sur la plupart des autres régions. – Une perturbation, venant du nord, traversera les régions nord-ouest du pays et gagnera en fin d'après-midi l'Aquitaine, le Centre et les Ardennes. Elle cachera le soleil quelques heures sur ces régions et donnera à son passage un ciel très nuageux, avec des faibles pluies localement verglaçantes.

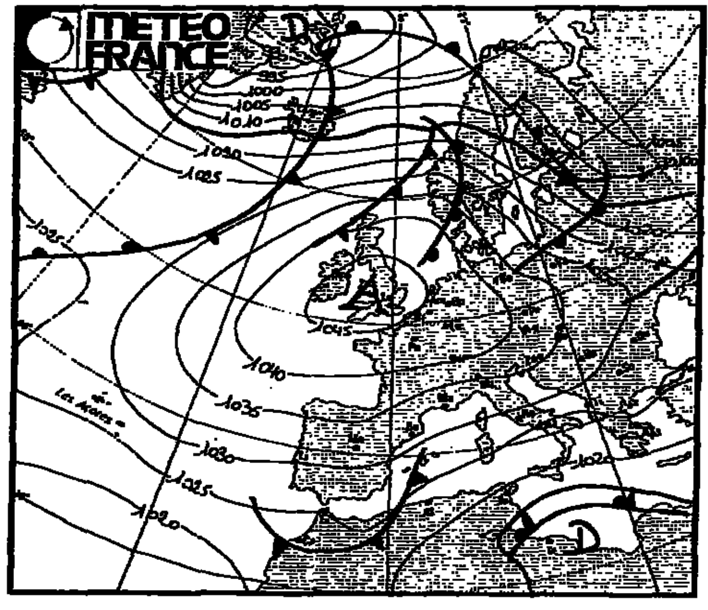
Sur les autres régions de la moitié sud-est, après dissipation des brumes et brouillards, le ciel sera généralement ensoleillé. Cependant, des nuages seront encore présents sur le Languedoc-Roussillon et la Corse.

Les températures minimales seront de 0 degré à 3 degrés sur les régions côtières du nord-ouest et de – 2 degrés à – 6 degrés dans l'intérieur et de – 1 à – 5 degrés sur Aquitaine Midi-Pyrénées, et pourtour méditerranéen et Corse.

Les températures maximales seront de 1 degré à 6 degrés sur la moitié nord du pays d'est en ouest et de 6 degrés à 10 degrés sur la moitié sud, 12 degrés à 14 degrés sur le pourtour méditerranéen et la Corse.

Le mistral et la tramontane souffleront à 60 km/h en moyenne et à 90 km/h en rafales.

PRÉVISIONS POUR LE 27 JANVIER 1992 A 12 HEURES TU



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 25-1-92

Valeurs extrêmes relevées entre le 24-1-1992 à 18 heures TU et le 25-1-1992 à 6 heures TU

FRANCE			
AJACCIO	16	9	P
BIARRITZ	6	– 1	B
BORDEAUX	10	– 2	D
BOURGES	7	– 4	D
BREST	4	– 3	N
CAEN	4	– 5	C
CHERBOURG	5	– 6	C
CLERMONT-FER	7	– 6	B
DIJON	5	– 5	D
GRENOBLE	5	– 4	D
LILLE	1	– 7	B
LIMOGES	12	5	D
LYON, BRON	1	– 5	D
MARSEILLE	15	4	N
NANCY	– 1	– 9	B
NANTES	5	– 3	D
NICE	16	8	D
PARIS-MONTS	5	– 1	D
PAU	6	– 2	D
PERPIGNAN	6	4	C
RENNES	5	– 6	C
ST-ETIENNE	5	– 5	D
STRASBOURG	– 1	– 5	B
TOULOUSE	3	– 3	C
TOURS	6	– 4	D
POINTE-A-PITRE	–	–	–

ÉTRANGER			
ALGER	10	6	P
AMSTERDAM	0	– 6	B
ATHÈNES	12	7	N
BANGKOK	32	23	D
BARCELONE	11	5	N
BELGRADE	– 3	– 4	B
BERLIN	1	– 6	D
BRUXELLES	– 2	– 6	D
COPENHAGUE	2	– 1	C
DAKAR	–	–	–
DJERBA	17	9	A
GENEVE	1	– 7	D
HONGKONG	19	16	D
ISTANBUL	6	3	C
JÉRUSALEM	9	0	D
LE CAIRE	16	8	N
LISBONNE	11	4	D
LONDRES	2	– 4	D
LOS ANGELES	28	11	D
LUXEMBOURG	3	– 4	D
MADRID	11	– 4	D
MARRAKECH	16	5	D
MEXICO	20	8	N
MILAN	8	4	P
MONTRÉAL	4	– 21	N
MOSCOU	0	– 3	C
NAIROBI	–	–	–
NEW-DELHI	26	13	D
NEW-YORK	6	5	D
OSLO	– 10	– 10	*
PALMA-DE-MAJ	12	8	N
PÉKIN	7	– 5	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	13	8	C
SINGAPOUR	31	23	D
STOCKHOLM	– 2	– 8	D
SYDNEY	22	18	N
TOKYO	9	1	D
TUNIS	16	7	C
VARSOVIE	– 6	– 8	C
VENISE	8	3	P
VIENNE	3	– 3	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Samedi 25 janvier

TF 1

20.45 Variétés : Sébastien c'est fou !
22.35 Magazine : Ushuaïa.
23.45 Magazine : Formule sport.
1.05 Journal et Météo.

A 2

20.50 Magazine : La Nuit des héros.
22.30 Magazine : Double jeu.
23.50 Magazine : Racines.
1.15 Journal et Météo.

FR 3

— *De 20.00 à 0.45 La Sept* —

CANAL PLUS

20.35 Téléfilm : Tous mes maris.
22.00 Les Nuls... l'émission.
22.50 Flash d'informations.
22.57 Le Journal du cinéma.
23.01 Cinéma : Formule pour un meurtre. □

LA 5

20.45 Série : Kojak.
22.25 Série : Deux flics à Miami.
23.30 Journal de la nuit.

M 6

20.40 Téléfilm : L'Enlèvement de Kari Svenson.
22.25 Téléfilm : Le Prix de l'amour.
0.00 Musique : Flashback.
0.30 Six minutes d'informations.

LA SEPT

21.05 Téléfilm : Hôtel du Parc.
22.45 Le Courrier des téléspectateurs.
22.50 Soir 3.
23.10 Théâtre : Les Heures blanches.
0.35 Magazine : Mégamix.

Dimanche 26 janvier

TF 1

13.20 Série : Hooker.
14.15 Série : Rick Hunter, inspecteur choc.
15.10 Série : Columbo.
16.55 Sport : Football. Coupe d'Afrique : finale. A 18.55 Loto sportif.
19.00 Magazine : 7 sur 7. Invité : Charles Pasqua.
20.00 Journal, Tiercé, Météo et Tapis vert.
20.45 Cinéma : Le Cerveau. ■■
22.45 Magazine : Ciné dimanche.
22.50 Cinéma : Un homme est mort. ■
0.45 Journal et Météo.

A 2

13.20 Dimanche Martin. (et à 15.50).
14.55 Série : Mac Gyver.
17.25 Documentaire : L'Odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau.
18.15 1. 2. 3. Théâtre.
18.25 Magazine : Stade 2.
19.25 Série : Maguy.
19.59 Journal, Journal du trot et Météo.
20.45 Série : Les Cinq Dernières Minutes.
22.20 Magazine : Bouillon de culture. Invité : Jacques Lanzmann (*le Voleur de hasards*).
23.45 Documentaire : Roule, routier !
0.30 Journal et Météo.

FR 3

13.50 Magazine : Faut pas rêver.
14.45 Magazine : Sports 3 dimanche.
17.15 C'est Lulo !
18.15 Magazine : A vos amours.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.12 à 19.35, le journal de la région.
20.05 Dessin animé : De nouveaux habits pour les contes de fées.
20.10 Série : Benny Hill.
20.45 Variétés : L'Olympia a cent ans.
22.05 Magazine : Le Divan. Invité : Tarak Ben Ammar, producteur.
22.25 Journal et Météo.
22.45 Histoire de voir.
22.50 ▶TITRE Cinéma : Toni. ■■■
0.10 Musique : Mélomanuit.
0.20 La Flamme olympique en France.

CANAL PLUS

13.30 Magazine : Rapido.
14.00 Série : Le Gang des tractions.
15.15 Magazine : 24 Heures.
16.10 Sport : Tennis.
17.00 Les Nuls... l'émission.
17.56 Le Journal du cinéma.
18.00 Cinéma : L'Amour à l'envers. □
— *En clair jusqu'à 20.30* —
19.30 Flash d'informations.
19.35 Ça cartoon.
20.20 Dis Jérôme ... ?
20.25 Magazine : L'Equipe du dimanche.
20.30 Cinéma : Stormy Monday. ■■
21.55 Flash d'informations.
22.05 L'Equipe du dimanche.

LA 5

13.20 Série : Tant qu'il y aura des bêtes.
14.15 Série : L'Homme de l'Atlantide.
15.10 Série : Capitaine Furillo.
16.00 Série : Soko, brigade des stups.
16.50 Série : La loi est la loi.
17.40 Série : Simon et Simon.
18.30 Série : L'Enfer du devoir.
19.25 Spécial Roucasseries.
20.00 Journal et Météo.
20.45 Cinéma : La situation est grave mais pas désespérée. □
22.30 Magazine : Reporters.
23.25 Magazine : Top chrono.
0.15 Journal de la nuit.

M 6

13.50 Variétés : Multitop.
15.20 Jeu : Hit hit hit hourra !
15.25 Série : L'Incroyable Hulk.
16.20 Série : Clair de lune.
17.15 Série : Le Saint.
18.05 Série : Tonnerre mécanique.
19.00 Série : Les Routes du paradis.
19.54 Six minutes d'informations.
20.00 Série : Cosby Show.
20.30 Magazine : Sport 6.
20.40 Cinéma : Philadelphia Experiment. ■
22.20 Magazine : Culture pub.
22.50 Cinéma : Black Emanuelle en Afrique. □
0.15 Six minutes d'informations.

LA SEPT

13.50 Théâtre : Maison de poupée.
16.00 Documentaire : Raymond Abellio.
17.00 Fontamara.
18.00 Documentaire : Naples revisitée par Ernest Pignon-Ernest.
18.30 Documentaire : Robinson dans la lagune.
19.00 Documentaire : Daniel Buren.
20.00 Jean Painlevé au fil de ses films.
20.30 Cinéma : Le Pigeon. ■■
22.10 Court métrage : Histoire de Catherine.
22.40 Le Dessous des cartes.
22.45 Cinéma : Lumière d'été. ■■
0.35 Court métrage : Au bal du samedi.

CARNET DU Monde

Décès

La communauté franciscaine du couvent de la rue Marie-Rose, à Paris,
M. et Mme Georges Amblard,
M. et Mme Jacques Chleq,
Mme Jean-Pierre Chleq,
leurs enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
font part du décès de

Jean-Louis CHLEQ,
ingénieur ECAM et IEG,
tertiaire de Saint-François,
chevalier de la Légion d'honneur,

entré dans la paix de Dieu, le jeudi 23 janvier 1992, dans sa quatre-vingt-onzième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 28 janvier, à 10 h 30, en la chapelle du couvent des franciscains, 7, rue Marie-Rose, Paris-14e (métro Alésia).

L'inhumation aura lieu le jeudi 30 janvier, à 10 h 30, en la cathédrale de Vence.

Cet avis tient lieu de faire-part.

1561, chemin de Sainte-Colombe,
06140 Vence.
19, boulevard Victor-Hugo,
92200 Neuilly.
117, avenue de l'Eygala,
38700 Corenc.

– Nous apprenons la mort de

François-Didier GREGH,

survenue le 19 janvier, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

[Né le 26 mars 1906 à Paris, François-Didier Gregh était le fils du poète Fernand Gregh et de Arlette Hayem, membre du jury Femina. Inspecteur général des finances, il a été directeur du budget au ministère des finances de 1944 à 1949, directeur du Crédit lyonnais (1949-1953), directeur de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) à Washington (1953-1955) et secrétaire général adjoint pour l'économie et les finances à l'OTAN (1959-1967). Il a été ministre d'Etat de la Principauté de Monaco de 1969 à 1972.]

– M. Raphaël Hurel,
M. Robert Hurel,
M. Jean-Michel Solvès-Hurel, Marie Villa et leur fille Bertille,
Laurence Hurel,
ses enfants,
Mme veuve Mérigonde,
Ses neveux, nièces, petits-neveux et petites-nièces,
Et leur famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Michel HUREL,

survenu le 23 janvier 1992, dans sa soixante-cinquième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 28 janvier, à 10 heures, en l'église de Saint-Arnoult-en-Yvelines.

[Michel Hurel était entré au journal *le Monde*, en tant que typographe, le 2 mai 1969. Devenu cadre de l'atelier de labeur le 1er juillet 1981, il avait occupé ce poste jusqu'à son départ en préretraite fin décembre 1983. Tous, dans l'entreprise, se souviennent de ses qualités humaines et de sa bonne humeur communicative, valeur essentielle à une époque où sa profession fit face à une mutation technique importante, le passage de l'ère du plomb à celle de la photocomposition. La direction du *Monde* présente à sa famille et à ses proches ses sincères condoléances.]

– Mme Raymond Perrier,
Mme Jean Schwartz,
Et leur famille,
ont la douleur de faire part du décès de leur mère

Mme Jean LEVENEZ,

le 30 décembre 1991, à Chambéry,

qui a rejoint dans la paix du Seigneur son fils le

docteur Jean Pierre LEVENEZ,

décédé à l'âge de quarante et un ans, le 11 juillet 1991.

Une pensée est demandée à tous ceux qui les ont connus et aimés.

– La Marche-Munot (Nièvre).

Ses parents,
Sa famille,
Ses amis,
ont l'immense douleur de faire part de la disparition tragique de

Pierre MELLET,
ingénieur civil des mines,

dans l'accident d'avion Lyon-Strasbourg du 20 janvier 1992.

Il allait avoir trente-six ans. Il chantait la vie.

La date des obsèques ne peut encore être fixée et sera communiquée ultérieurement.

M. et Mme Mellet,
Le Pressoir-Munot,
58400 La Marche.

– Liliane Perrin,
née Symphor-Monplaise,
son épouse,
Geneviève, Francis, Nadine, Michel,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Tous les parents,
Alliés et amis,
ont la profonde douleur de faire part du décès, le 7 janvier 1992, dans sa soixante-sixième année, de

Guy PERRIN,
inspecteur général des affaires sociales,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure,
ancien élève
de l'Ecole nationale d'administration,
qui a exercé les fonctions de
conseiller au département
de la Sécurité sociale du Bureau
international du travail à Genève,
expert
auprès des Communautés européennes,
professeur associé
à la faculté de droit de Genève.

Selon sa volonté, il a été incinéré dans la plus stricte intimité.

Route du Port-de-Séchex,
74200 Anthy-sur-Léman.

– Julien, Delphine, Sophie,
ses enfants,
Nicole Dupin,
sa sœur,
et ses filles Laurence et Françoise,
Dominique,
sa compagne,
Mariane Steib,
Les familles Bikard et Turquin,
Tous ses amis,
Toutes les personnes qui l'ont connu et aimé,
ont l'immense douleur de faire part du décès accidentel de

Jean-Pierre SCHICK,

le 20 janvier 1992, dans sa quarante-septième année.

La date des obsèques sera communiquée ultérieurement.

Ni fleurs ni couronnes, les dons éventuels seront adressés à Amnesty International.

Anniversaires

– Il y a un an, le 27 janvier 1991, disparaissait

Jean-Louis GAY

des suites d'une terrible maladie.

Que ceux qui l'ont connu et aimé aient une pensée pour lui.

– *Le 26 janvier 1989*

Alice LONGHI,
née Marenghi,

nous quittait.

Que ceux qui l'ont connue et aimée aient une pensée affectueuse pour elle.

– Il y a cinq ans

Michèle

nous quittait.

Notre douleur est profonde.

Soutenances de thèses

– Université Paris-IV, 17, rue de la Sorbonne, amphithéâtre Guizot, samedi 25 janvier 1992, à 9 heures. Gérard Smith : « Réflexions sur le subjonctif latin archaïque ». Directeur : M. Guy Serbat.

DÉFENSE

Nominations militaires

Sur la proposition du ministre de la défense, M. Pierre Joxe, le conseil des ministres du mercredi 22 janvier a approuvé les promotions et les nominations suivantes :

● **Terre.** – Sont promus : général de corps d'armée, le général de division Jean Vaujour ; généraux de division, les généraux de brigade Maurice Bonte et Eugène Audren ; généraux de brigade, les colonels Philippe Mansuy, Bernard Barbier et Christian Piquemal.

● **Marine.** – Sont promus : vice-amiral, le contre-amiral Gérard Gazzano ; contre-amiral, le capitaine de vaisseau Rémi Monaque.

Sont nommés : commandant de l'arrondissement maritime de Lorient, le contre-amiral Jean Dambier ; commandant de l'arrondissement maritime de Cherbourg et préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, le contre-amiral Philippe Canonne.

● **Air.** – Sont promus : général de corps aérien, le général de division aérienne Pierre Warme ; général de division aérienne, le général de brigade aérienne du corps des officiers de l'air Yves Gloanec.

● **Armement.** – Sont nommés : ingénieurs généraux de 2e classe, les ingénieurs en chef de l'armement Daniel Reydellet, chargé de mission auprès du directeur des constructions navales, et Jean-Paul Demaille.

Est chargé de la sous-direction Prospective et études de systèmes du service technique des constructions et armes navales : l'ingénieur général de 2e classe Pierre Salles.

BILLET

Reprise ?

1992 devrait être l'année de la reprise. Le président George Bush l'annonce. La Bourse de New-York l'anticipe, battant, semaine après semaine, ses records à la hausse. Le retour à la prospérité, pourtant, se fait attendre et les nouvelles d'outre-Atlantique se font au contraire chaque jour plus inquiétantes. Les industriels américains, prudents ou tout simplement les mains dans le cambouis, coupent dans les dépenses, suppriment des emplois à tour de bras. Et plus que la reprise, ils jouent la compression des coûts en espérant qu'une cure d'austérité ramènera les profits.

C'est le fleuron de la technologie américaine, IBM, dans le rouge pour la première fois de son histoire, qui annonce 20 000 nouvelles suppressions d'emplois cette année, ramenant ses effectifs à ceux de... 1972. C'est le premier constructeur automobile mondial, General Motors, qui, avec une ampleur à la démesure de sa taille, décide de fermer en quatre ans 21 de ses 38 usines, coupant au passage 74 000 emplois. C'est encore le géant United Technologies, centré pourtant sur des métiers d'avenir (aéronautique, espace...), qui prévoit la fermeture d'une centaine de ses établissements à travers le monde et une diminution de 7 % de ses effectifs (13 900 emplois), dont 12 % du personnel d'encadrement.

Hors les cas particuliers de la Grande-Bretagne et de la Scandinavie, les Européens, portés l'an dernier par la réunification allemande, s'espéraient à l'abri. Peuvent-ils encore le croire, quand c'est dorénavant du cœur du Vieux Continent, de sa partie la plus prospère, qu'arrivent des signaux toujours plus alarmants. Les chimistes allemands avaient annoncé des coupes claires dans leur personnel – 5 000 emplois supprimés, dont 4 000 en Allemagne pour BASF, par exemple. Ils sont désormais rejoints par le suisse Ciba-Geigy, qui prévoit à son tour de 5 000 à 9 000 suppressions d'emplois *(voir d'autre part)*.

La France n'échappe pas au phénomène. Dans l'automobile, tout particulièrement, PSA, qui multiplie les journées de chômage technique chez Citroën, vient encore d'annoncer 1 421 suppressions d'emplois chez Peugeot. Et Renault prévoit d'alléger ses effectifs de 3 746 postes cette année... D'Amérique en Europe, d'Allemagne en France, la reprise, pour l'instant, est celle du chômage et des licenciements.

PIERRE-ANGEL GAY

La réunion des ministres des finances du G 7 à New-York et l'aide aux pays de l'ex-URSS

Les Japonais acceptent une revalorisation de leur monnaie

TOKYO

de notre envoyé spécial

S'agissant de stimuler une croissance mondiale languissante, les pressions sont particulièrement fortes sur l'Allemagne et le Japon, les deux pays moteurs de l'année écoulée mais qui connaissent actuellement un net ralentissement. Sortant d'une période de surchauffe, Tokyo ne souhaite pas prendre de mesures de relance immédiate mais acceptera une revalorisation du yen de manière à favoriser une réduction de ses énormes surplus commerciaux *(lire page 18 la rubrique « Devises et or »)*.

Pour travailler trop et trop bien, les Japonais devaient à nouveau être, avec les Allemands, sur le banc des accusés, le 25 janvier lors de la réunion des ministres des finances du G 7. Symbole de sa puissance industrielle, l'énorme surplus commercial dégagé par le Japon en 1991 (78,2 milliards de dollars, soit 430 milliards de francs) sera naturellement au centre des débats. Pour relancer la croissance mondiale, ses partenaires demanderont à Tokyo d'importer davantage, de stimuler sa demande intérieure et d'accepter une appréciation sensible du yen. S'ils jugent *« désirable »* la revalorisation de leur monnaie, les dirigeants nippons seront beaucoup plus réservés sur les autres recommandations des Américains et des Européens.

Après la publication, le 20 janvier, des résultats du commerce extérieur nippon pour 1991, M. Hata, le ministre japonais des finances, arrive à New-York avec un lourd handicap. Pour la première fois depuis 1986 en effet, Tokyo a enregistré l'an dernier une augmentation – très forte – de son excédent commercial. Il est passé de 52,4 milliards en 1990 à 78,2 milliards en 1991. Il avait atteint un sommet en 1986 (82 milliards de dollars) et était en baisse constante depuis. Malgré un marché mondial déprimé, les exportations japonaises, notamment d'automobiles et de matériels électroniques, ont fortement progressé (plus 9,6 %). En revanche, après plusieurs années d'augmentation (plus 16 % en moyenne entre 1986 et 1990), les importations japonaises ont stagné (plus 0,7 %).

Les responsables nippons tentent bien d'expliquer le gonflement de cet excédent – notamment avec l'Europe et avec l'Asie – par des facteurs conjoncturels (la baisse du prix du pétrole, la hausse du yen ou le déclin des importations de produits de luxe après la chute de la Bourse et de l'immobilier). Ils n'arriveront pas à convaincre leurs partenaires que ces surplus vont se contracter spontanément.

Une méthode peu conforme au libéralisme

Alors que faire ? Obliger, comme veut le faire l'administration américaine, les Japonais à acheter des produits étrangers est une méthode peu conforme au libéralisme économique affiché par Washington. Elle semble aussi peu efficace : les industriels nippons ont déjà fait savoir qu'ils estimaient n'avoir pris aucun engagement, et que les achats annoncés ne sont que des objectifs.

Les membres du G7 demandent à Tokyo une politique économique plus expansionniste. Comme il l'a déjà fait savoir à ses visiteurs récents, le ministre des finances japonais estime avoir déjà adopté les dispositions nécessaires. Face au ralentissement économique en cours le gouvernement va soumettre à la Diète un projet de budget avec des dépenses en hausse de 2,7 % et des financements destinés aux travaux publics en progression de 10 %. Depuis juillet dernier surtout, la Banque du Japon a sensiblement assoupli sa politique monétaire, procédant à trois reprises à des réductions du taux d'escompte officiel de 0,5 %. Après la dernière baisse, le 30 décembre, ce taux est à 4,5 %.

M. Hata considère que cette politique devrait permettre d'atteindre pour l'année fiscale 1992 (du 1er avril 1992 au 31 mars 1993) une croissance de 3,5 % – elle a été de 3,7 % en 1991. Mais il souligne surtout que, contrairement à l'année écoulée, la croissance – sans inflation (3,1 % en 1991) et sans chômage (un taux de 2,1 % actuellement) – devrait, en 1991, être tirée par la demande interne (une hausse prévue de 3,6 %) et donc conduire à une contraction de l'excédent commercial.

Ces prévisions provoquent un grand scepticisme parmi les économistes des banques. La plupart d'entre eux s'attendent de ce fait à une nouvelle réduction du taux de l'escompte, en février ou mars, par la Banque du Japon. La progression de la masse monétaire est actuellement extrêmement faible (un rythme de 2 % en décembre, une moyenne de 3,7 % sur l'année).

S'il se refuse à accélérer la croissance par le budget ou par la monnaie, en revanche, le gouvernement japonais est plus ouvert à la demande de ses partenaires en faveur d'une appréciation du yen. Il s'agit d'*« une évolution désirable »*, a expliqué M. Hata, après l'opération concertée des banques centrales japonaise et américaine de la fin de la semaine dernière et sans donner d'indication sur l'ampleur de cette appréciation souhaitée. Depuis cette intervention des banques centrales, le dollar est autour de 123 yens – au lieu de 128 il y a encore quelques jours. Cette revalorisation du yen n'inquiète pas outre mesure les industriels nippons. Après avoir massivement investi au cours des cinq dernières années, ils vont pouvoir maintenant vendre à des prix élevés des produits de meilleure qualité et sur lesquels ils ont parfois une position de monopole mondial.

ERIK IZRAELEWICZ

Les milieux agricoles américains trouvent que l'effort des Etats-Unis en faveur de la CEI est encore très insuffisant

WASHINGTON

de notre envoyé spécial

« Pour l'instant, ils paient, comme le confirme le Journal of Commerce. *En dépit des difficultés. Mais il faudra attendre le mois de février. C'est à ce moment-là que les paiements venant à échéance seront les plus importants. »* Dans la bouche de ce spécialiste des questions agricoles à Washington, *« ils »*, ce sont les représentants de l'ancienne Union soviétique, regroupés au sein de la Communauté des Etats indépendants (CEI) à qui les fermiers américains vendent jusqu'à présent quelque 25 % à 30 % de leurs exportations de produits agricoles. Devenu le « grenier à blé » de l'ex-URSS, le Middle-West américain suit avec attention la solvabilité de l'un de ses principaux clients (un seul défaut de paiement stopperait aussitôt le mécanisme des garanties de crédits agricoles). Ici réside le petit espoir d'accroître les exportations céréalières des Etats-Unis, qui ont baissé de 28 % en dix ans.

A cet égard, les 645 millions de dollars (3,5 milliards de francs) d'aide humanitaire supplémentaires annoncés le 23 janvier par le président Bush à l'occasion de la conférence de Washington sur l'assistance aux Républiques de la CEI ne seront pas d'un grand secours pour les fermiers américains. Cette aide comprend certes un volet alimentaire, mais aussi un important chapitre d'assistance technique.

De plus, une bonne partie des denrées qui seront acheminées à partir du 10 février prochain à l'occasion d'un pont aérien établi par l'US Air Force entre ses bases de Francfort et les douze Républiques proviendront essentiellement des... rations militaires laissées intactes par une guerre du Golfe décidément trop courte par rapport aux prévisions de l'intendance. D'où l'espoir que le lobby agricole place plutôt dans le Congrès pour obtenir de nouvelles garanties de prêts agricoles à l'ex-URSS.

Ainsi M. Pat Roberts, l'élu (républicain) du Kansas à la Chambre des représentants, s'est-il empressé d'annoncer le 20 janvier, devançant ainsi le président Bush, que la Maison Blanche allait inclure dans son prochain budget une rallonge de 1 milliard de dollars destinée à promouvoir les exportations agricoles américaines. Décision dont pourraient bénéficier les Républiques ex-soviétiques.

Le poids de l'assistance technique

Sur les quelque 4,5 milliards de dollars (24,7 milliards de francs) d'aide promis par les Etats-Unis à ce jour, seulement 165 millions de dollars consistent en une aide humanitaire d'urgence. La majeure partie du reste concerne l'assistance technique (500 millions) et, surtout, 3,75 milliards de dollars de crédits agricoles garantis. Encore ces 165 millions n'ont-ils pas été versés en intégralité. Grâce au soutien actif de l'Eglise arménienne d'Amérique, en liaison étroite avec sa terre d'origine, l'Arménie devrait recevoir à la mi-février les 15 millions de dollars qui lui reviennent, sous forme de blé et de beurre pour l'essentiel. La Russie, en revanche, où la corruption et la désorganisation des réseaux de distribution compromettent souvent l'assistance étrangère, devra attendre plus longtemps les 150 millions de dollars qui lui sont destinés.

Parallèlement à ces dons, l'administration a accordé sa garantie, *via* un organisme spécialisé (Commodity Credit Corp), à trois tranches de crédits destinées à permettre aux anciens pays socialistes d'acheter des produits agricoles américains. Le premier crédit, de 1 milliard de dollars, a été accordé début 1991 (et utilisé en août de la même année), le second, de 1,5 milliard, consenti en juin 1991 (et utilisé en novembre), tous deux au profit de l'ancienne Union soviétique. La troisième tranche, destinée cette fois à l'ensemble des Républiques, d'un montant de 1,25 milliard, a été utilisée à hauteur de 0,5 milliard dès son attribution, en novembre dernier. Le solde devrait être utilisé en trois montants égaux de 250 millions chacun en février, mars et avril prochains.

Ces exportations bénéficient d'un traitement privilégié, seuls les intérêts étant payables tous les six mois, le remboursement du tiers du principal intervenant au bout de la première année (il est attendu dans les prochains jours pour le crédit accordé début 1991). Les principales quantités livrées portent sur du blé, de la farine, des céréales fourragères, des tourteaux et grains de soja, des huiles végétales, de la viande de volaille et du houblon. Pourtant, les milieux agricoles américains considèrent que l'effort consenti par Washington est encore très insuffisant et ils craignent que l'ex-URSS ne se tourne vers d'autres fournisseurs, européens bien sûr, pour satisfaire ses besoins croissants. Le président Bush a bien accordé 1,25 milliard de garanties de crédits agricoles en novembre dernier, mais Moscou réclamait trois fois plus, comme le faisait récemment remarquer M. Randy Gordon au nom du syndicat américain des producteurs de céréales, déplorant la retenue de l'administration. De son côté, la fédération des fermiers américains, réunie quelques jours plus tard à Kansas-City, réclamait de la Maison Blanche des mesures qui lui permettraient d'écouler davantage de produits agricoles en dehors des frontières. Avec ou sans danger de corruption.

A cet égard, l'initiative des fermiers du Dakota du Nord mérite d'être relevée. Déjouant les pièges de la désorganisation en Russie, ils ont pu faire parvenir sans encombre en novembre dernier un don de 100 tonnes de farine à la population de Saint-Pétersbourg. Par quel miracle ? C'est finalement assez simple, explique l'avocat qui s'est chargé de l'opération. Il suffit de s'inspirer du mécanisme qui a permis de mener à bien le programme d'aide humanitaire mis en place par le secrétaire américain au commerce, Herbert Hoover, pour aider la Russie lorsqu'elle était en proie à la famine. C'était en 1921...

SERGE MARTI

Les difficultés de la chimie

Ciba-Geigy va supprimer de 5 000 à 9 000 emplois sur deux ans

Après les allemands Bayer et BASF, le groupe suisse Ciba-Geigy, leader mondial de l'agrochimie et un des géants du médicament, va procéder à des coupes importantes dans son personnel *(nos dernières éditions du 25 janvier)*. Au cours d'une conférence de presse donnée vendredi 24 janvier à Paris, M. Alexandre Krauer, président du conseil d'administration de la firme bâloise, a révélé que d'ici à la fin 1993 les suppressions d'emplois concerneraient 10 % du personnel employé en Suisse (22 000) et plus généralement entre 5 % et 10 % des effectifs mondiaux du groupe (92 000 personnes). Au total, en l'espace de deux ans, entre 4 600 et 9 200 personnes perdront leur travail.

M. A. Krauer a justifié ces mesures par la nécessité de consolider la situation financière du groupe, affectée par un très mauvais exercice 1990. A l'époque, le conseil de Ciba-Geigy avait pris la décision de mettre tout en œuvre pour accroître de 3 % par an, et ce jusqu'en 1994, la marge brute consolidée.

Pessimisme en 1992

Les comptes de 1991, non encore finalisés, se sont déjà améliorés. Mais M. Krauer a confirmé les déclarations pessimistes du professeur Wolfgang Hilger, président de la Fédération de la chimie allemande mais aussi du puissant groupe Hoechst, qui ne prévoit aucune reprise dans la chimie pour 1992. Les grandes découvertes se raréfient, et il ne devrait pas y avoir de grande révolution, ni dans la pharmacie ni dans l'agrochimie, avant que les biotechnologies n'aient fait leur preuve.

En attendant, le groupe prévoit d'augmenter ses activités dans l'automédication (2,5 milliards de francs de chiffre d'affaires actuellement), surtout aux Etats-Unis en lançant là-bas un « Voltaren » (anti-inflammatoire) adapté au marché des produits vendus sans ordonnance. M. Krauer estime en effet qu'au-delà de l'an 2000 ne survivront au choc du blocage des prix imposé par les organismes de protection sociale que trois types d'entreprises : celles ayant une forte capacité d'innovation, les fabricants de génériques (copies de médicaments de marque) et les firmes orientées sur... l'automédication.

Enfin, le président Krauer a confirmé que le nouveau centre de biotechnologies de Ciba-Geigy, d'un coût de 700 millions de francs, serait installé à Huningue (Haut-Rhin). Mais que, si les autorités françaises refusaient de donner leur autorisation, le groupe serait contraint d'implanter cette nouvelle unité aux Etats-Unis.

ANDRÉ DESSOT

En Franche-Comté

Vrais frontaliers et faux chômeurs

Pour découvrir de faux chômeurs, la préfecture de Franche-Comté, avec la collaboration des ASSEDIC du Doubs-Jura et la police de l'air et des frontières, a, le 24 janvier, procédé à un contrôle systématique, à la frontière suisse.

L'opération, menée depuis trois mois, a déjà permis d'interpeller quatorze travailleurs frontaliers qui percevaient indûment des allocations de chômage, alors qu'ils travaillaient régulièrement en Suisse.

Selon des estimations, réalisées dans le cadre de l'enquête, 3 % à 4 % des frontaliers se livreraient à cette escroquerie dans la région Franche-Comté, soit environ 500 personnes. Les coupables sont passibles du tribunal correctionnel et risquent une peine de un à cinq ans d'emprisonnement, ainsi qu'une amende de 3 600 francs, au minimum.

« La réforme de la politique agricole européenne ne sera défavorable qu'aux gros exploitants »

déclare M. Jacques Delors à Châteauroux

« Le projet actuel servant de base à la négociation du GATT est scandaleusement défavorable à l'Europe, c'est pourquoi nous l'avons refusé », a déclaré le 24 janvier à Châteauroux M. Jacques Delors, qui clôturait un colloque sur le thème « L'espace rural, une chance pour la France et pour l'Europe ». *« Mais s'il faut être ferme et courageux vis-à-vis des Etats-Unis, soyons aussi ouverts au tiers-monde »*, a-t-il ajouté.

Le président de la Commission européenne a indiqué que dans les négociations du GATT *« il n'y avait pas que l'agriculture »* et que *« sur l'industrie et les services l'Europe pouvait mettre en avant des potentialités considérables »*. A propos de la réforme de la politique agricole commune (PAC), il a vigoureusement soutenu les propositions de son collègue le commissaire Mac Sharry, indiquant : *« Cette réforme sera bénéfique à l'agriculture européenne et française. » « Elle n'est contraire qu'aux intérêts des gros exploitants qui devront faire un effort »*, a-t-il ajouté, s'adressant aux dirigeants des syndicats agricoles et fustigeant *« les discours du dimanche d'hommes politiques français »*. L'objectif de la réforme de la PAC est de maîtriser les productions et d'*« arrêter la guerre des subventions avec les Etats-Unis qui se fait au détriment des pays pauvres »*.

Le président de la Commission a aussi pris l'engagement de proposer à ses collègues et aux gouvernements, une augmentation de 50 %, sur la période 1994-1998, des crédits européens consacrés à l'aménagement rural. Ces propositions financières seront rendues publiques le 11 février. Elles concerneront aussi, sur le plan industriel, le soutien à quatre secteurs : le textile, l'automobile, l'électronique et l'informatique, les industries d'armement.

F. Gr.

□ **Toyota dément avoir conclu un accord d'autolimitation en France.** – Le constructeur automobile japonais Toyota Motor Corp. a démenti vendredi 24 janvier avoir *« passé un accord »* avec le gouvernement français pour limiter les ventes en France de voitures particulières fabriquées en Europe, en échange du feu vert obtenu pour le rachat de 35 % du capital de son distributeur sur le marché français. Nissan, comme nous l'annoncions dans nos colonnes (*le Monde* du 25 janvier), a également démenti formellement avoir conclu un accord du même genre.

□ **Scandale autour d'une nouvelle campagne publicitaire de Benetton.** – La nouvelle campagne publicitaire de la firme italienne Benetton, qui doit paraître le 19 février dans les magazines britanniques, fait à nouveau scandale outre-Manche. Cette campagne de six photos comprend notamment des clichés d'un malade du sida qui agonise sous les yeux de sa famille et d'un soldat brandissant un os humain et un fusil. Plusieurs magazines, dont les éditions britanniques de *Elle* et de *Marie-Claire*, ont refusé de diffuser cette campagne, tandis que des députés conservateurs et des associations d'aide aux malades du sida ont demandé l'interdiction de la photo

Un déficit de 10,3 milliards de roubles

Le Parlement russe adopte un budget d'austérité pour le premier trimestre 1992

Le gouvernement russe est parvenu, vendredi 24 janvier, à faire adopter par le Parlement un budget d'austérité pour le premier trimestre 1992, après avoir brandi le spectre d'une catastrophe financière. Pour les trois premiers mois, le budget serait de 420 milliards de roubles. Les coupes importantes concernent surtout la défense, dont le poste budgétaire ne représente plus que 450 millions de dollars (50 milliards de roubles), soit une réduction à 4,5 % du produit national brut.

Le déficit prévu pour le premier trimestre (10,3 milliards de roubles) est principalement dû à l'augmentation des salaires et des aides. Les demandes présentées par les parlementaires russes, notamment pour l'armée, l'éducation et la médecine, auraient porté le déficit à 276 milliards de roubles, contre 108,4 milliards de roubles pour 1991 (environ 20 % du PNB). Le texte adopté par les députés prévoit par ailleurs que le Parlement cède au gouvernement la responsabilité du budget. – *(Reuter, AFP.)*

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 20 AU 24 JANVIER 1992

PARIS

En demi-teinte

INDICE CAC 40

-0,54%

Après quatre semaines de presque euphorie, la Bourse de Paris a connu pour celle qui vient de s'écouler une fortune plus diverse. Mais on ne saurait l'en blâmer, il faut bien consolider ses positions à un moment ou à un autre. En conséquence, les valeurs françaises, après deux séances relativement stables (0,32 % et 0,11 % de gains lundi et mardi), baisseront de façon très sensible mercredi (– 1,42 %), puis contenue jeudi (– 0,14 %) avant de se reprendre finalement vendredi à mi-séance et terminer la semaine sur un progression de 0,61 % à 1 849,92 points. Quoi qu'il en soit, le médiocre bilan de la semaine (– 0,54 %) n'aura pas réussi à mettre à mal celui du mois boursier.

La Bourse de Paris a, en effet, au cours du terme boursier écoulé, réussi à inscrire une performance qui classe la liquidation de janvier avec ses 13,2 % de gains parmi les plus belles que la place ait connues depuis près de quatre ans. Il faut remonter au mois de juin 1988 pour retrouver une telle hausse moyenne des valeurs françaises. Pour mémoire, au cours de ce terme, l'indice CAC 40 s'était inscrit à l'époque en hausse de 12,95 %. Le précédent record absolu étant de 18,43 % au mois de février de la même année.

L'optimisme affiché depuis le début de l'année diminuerait-il? Les boursiers, après s'être concentrés au cours des premières semaines de l'an sur l'essentiel des bonnes nouvelles, ont élargi leur horizon. La semaine précédente, déjà, le déficit commercial américain avait pesé sur la place parisienne, non pas qu'il soit excessivement élevé, mais surtout marqué par une baisse des importations, caractéristique de la récession. Cette semaine, le marché, qui commençait à s'essouffler, a marqué une pause alors que d'outre-Rhin venaient les premiers nuages. Les difficultés que rencontre actuellement le chancelier Kohl face aux négociations salariales laissent toujours craindre des répercussions sur la politique monétaire allemande. Calmer l'appétit des partenaires sociaux en renchérissant le coût du crédit ou en ne le baissant pas : ces préoccupations ont pesé sur l'évolution des *bunds*. Le MATIF, outre la pause qu'il s'est accordée après l'euphorie des dernières séances, en a souffert. Et comme celui-ci influence toujours le marché des actions...

En ce sens, à la veille de la réunion des ministres des finances du groupe des 7 qui devait se tenir à New-York, le 25 janvier, M. Pierre Bérégovoy interrogé par FR 3 a déclaré attendre *« un signal de confiance »* de la part des Allemands. Les Allemands, *« qui ont une inflation trop forte et des besoins de capitaux considérables »*, doivent tenir compte de *« ce qui se passe à l'échelle de l'Europe et du monde. C'est l'enjeu de la réunion de New-York. » « Ils augmentent leurs taux d'intérêt sans réduire l'inflation. »* Quant aux Américains, *« ils baissent leurs taux d'intérêt sans que la reprise s'accélère beaucoup. »*

BSN, Perrier, Nestlé et les autres

Plus près de nous, la période écoulée aura été fertile en rebondissements selon la formule consacrée. Dès lundi, l'attention des opérateurs s'est portée sur le secteur agroalimentaire en général et Perrier en particulier. L'annonce d'une OPA (offre publique d'achat) lancée par Nestlé et Suez sur l'entreprise de Vergèze a non seulement stimulé le marché mais aussi levé un peu du voile sur les grandes manœuvres européennes dans le secteur agroalimentaire. Toutes les valeurs plus ou moins concernées par l'affaire ont été recherchées, à l'exception d'Exor et de Perrier (dont la cotation a été suspendue par la Société des Bourses françaises). Ce fut le cas de BSN qui le même jour s'inscrivit à son plus haut cours historique à 1 194 francs. BSN aura finalement été la valeur la plus entourée cette semaine.

Puis vint le tour de l'automobile. Peugeot s'est, lui aussi, inscrit au plus haut de l'année, l'annonce de 1 400 suppressions d'emplois à l'usine de Sochaux laissant supposer aux boursiers – dénués de cœur – que la firme améliorerait sa productivité face à ses concurrents japonais. Plus concrètement, selon les opérateurs, le lancement d'une émission obligataire en eurofrancs de 500 millions de francs par Peugeot Finance International NV avec la garantie de Peugeot SA ne serait pas étrangère à cette progression, la performance de l'obligation étant liée à la hausse du titre. Cet emprunt constitue selon PSA Peugeot-Citroën *« une ressource à des conditions attractives qui sera utilisée dans le cadre du refinancement des opérations de financement du groupe »*.

Pour conclure, la Banque de France vient de rendre publique une étude, portant sur l'année 1990, mais dont le contenu n'est pas sans intérêt. A la fin de l'année prise en compte, les ménages demeuraient toujours les principaux détenteurs d'actions françaises avec 34 %, chiffre en recul d'un point sur l'année précédente. Ils étaient suivis par les sociétés (23,9 %), les entreprises d'assurances, caisses de retraite et OPCVM (20,7 %) et les non-résidents avec 20,5 %. Toujours selon l'enquête, le portefeuille moyen par compte-titre s'établissait à 169 500 francs. Toutefois, il reste préférable d'être chef d'entreprise que salarié non cadre, le premier ayant un portefeuille représentant deux fois et demie le portefeuille moyen, c'est-à-dire cinq fois celui du second...

FRANÇOIS BOSTNAVARON

Pétroles

	24-1-92	Diff.
BP-France	123,90	– 1,10
ELF-Aquitaine	362,70	– 10,30
Esso	662	+ 53
Primagaz	637	+ 6
Sogerap	348	+ 7
Total	1 074	– 18
Exxon	320,10	– 9,90
Petrofina	1 786	– 30
Royal Dutch	450,80	– 4,40

Banques, assurances, sociétés d'investissement

	24-1-92	Diff.
AGF	489	+ 1
AXA (ex-Cie Midi)	902	– 18
Bail Equipement	96	+ 0,10
Bancaire (Cie)	511	+ 2
Cetelem	722	+ 3
CCF	169	– 6
CFF	970	– 59
CFI	299,60	+ 0,60
Chargeurs	1 015	– 15
C. Local de France	223,60	+ 6,60
CPR	266	+ 11
Eurafrance	1 457	+ 1
GAN	1 885	+ 148
Locindus	691	– 9
Paribas	342	+ 4
Schneider	656	– 12
Société générale	495	– 9
Sovac	770	– 28
Suez (Cie fin.)	312,60	+ 3,60
UAP	513	– 25

Matériel électrique

	24-1-92	Diff.
Alcatel-Alsthom	582	+ 10
CSEE	209,9	– 3,1
Générale des eaux	2 058	– 64
Intertechnique	695	– 20
Labinal	738	- 22
Legrand	3 979	+ 79
Lyon. des eaux	479	+ 18,5
Matra	194	+ 11
Merlin-Gerin	530	+ 9
Moulinex	165	– 2
Radiotechnique	476	+ 16
SEB	1 875	+ 45
Sext.-Avionique	221	+ 9,6
Thomson-CSF	148,5	– 12
IBM	512	– 13
ITT	320,20	– 3
Schlumberger	343,1	+ 1,6
Siemens	2 220	– 8

Valeurs diverses

	24-1-92	Diff.
Accor	723	– 12
Air liquide	686	– 16
Arjomari	1 865	inch.
Bic (1)	622	+ 17
Bis	320	– 9,50
CGIP	1 090	– 8
Club Méd.	473	– 8
Essilor	339,10	– 5,80
Euro Disney	141,70	– 5,30
Europe 1	865	– 22
Eurotunnel	43,40	– 4
Groupe Cité	472	– 7
Hachette	158,50	– 3
Havas	447,90	– 3,90
Marine Wendel	310	– 1,50
Navigation mixte	1 230	– 4
Nord-Est	97	– 5
L'Oréal	731	– 17
Saint-Gobain	492	+ 5
Sanofi	1 089	+ 4
Saulnes Châtillon	226,50	– 8,50
Skis Rossignol	835	– 25

(1) Coupon de 8 F.

Bâtiment, travaux publics

	24-1-92	Diff.
Auxil. d'entr.	920	– 40
Bouygues	554	– 1
Ciments français	278	+ 12,50
GTM	354	+ 13,50
Immob. Phénix	145	– 14
J. Lefebvre	870	+ 9
Lafarge-Coppée	330	– 5
Poliet	452	– 30
SGE-SB	220	– 7,60

Filatures, textiles magasins

	24-1-92	Diff.
Agache (Fin.)	850	+ 5
BHV	708	+ 30
Damart	2 580	– 10
DMC	291,90	+ 19,2
Gal. Lafayette	1 425	– 10
Nouv. Galeries	462	– 16
Printemps	859	+ 36
La Redoute	5 050	+ 10
SCOA	19,9	– 0,25

Produits chimiques

	24-1-92	Diff.
Inst. Mérieux	4 740	+ 220
Roussel-Uclaf	1 820	+ 20
Synthélabo	1 087	+ 37
BASF	838	+ 3
Bayer	1 012	+ 12
Hoechst	840	– 8
Imp. Chemical	120,30	– 2,70
Norsk Hydro	125	– 17

Mines d'or, diamants

	24-1-92	Diff.
Anglo-American	218,50	+ 0,50
Amgold	386	– 7,70
Buf. Gold M.	50	– 4,90
De Beers	158,50	– 0,70
Drief. Cons.	70,60	– 4,40
Gencor	19,60	– 1,40
Harmony	32,20	– 2,30
Randfontein	31,60	– 0,90
Sainte-Helena	36,50	– 3,50
Western Deep	220	– 7,10

Alimentation

	24-1-92	Diff.
Béghin-Say	614	– 11
Bongrain	2 750	+ 30
BSN	1 075	– 70
Carrefour	2 348	– 14
Casino, G., Per.	144,40	+ 0,40
Guyenne-Gasc.	1 395	– 35
LVMH	4 338	+ 23
Olipar	171,10	+ 32,10
Pernod-Ricard	1 400	– 44
Promodès	2 995	– 30
Saint-Louis	1 304	+ 5
Nestlé	34 650	– 650

Mines, caoutchouc

	24-1-92	Diff.
Géophysique	535	– 13
Imétal	289	+ 4
Métaleurop	79,7	– 0,3
Michelin	146,3	– 0,7
RTZ	50,1	– 3,9
ZCI	1,64	– 0,01

Métallurgie, construction mécanique

	24-1-92	Diff.
Alspi	324	+ 14
Dassault Aviation	376	– 10
De Dietrich	1 380	– 1
Fives-Lille	353	– 2
Penhoët	488	+ 24
Peugeot	690	– 13
SAGEM	1 622	– 32
Strafor. Facom	739	+ 14
Valeo	603	– 11
Vallourec	252	+ 4,50

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
B.S.N.	1 926 435	2 181 812 848
Elf Aquitaine	2 389 653	880 610 633
Eaux (G. des)	383 646	801 374 141
Peugeot-SA	1 102 412	798 753 219
Total cat. B	679 306	746 432 471
Alc. Alsthom	1 237 849	720 585 724
LVMH M.-H.	148 096	640 291 771
Air Liquide	577 508	626 291 241
Lyon. Dumez	1 216 158	564 701 756
Carrefour	224 165	521 717 513
Saint-Gobain	1 045 433	511 452 952
Eurot. SA-PLC	9 249 341	431 826 946
Suez (C. de)	1 370 538	428 508 390
Eur.-Disn. SCA	1 922 647	336 370 686

(*) Du vendredi 17 janvier 1992 au jeudi 23 janvier 1992 inclus.

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Olipar	+ 14,4	Eurotunnel	- 8
Plastic Omnium	+ 9,2	UFB Locabail	- 8
GAN	+ 8,4	Penhoët	- 7,4
Sommer Allib.	+ 8,4	Truffaut	- 6,7
Matra	+ 8,2	Cap Gemini S.	- 6,6
Poliet	+ 6,5	Thomson-CSF	- 6,6
Esso	+ 6,2	Dev. Pas-Calais	- 6,5
ALSPI	+ 5,9	BSN	- 6
Bail Equipem.	+ 5,7	Cerus	- 5,8
Concept	+ 5,3	CFF	- 5,7
Ciments franç.	+ 5,2	Unibail	- 5,6
Institut Mérieux	+ 5,1	Sogid	- 5
Sodexo	+ 4,9	Imm. Phenix	- 4,9
GTM Entrepose	+ 4,7	Nord-Est	- 4,9

MARCHE LIBRE DE L'OR

	Cours 17-1-92	Cours 24-1-92
Or fin (kilo en barre)	63 300	62 400
– (kilo en lingot)	63 600	62 950
Pièce française (20 fr.)	389	380
• Pièce française (10 fr.)	620	423
Pièce suisse (20 fr.)	386	380
Pièce latine (20 fr.)	388	356
• Pièce tunisienne (20 fr.)	360	351
Souverain	470	460
• Souverain Elizabeth II	480	450
• Demi-souverain	352	380
Pièce de 20 dollars	2 080	2 065
– 10 dollars	1 082,50	1 087,50
• – 5 dollars	590	615
– 50 pesos	2 385	2 370
• – 20 marks	445	440
– 10 florins	375	368
• – 5 roubles	260	259

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 5 janvier 1990
Nombre de contrats : 68 000.

COURS	ÉCHÉANCES		
	Mars 92	Juin 92	Sept. 92
Premier	108,76	109,82	109,86
+ haut	108,86	109,88	109,88
+ bas	108,58	109,72	109,86
Dernier	108,66	109,78	109,86
Compensation	108,66	109,76	109,80

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	17-1-92	20-1-92	21-1-92	22-1-92	23-1-92
RM	3 425 914	2 997 274	3 230 306	2 649 267	–
Comptant R. et obl.	7 165 280	6 103 839	5 367 267	7 565 934	–
Actions	173 781	136 852	1456314	148 733	–
Total	10 764 975	9 237 965	8 743 204	10 363 934	–

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 28 décembre 1991)

Française	106,2	106,3	106,2	105,2	105,2
Etrangères	106,7	106,6	106,6	106,3	106,5

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	20-1-92	21-1-92	22-1-92	23-1-92	24-1-92
Indice gén.	502,3	504,3	501,3	498,7	495,2
(base 1000, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 865,85	1 867,91	1 841,32	1 838,69	1 849,91

NEW-YORK

Wall Street s'accorde une pause

INDICE DOW JONES

- 0,99 %

Après avoir déjà ralenti son allure la semaine précédente, Wall Street a marqué une pause au cours de celle qui vient de s'écouler pour « digérer » le mois ponctué par une série de records. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé vendredi à 3 232,78, en baisse de 32,20 points (-0,99 %) par rapport à la semaine passée. Le volume des échanges est resté élevé.

Les investisseurs ont hésité entre la tentation de miser sur la poursuite du mouvement de hausse des cours et le souci de protéger les gains déjà réalisés ces dernières semaines, ont noté des analystes. L'hésitation des détenteurs de capitaux s'explique surtout, selon ces experts, par le fait qu'après avoir parié sur une reprise prochaine de l'économie américaine, ils attendent désormais d'en voir des signes tangibles.

Les marchés se sont également montrés prudents avant le discours, la semaine prochaine, du président George Bush sur l'état de l'Union, dans lequel il doit dévoiler un vaste plan de relance devant comprendre notamment des mesures fiscales d'incitation à l'investissement.

Les analystes ont également observé un intérêt croissant des investisseurs pour les titres dans la sidérurgie et la chimie au détriment de ceux de la santé et de la biotechnologie, qui avaient connu un véritable boom ces derniers mois. Ce transfert vers les secteurs industriels lourds est interprété par les experts comme le signe que les détenteurs de capitaux tablent sur une remontée en puissance de l'économie dans les prochains mois.

Indice Dow jones du 24 janvier : 3 232,78 (c. 3 264,98).

	Cours 17 janv.	Cours 24 janv.
Alcoa	69	66 3/8
ATT	40 3/4	38 1/2
Boeing	51 1/2	52 5/8
Chase Man. Bank	22 1/8	21 1/2
Du Pont de Nemours	50 1/2	48 1/4
Eastman Kodak	48 7/8	48 5/8
Exxon	59 7/8	60 1/4
Ford	33	32 1/4
General Electric	79 1/2	78 3/8
General Motors	33 7/8	32 3/4
Goodyear	59	58 3/8
IBM	96 3/4	93 1/8
ITT	59 1/4	59 1/2
Mobil Oil	67 7/8	67 1/8
Pfizer	76 5/8	76
Schlumberger	62 3/4	61 5/8
Texaco	61 1/4	61 1/2
UAL Corp. (ex-Allegis)	156	144 1/4
Union Carbide	24 1/4	24 3/8
United Tech.	56 5/8	51
Westinghouse	18 3/4	18 1/4
Xerox Corp	70 7/8	69 3/4

TOKYO

Trois de chute

INDICE NIKKEI

- 1,17 %

Les cours ont connu une troisième semaine consécutive de baisse à la Bourse de Tokyo, où le Nikkei a clôturé vendredi à 21 072,15 points, en baisse de 249,22 points, soit un recul de 1,17 % par rapport au vendredi précédent. Le marché est resté étroit et morne, avec une moyenne quotidienne de 232,3 millions de titres échangés contre 211 millions la semaine précédente. Depuis le 6 janvier, premier jour de cotation de l'année à Tokyo, le Nikkei a perdu 2 829,03 points, soit 11,9 %.

Lundi, le marché ouvrait encore sur une note faible, le Nikkei perdant 1,91 %. Poursuite de la baisse mardi, avec un repli de 0,27 %. Le même jour, les dirigeants de quatre grandes maisons de courtage, avec à leur tête Nomura, se réunissaient pour mettre en place un groupe de travail commun, afin de raviver l'intérêt des investisseurs. Les premiers effets se firent sentir dès le mercredi, puisque l'indicateur reprenait 3,24 %. Jeudi le mouvement haussier se poursuivait timidement (+0,22 %). En revanche, retour à la morosité, vendredi (-2,36 %) dans le sillage de Wall Street, et surtout à l'approche de la réunion des ministres des finances et des gouverneurs de banques centrales des membres du G7 ce week-end.

« Les achats reprendront si le Nikkei descend en dessous des 21 000 yens. S'il descend en dessous de 20 000, cela sera dommageable pour l'économie japonaise, et risque de provoquer une panique », estimait un courtier. *« Mais les investisseurs institutionnels feront tout pour empêcher une telle situation... »*

Indices du 24 janvier : Nikkei, 21 072,15 (c. 21 321,37); Topix, 1 584,86 (c.1 600,26).

	Cours 17 janv.	Cours 24 janv.
Akai	705	670
Bridgestone	1 080	1 060
Canon	1 420	1 410
Fuji Bank	2 190	2 190
Honda Motors	1 420	1 500
Matsushita Electric	1 370	1 430
Mitsubishi Heavy	663	645
Sony Corp.	4 100	4 200
Toyota Motors	1 400	1 440

LONDRES

Maussade

– 1 %

La Bourse s'est affaiblie pendant la semaine écoulée à Londres (-1 %), déprimée par des statistiques décevantes et l'influence négative de Wall Street.

La baisse de 1 % des ventes de détail pour le mois de décembre, confirmant la profondeur de la récession, a affecté le marché qui espérait une stagnation des ventes. Les achats de cadeaux pour les fêtes et des soldes anticipés avaient même laissé espérer une reprise. Les pertes du marché ont cependant été limitées par l'annonce que le gouvernement présenterait son projet de budget le 10 mars, relançant les spéculations sur des élections générales en avril.

Toutefois, une étude des Chambres de commerce britanniques estimant que la reprise économique pourrait être attendue encore longtemps a dégonflé le léger regain d'optimisme du marché.

Indices « FT » du 24 janvier : 100 valeurs 2 510,4 (c . 2 536,7); 30 valeurs 1 944,9 (c. 1 966,8); mines d'or 152,6 (c. 159,2); fonds d'Etat 87,70 (c. 87,74).

	Cours 17 janv.	Cours 24 janv.
Bowater	7,27	7,13
BP	2,85	2,85
Charter	5,10	5,08
Courtaulds	5,10	5,19
De Beers	16,38	16,32
Glaxo	8,36	8,40
GUS	18,13	18,25
ICI	12,54	12,48
Reuters	10,38	10,67
Shell	4,98	4,86
Unilever	8,98	8,90
Vickers	1,80	1,76

FRANCFORT

Résistante

– 0,38 %

La Bourse de Francfort s'est consolidée à un haut niveau cette semaine, l'indice instantané DAX ne reculant que de 0,38 % par rapport à la semaine dernière.

Selon les milieux boursiers, Francfort a profité des bonnes dispositions du marché obligataire. Ce facteur devrait cependant perdre de son importance la semaine prochaine, lorsque le climat social, tendu en raison de risques de grève dans la sidérurgie, jouera un rôle primordial.

Cette semaine, la demande s'est surtout portée sur les titres de la sidérurgie et les valeurs du BTP. En ce qui concerne la sidérugie, les investisseurs espéraient un accord salarial modéré, qui n'est en définitive pas intervenu. A propos du bâtiment, les valeurs du BTP ont surtout profité d'informations favorables sur l'évolution de l'activité

Le volume des transactions sur le marché des actions des huit places boursières allemandes s'est élevé cette semaine à 36,92 milliards de deutschemarks

Indices du 24 janvier : DAX, 1 664,77 (c. 1 670,99); Commerzbank, 1 916,3 (c.1 918,10).

	Cours 17 janv.	Cours 24 janv.
AEG	208,80	216,50
BASF	241,50	243,80
Bayer	293,30	294,40
Commerzbank	258,20	257,70
Deutschebank	698,20	698,50
Hoechst	249,30	249,40
Karstadt	601,50	598
Mannesman	268,70	268,50
Siemens	651,60	653,20
Volkswagen	324	322,50

CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Une grande réussite française

La grande aventure internationale de ces dernières années sur le plan financier aura été le développement du compartiment des titres libellés en écus. Comme il s'agit d'un marché nouveau, tout était à inventer. Il fallait montrer que c'est une véritable source de financement susceptible de répondre aux besoins des plus grands des emprunteurs et aux exigences des principaux gestionnaires de fonds. La dernière déconverte date du mercredi 22 janvier. C'est au Trésor français qu'on la doit. La réussite de son emprunt de 1,5 milliard d'écus qui viendra à échéance en 2022 a fourni la preuve qu'un débiteur de tout premier plan pouvait y lever des fonds pour des quantités gigantesques et pour des durées très longues.

En Europe, très peu de marchés offrent de telles possibilités. En Allemagne, par exemple, la durée des obligations gouvernementales ne dépasse pas dix ans. Pour l'évolution du compartiment de l'écu, c'est un atout précieux. Aussi dans toutes les grandes eurobanques, les spécialistes sont unanimes à vanter les mérites de cette opération française qui coûte à l'Etat entre 8,42 % et 8,43 % l'an. Les investisseurs qui ont acquis les titres à leur prix d'émission sont assurés d'un rendement de 8,38 %.

Placée sous la direction du Crédit lyonnais et de la Caisse des dépôts, l'affaire a été particulièrement bien reçue à l'étranger. On estime que les obligations ont pour l'essentiel été placées hors de France, à raison de 80 %. D'un point de vue technique, la transaction est très intéressante du fait même de son caractère novateur. Il n'y avait pas de véritable référence pour fixer ses conditions. Aussi les banques ont-elles dû indiquer à l'avance le niveau de l'intérêt que l'emprunteur aurait à servir. Habituellement, quand un emprunt important est annoncé pour un montant déterminé, juste avant son lancement, son rendement est donné non pas de façon absolue mais par rapport à celui d'une autre opération à qui il se mesure, les deux étant appelés à évoluer plus ou moins en parallèle. Cela permet d'emblée d'établir une sorte de hiérarchie et d'éviter qu'à la suite d'un brusque décalage du marché le taux prévu apparaisse soudainement irréaliste.

Rareté des emprunteurs étrangers en eurofrancs

Une conséquence inattendue de l'émission française en écus a été de raviver l'espoir d'un retour prochain de l'Italie sur le marché international des capitaux. Ce pays n'a plus émis d'obligations en dehors de ses propres frontières depuis le printemps dernier, alors qu'auparavant il se présentait sur l'euromarché tous les ans, à plusieurs reprises. C'était presque chaque fois un événement. Il s'agit d'un débiteur accompli dont les opérations laissent une forte impression car elles sont plus hardies que d'autres et permettent aux grandes banques internationales qui dirigent ses emprunts de donner toute la mesure de leurs talents. La sévérité des économistes, qui lui reprochent le poids de son endettement, n'enlève rien à l'attrait de ses obligations. Toutefois, il lui faut normalement servir un rendement légèrement plus élevé que, par exemple, la France ou l'Angleterre, qui jouissent d'un crédit plus grand.

Ce dont il était question ces derniers jours, et particulièrement vendredi, c'est d'un emprunt italien d'un montant énorme et libellé en francs, non pas en écus, mais pour une durée aussi longue que les dernières obligations de l'Etat français, soit trente ans. Ce serait tout à fait remarquable car jusqu'à présent aucun débiteur étranger n'a émis d'aussi longs emprunts en eurofrancs, un marché que l'Italie n'a d'ailleurs jamais sollicité. Il convient de préciser qu'il ne s'agit que de rumeurs ne s'appuyant sur aucune décision du Trésor public romain. Les spécialistes y attachent toutefois beaucoup d'importance car la facilité avec laquelle ces rumeurs se sont répandues témoigne et de l'attrait de la signature de l'Italie et de la bonne tenue du marché du franc.

Les experts les plus avisés en profitent pour faire une autre démonstration des avantages du marché de l'écu. Le niveau de l'intérêt des titres du Trésor français à longue échéance en francs et en écus est à peu près le même. Pourtant, si l'Italie voulait drainer des fonds en francs, cela lui coûterait beaucoup plus cher. Il lui faudrait, en gros, servir un rendement de l'ordre de trente-cinq à quarante points de base (au centième de point de pourcentage) de plus que la France. En écus, en revanche, le surcoût ne serait que de l'ordre d'une quinzaine de points. La différence s'explique par le fait que le marché de l'écu, contrairement à ceux des monnaies nationales, n'est dominé par aucun emprunteur en particulier.

Un autre enseignement qui découle des rumeurs italiennes est que les investisseurs sur le marché de l'eurofranc souhaitent ardemment la venue d'un débiteur étranger de qualité. Ils n'en ont plus vu depuis des semaines. Cette année il n'y a eu que des signatures françaises. Celles-ci sont d'ailleurs fort bien accueillies comme vient d'en témoigner le Crédit foncier. Cet établissement n'a eu aucune difficulté à se procurer 3 milliards de francs en lançant, par l'intermédiaire de la BNP, une euro-émission de dix ans de durée. Le prochain emprunteur étranger devrait être la Banque européenne d'investissement, qui s'apprête à solliciter à la fin du mois de janvier et le marché de l'écu et celui du franc.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Le prix du yen

« Les cours du yen sont trop bas : ils doivent monter. » Tout le monde en est d'accord : les Américains, naturellement, qui se plaignent des exportations japonaises ; les Européens, qui voient avec inquiétude la pression nipponne augmenter sur leur continent ; les Japonais eux-mêmes, qui voudraient calmer un peu les appréhensions.

Le yen sous-évalué, mais de combien ? Pourtant, certains le trouvent légèrement surévalué. Selon la direction des études de la BNP qui utilisent la méthode de comparaison des pouvoirs d'achat, fondée sur les prix à la consommation, après avoir été surévaluée chroniquement de 1982 à 1990 (jusqu'à 25 %) par rapport au mark, donc par rapport au franc, la devise japonaise a été sous-évaluée de 8 % à 10 % en 1990 pour redevenir surévaluée d'environ 5 % actuellement, ce qui ne plaide guère en faveur d'une hausse de ladite devise.

Mais, reconnaît-on à la BNP, comparer des prix à la consommation à Paris et à Tokyo ne signifie rien. Au Japon, les prix intérieurs sont élevés parce que les marges de distribution sont très importantes, beaucoup plus qu'en Europe, où elles se trouvent de plus en plus laminées. En revanche, les prix à la production nippons sont bas, d'où l'accusation de dumping souvent lancée contre les exportateurs japonais, qui vendent à l'étranger avec une marge plus faible que chez eux. Une comparaison fondée sur ces mêmes prix à la production, très délicate il est vrai, ferait très certainement ressortir une forte sous-évaluation du yen, qui permet aux industriels nippons d'exporter plus facilement : M. Jacques Calvet, le président de Peugeot-Citroën, en sait quelque chose.

Dans l'immédiat, on ne peut guère espérer voir la monnaie japonaise s'apprécier beaucoup par rapport au dollar, qui valait 124 yens à la veille du week-end et n'avait pu enfoncer le cours de 120 yens en février 1988. Mais, à Tokyo, les industriels reconnaissent, en privé, et même en public, que le dollar pourrait descendre à 100 yens sans trop les gêner. En tout cas, à l'extrême fin de la semaine dernière, c'est-à-dire le vendredi 17 janvier à 15 h 30, heure américaine, 21 h 30, heure française, la Réserve fédérale des Etats-Unis et la Banque du Japon intervenaient vigoureusement pour stopper la hausse du dollar, qui dépassait 128 yens et s'envolait vers les 130 yens. Cette hausse en fut cassée, de sorte que l'on retrouvait le billet vert à 124 yens à la veille de ce week-end.

A la fin du premier semestre...

Nul doute que les ministres des finances des sept pays les plus industrialisés du monde, réunis à Washington le 25 janvier, parleront de tout cela...

Quant au dollar, après avoir sensiblement fléchi en début de semaine, revenant à 1,58 DM, il se raffermissait vivement à l'annonce d'une menace de grève dans la sidérurgie allemande, atteignant 1,61 DM et 5,50 francs pour retomber, vendredi soir, à 1,5750 DM et 5,37 francs sur la crainte d'intervention des banques centrales.

Comme cela a été exposé à maintes reprises dans ces colonnes, les opérateurs du monde entier guettent tout signe de reprise de l'économie aux Etats-Unis. Pour l'instant, rien n'est en vue, mais beaucoup d'analystes situent cette reprise à la fin du premier semestre 1992, que ce soient les experts du National Conference Board américain, ceux de la BNP, du Crédit lyonnais, de la Société générale, d'Indosuez. Seule ombre au tableau, la reprise serait, vraisemblablement, limitée, la marge de manœuvre du gouvernement américain demeurant extraordinairement faible. Toute mesure de relance, notamment par dégrèvement fiscal, risquerait de creuser encore un déficit budgétaire qui atteint près de 25 % du produit national brut, le pourcentage le plus élevé depuis la seconde guerre mondiale.

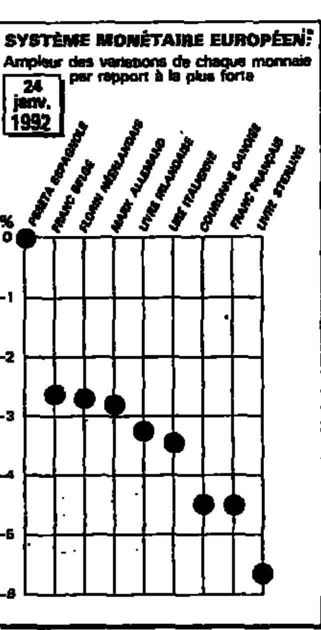
En Europe, la livre sterling est toujours faible par rapport à une peseta toujours forte, dopée par des taux d'intérêt espagnols toujours élevés. A Paris, le cours du mark, après avoir faibli à 3,4070 francs se retrouvait à 3,41 francs en fin de semaine.

FRANÇOIS RENARD

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 17 JANVIER AU 24 JANVIER 1992
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,7800	–	18,2049	69,8324	62,0539	3,0138	55,1267	0,0824
	1,7705	–	18,1752	70,0280	61,9962	3,0120	56,0660	0,08230
Paris	9,7775	5,4930	–	383,5893	340,8625	16,5515	382,8114	4,5284
	9,7412	5,5020	–	385,2941	341,1035	16,5722	302,9735	4,5283
Zurich	2,5489	1,4320	26,0695	–	88,8613	4,3158	78,9415	1,1805
	2,5282	1,4280	25,9541	–	88,5306	4,3012	78,6343	1,1753
Francfort	2,8684	1,6115	29,3373	112,5349	–	4,8568	88,8368	1,3285
	2,8558	1,6130	29,3166	112,9550	–	4,8584	88,8215	1,3275
Bruxelles	59,0684	33,18	6,0404	23,1703	20,5895	–	18,2910	2,7353
	58,7806	33,20	6,0341	23,2492	20,5827	–	18,2819	2,7325
Amsterdam	3,2289	1,8140	330,2384	1,2667	112,5659	5,4671	–	1,4954
	3,2152	1,8160	330,0617	1,2717	112,5852	5,4698	–	1,4946
Milan	2159,14	1213	220,8265	847,0670	752,7148	36,5581	668,6879	–
	2151,1575	1215	220,8287	850,8403	753,2548	36,5963	669,0528	–
Tokyo	221,2540	124,30	22,6288	86,8016	77,1331	3,7462	68,5226	0,1024
	226,0928	127,70	23,2097	89,4257	79,1692	3,8463	70,3938	0,1051

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 24 janvier 1992, 4,4191 F contre 4,3085 F le vendredi 17 janvier 1992.



* Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Turbulences

Après l'euphorie, il y a quinze jours, et la consolidation la semaine dernière, la semaine sous revue a été celle des turbulences, le cours de l'échéance de mars sur le MATIF ne pouvant, durablement, passer au-dessus de la barre de 109 et retombant à 108,75 à la veille du week-end.

Sans doute, de nombreux opérateurs conservent-ils leur optimisme foncier, tablant sur une baisse supplémentaire des taux à long terme, ou sur un reflux des taux à court terme, actuellement supérieurs de plus d'un point et demi à ceux des obligations.

Mais cet optimisme est susceptible d'être tempéré de deux façons. Ainsi le rapport mensuel de la Bundesbank souligne que la masse monétaire allemande, dans sa définition large M3, a progressé au rythme annuel de 7 % entre mai et novembre dernier, bien au-dessus de la fourchette officielle 3,5 %-5,5 %. Certes, la réunification y est pour quelque chose, mais la création monétaire par les crédits bancaires n'y est pas étrangère. De toute façon, ce rythme est trop rapide pour la Bundesbank, qui, par ailleurs, redoute de voir l'inflation progresser en 1992 au même rythme qu'en 1991, et affirme clairement : *« Une telle inflation n'est pas tolérable à moyen terme »*.

Dans ces conditions, l'annonce de l'échec des négociations salariales dans la sidérurgie allemande, avec le lancement d'une consultation, pourrait déboucher sur la première grève dans ce secteur depuis treize ans, susceptible de durer « longtemps », suivant les dirigeants des syndicats, qui demandent une augmentation immédiate de 1,1 % puis de 10,5 %, et, de toute façon, affirment ne rien vouloir accepter en dessous de 6 %. Dans le patronat, néanmoins, certains dirigeants ne craignent pas une grève, qui serait supportable en raison du niveau élevé des stocks et du ralentissement des commandes. Une autre rupture a été enregistrée dans la banque, où les syndicats demandent toujours un relèvement de 10,5 % et refusent de descendre en dessous de 6,5 %.

Ce contexte troublé explique que tout le monde n'est pas uniformément optimiste. Ainsi, la maison de courtage américaine Shearson Lehman prévoit que le rendement des OAT pourrait passer de 8,40 % actuellement à 8,9 % en fin d'année et à 9,6 % à la fin de 1993.

Elle fonde son pessimisme sur deux phénomènes possibles. Tout d'abord, une reprise sensible aux Etats-Unis au deuxième trimestre 1992 permettrait à la Banque fédérale d'Allemagne de ne pas abaisser ses taux directeurs afin de combattre une inflation toujours présente. Ensuite, l'importance des émissions d'obligations allemandes (Bunds) pousserait les rendements au-dessus de 9 %, ce qui entraînerait les rendements français, même si l'écart entre les Français et les Allemands, actuellement d'un demi-point, retombait à zéro.

Sur le marché obligataire, les émissions ont été nombreuses cette semaine. Citons, pour mémoire, (voir en rubrique Euromarché) l'OAT de 1,5 milliard d'écus (10,3 milliards de francs) lancé avec le plus grand succès par l'Etat français sous l'égide du Crédit lyonnais et de la Caisse des dépôts, le placement ayant été effectué en quatre heures, de nombreux investisseurs étrangers s'étant portés souscripteurs, jusqu'à la banque de Chine (*le Monde* du 24 janvier). Sa durée de trente ans la place dans l'optique de l'« après-Maastricht », lorsqu'existera une monnaie commune européenne.

400 milliards de francs de coupons

A côté de ce géant, toute une série d'emprunts ont été émis cette semaine. La Caisse centrale de coopération économique, qui va changer de nom pour devenir Caisse française de développement (cela sonne mieux) a levé 1,5 milliard de francs à 13 ans et 8,60 % nominal, 8,74 % de rendement, avec un succès correct, grâce à la garantie inconditionnelle de l'Etat français, sous la conduite de la BNP et de la banque Paribas.

La RATP, avec l'assistance de la Société générale et de la banque Paribas, a appelé 1,2 milliard de francs à 8,60 % également, mais à dix ans, essentiellement auprès des investisseurs institutionnels, et un peu dans les guichets d'Ile-de-France : en province, on n'aime pas trop la RATP, trop parisienne. Là aussi, l'accueil a été correct : *« J'ai vu pire »*, confie un opérateur.

Le Crédit foncier s'est taillé un assez beau succès avec son emprunt de 1,2 milliard de francs à 10 ans et au taux de 9 % nominal émis au-dessus du pair à 10,60 % soit 8,67 % de rendement réel. Il faut dire que cette émission, dotée d'un coupon trimestriel, avait pour cible les particuliers, pour qui le taux de 9 % est attirant, surtout avec un montant de 2 000 francs par obligation, ce qui devient rare de nos jours.

La Société générale, enfin, s'est procuré 1,5 milliard de francs pour son propre compte, 1 milliard de francs à 8,80 % et dix ans et une tranche de 500 millions de francs en titres subordonnés remboursables (TSR) à 8,90 % et 12 ans (surtout pour les guichets). Pour la semaine prochaine, le calendrier est encore chargé : on prévoit la venue de France Telecom, du Crédit national, de Charbonnages de France et de la BNP.

Sur le marché obligataire français, il est prévu en 1992, selon les statistiques du Crédit lyonnais, le versement de 256 milliards de francs de coupons et de 143 milliards de francs de remboursements, soit 399 milliards de francs qui seront déversés sur ledit marché, et, pour une bonne part, réemployés en souscription d'obligations. Ces versements sont à rapprocher d'un montant nominal en circulation de 2 660 milliards de francs, dont 907 milliards de francs pour les emprunts d'Etat, 1 311 milliards de francs pour ceux du secteur public et 442 milliards de francs pour le secteur privé.

Rappelons qu'en 1991, les émissions brutes d'obligations ont atteint 325 milliards de francs, auxquels il faut ajouter 92 milliards de francs d'émissions en eurofrancs, soit 417 milliards de francs au total. Il est à noter qu'à l'heure actuelle, les différences entre le marché domestique et celui de l'eurofranc s'estompent, surtout depuis la suppression du contrôle des changes, l'eurofranc bénéficiant même d'une prime auprès des emprunteurs pour sa réglementation plus simple.

Ajoutons que les emprunts en eurofrancs placés, en principe, à l'extérieur de nos frontières, reviennent souvent chez les investisseurs français, les banques étrangères qui en assurent partiellement le placement n'étant pas toujours équipées pour le faire, et se contentant parfois d'encaisser les commissions. Pour mémoire, en 1991, après l'Etat (118,7 milliards de francs) le premier émetteur sur le marché domestique a été la Caisse nationale du Crédit agricole (15,3 milliards de francs), le Crédit foncier de France venant au second rang avec 13,9 milliards de francs, la SNCF au troisième avec 13,2 milliards de francs, suivie par la Caisse de refinancement hypothécaire (CRH) avec 12 milliards de francs.

F. R.

MATIÈRES PREMIÈRES

Le marché du cacao se retourne

Le marché du cacao traverse, depuis le milieu de l'année dernière, une phase régulière de reprise qui pourrait laisser croire, enfin, que les années noires pour cette denrée tropicale appartiennent au passé. Depuis sept ans, ce marché vital pour bon nombre de pays d'Afrique se trouvait, à l'échelle mondiale, en situation d'excédent. Or, on sait, depuis le début de la saison, qui s'étend d'octobre à septembre, que la campagne en cours se soldera par un déficit.

La situation actuelle du marché n'est pas sans rappeler celle que l'on avait connue au milieu des années 60. A la suite de plusieurs années de surproduction, le marché croulait sous les stocks accumulés partout dans le monde, et les cours avaient atteint des niveaux exceptionnellement bas. Mais la tendance avait fini par se retourner et, tandis que les prix grimpaient, cette inflation n'avait ni découragé la consommation ni encouragé les paysans des Etats tropicaux à augmenter fortement leur production. Plusieurs années de prospérité s'ensuivirent, au grand bonheur de pays comme la Côte-d'Ivoire, qui venait d'acquérir son indépendance...

PRODUITS	COURS DU 24-1
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 220 (– 14) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 273 (+ 61) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	7 930 (+ 175) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mars	268,2 (+ 1,7) Dollars/tonne
Café (Londres) Mars	994 (– 20) Livres/tonne
Cacao (New-York) Mars	1 208 (– 10) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Mars	437 (+ 17) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mars	263 (+ 4) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Mars	178,4 (+ 1,6) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

A la lecture des dernières prévisions de la maison londonienne Gill & Duffus, une filiale du groupe de négoce Man dont les études font généralement référence sur le marché, une telle répétition de l'histoire ne saurait être écartée. Rendues publiques mercredi 22 janvier, ces prévisions font état d'un déficit de la production mondiale de cacao estimé à 177 000 tonnes cette saison. Gill & Duffus table sur une production de 2,24 millions de tonnes, en retrait par rapport à une précédente estimation de 2,32 millions de tonnes formulée au mois de septembre. Ces chiffres tiennent compte principalement de la dégradation des conditions d'exploitation au Nigéria. Mais ils intègrent également une diminution de la production attendue de la Côte-d'Ivoire, le premier producteur mondial devant le Brésil, le Ghana et la Malaisie. La Côte-d'Ivoire devrait produire « seulement » 710 000 tonnes de fèves en raison de la sécheresse qui a frappé les régions productrices.

Plutôt à la hausse

Comme, parallèlement, la consommation mondiale ne cesse de croître à un rythme régulier de 2 % par an, le marché devrait absorber 2,39 millions de tonnes. On est certes loin de la pénurie, mais ce déséquilibre attendu entre l'offre et la demande, le premier en sept ans qui soit en faveur des pays producteurs, contribuera à désengorger les stocks. Des stocks qui selon cette étude, devraient tourner autour de 1,35 million de tonnes à l'issue de la campagne actuelle, fin septembre.

Comme au temps de l'émancipation des pays africains, le marché du cacao semble ainsi émerger d'une longue période particulièrement difficile. Au mois de mai dernier, on s'en souvient, le prix des fèves (588 livres sterling la tonne) n'avait jamais été aussi faible depuis seize ans. Aujourd'hui, il n'est plus question que de reprise durable. *« Les campagnes à venir devraient être déficitaires »*, note l'étude de Gill & Duffus, qui prévoit du même coup que *« la tendance générale des cours des fèves de cacao jusqu'au milieu des années 90 sera plutôt orientée à la hausse qu'à la baisse »*.

L'œil fixé sur leurs écrans, les opérateurs des grandes maisons de négoce, analystes de l'instant, ne partagent pas nécessairement le même optimisme. Bien sûr, la chute de la production cette année, évaluée à 12 % environ, devrait jouer dans le bon sens. De même, il est généralement admis dans le négoce que la consommation battra une nouvelle fois tous ses records, surtout si la reprise économique se matérialise dans le courant de l'année. Mais le négoce redoute aussi la période actuelle (décembre à février) durant laquelle sont concentrés les arrivages de fèves dans les ports occidentaux. Phénomène bien connu de la profession mais qui ne manque pas de peser sur les prix.

Plusieurs maisons de négoce émettent en outre quelques réserves quant aux prévisions de consommation. *« En quelques mois, la situation en Europe de l'Est et dans l'ex-Union soviétique a été bouleversée. Les systèmes d'approvisionnement ont été totalement revus et la crise financière sévit avec une acuité que l'on ne pouvait soupçonner »*, souligne un négociant français. Or il convient de rappeler que, sur la période 1984-1989, l'Union soviétique a absorbé 8,5 % de la consommation mondiale en moyenne. Loin derrière les Etats-Unis (25 %) mais presque au niveau de l'Allemagne fédérale (9 %) et juste devant la France (6 %), quatrième consommateur mondial.

La pénurie de devises n'interdit certes pas de faire du commerce, comme l'a montré cette semaine la conclusion d'un accord de troc entre La Havane et Moscou portant sur 500 000 tonnes de sucre cubain payables en une quantité non dévoilée de pétrole russe. Cette transaction ne constitue pas en elle-même une innovation : Cuba exporte traditionnellement l'essentiel de sa production en direction de l'ex-bloc de l'Est sous la forme de contrats de troc dont la maison de négoce française Sucres et denrées s'est d'ailleurs fait de longue date une spécialité. Mais la transaction bouclée la semaine dernière est la première entre le nouveau régime de Boris Eltsine et Fidel Castro. Preuve que les anciennes routes commerciales continuent de fonctionner en dépit des bouleversements politiques, fussent-ils majeurs...

PATRICK SERVIN

Le Monde

Avant les négociations multilatérales à Moscou

Les ministres arabes des affaires étrangères n'ont pu se mettre d'accord

Réunis vendredi 24 janvier à Marrakech, sous la présidence du roi Hassan II, les ministres arabes des affaires étrangères se sont séparés sans avoir pris de décision commune à l'égard des négociations multilatérales qui doivent s'ouvrir mardi à Moscou. Il semble, selon les observateurs, que chacun des pays ait conservé la latitude de défendre au mieux ses intérêts.

De toute évidence, le roi Hassan II, dont le pays sera représenté aux négociations multilatérales, n'a pas cherché à exercer de pressions sur certains pays hostiles à ces négociations, comme la Syrie et le Liban. L'OLP, pour sa part, devait réunir, samedi à Tunis, son comité exécutif pour prendre une décision définitive à l'égard de ces pourparlers.

A Washington, la Maison Blanche a indiqué, vendredi, qu'elle n'avait encore pris aucune décision quant à la requête israélienne portant sur la garantie de 10 milliards de dollars de crédits bancaires. Selon le *Washington Post* de samedi, le secrétaire d'Etat James Baker, qui a rencontré vendredi l'ambassadeur d'Israël aux Etats-Unis, M. Zalman Shoval, l'a informé que le président Bush souhaitait établir un lien entre les garanties et la politique israélienne d'implantations dans les territoires occupés. M. Bush s'attend à ce que le gouvernement de Jérusalem freine considérablement l'expansion de ces implantations.

D'autre part, deux mois et demi après le lancement du processus à Madrid, diverses menaces planent sur les négociations bilatérales israélo-arabes, principal volet du plan américain de règlement du conflit au Proche-Orient. Ni la date ni le lieu des prochaines discussions ne sont encore connus, faute d'accord entre les participants. – *(AFP.)*

Au Zaïre

L'opposition accuse le pouvoir d'avoir organisé un faux putsch

L'Union sacrée, qui regroupe l'opposition zaïroise, a affirmé, vendredi 24 janvier, que l'occupation des locaux de la radio zaïroise, dans la nuit de mercredi à jeudi, n'était pas une tentative de *«coup d'Etat»* de sa part, mais *«une manipulation de certains éléments des forces armées par le pouvoir»*. Selon une déclaration remise à la presse, le gouvernement aurait agi ainsi *«en vue de créer une situation confuse propice au renforcement d'un climat de terreur au sein de la population et à l'organisation d'une répression sauvage contre les forces du changement»*.

D'autre part, la radio zaïroise a indiqué qu'une opération *«d'envergure»* a été menée vendredi contre des militaires qui se sont livrés à des pillages et à des meurtres, au cours de la nuit de jeudi a vendredi, dans plusieurs quartiers de Kinshasa. Deux associations de défense de droits de l'homme avaient dénoncé auparavant ces pillages qui ont fait, selon elles, *«au moins cinq morts»*. – *(AFP.)*

Alors que le projet de M. Berlusconi sera connu la semaine prochaine

Les candidats à la reprise de La Cinq ont jusqu'au 3 février pour présenter leur plan

Les éventuels candidats à la reprise de La Cinq devront dévoiler leurs propositions avant lundi 3 février à 18 heures, a indiqué l'administrateur judiciaire de la chaîne, Mᵉ Hubert Lafont, dans un communiqué transmis vendredi 24 janvier à l'Agence France Presse (AFP). Son texte précise que ces candidats devront lui fournir *«prévisions d'activité et de financement, prix de cession et modalité de règlement, date de réalisation de la cession, niveau et perspectives d'emploi justifiés, garanties souscrites en vue d'assurer l'exécution de l'offre»*.

Mᵉ Lafont a fait remarquer que le comité d'entreprise de La Cinq serait d'abord informé des offres. En cas d'avis favorable, il rédigera une note pour le tribunal de commerce de Paris. Dans le cas de *«continuation de l'activité»* de La Cinq, les créanciers de la chaîne disposeront d'un mois pour donner leur avis aux juges. Mais Mᵉ Lafont a indiqué que la reprise de La Cinq pourrait aussi avoir lieu *«éventuellement par cession»*, une cause d'embarras pour le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), qui a toujours privilégié la première solution.

L'un des candidats à la reprise de La Cinq, M. Silvio Berlusconi, – actionnaire à 25 %, – qui avait auparavant priviligié la cession (*le Monde* du 24 janvier), semble s'être rallié *«au principe de la continuité»* de La Cinq. M. Angelo Codignoni, l'un des représentants à Paris de la Fininvest, a d'ailleurs rencontré le président du CSA, M. Jacques Boutet, le 24 janvier.

Une télévision «tout infos»

Le groupe italien, qui devait dévoiler son plan de reprise *«à la fin de cette semaine»*, l'a repoussé *«pour des raisons d'ordre technique aux tout prochains jours de la semaine prochaine»*. Diverses rumeurs font état d'une éventuelle participation à ses côtés d'un de ses partenaires, le groupe allemand de M. Leo Kirch, voire de la ONCE, l'association des aveugles espagnols, avec laquelle il a lancé La Cinq à Madrid. Le groupe Hachette, selon M. Jacques Lehn, directeur général, a confié *«étudier avec intérêt les propositions de M. Berlusconi»*, mais rien n'a encore été arrêté.

Enfin, les promoteurs d'un «CNN à la française», TF 1, M 6 et Canal Plus, ont annoncé la création d'une société d'études. Le budget de cette télévision serait, pour la première année, de 600 millions de francs. Chaque chaîne disposerait de 15 % – y compris Antenne 2 et FR 3, sur la participation desquelles comptent les actuels promoteurs, – le reste (25 %) étant *«détenu par plusieurs actionnaires»*. Cette télévision *«tout infos»* embaucherait une centaine de journalistes.



La fin de la session extraordinaire du Parlement

Adoption définitive des textes réformant la gestion des collectivités locales

La session extraordinaire du Parlement, organisée par le gouvernement pour achever l'examen de quatre projets de loi déposés au cours des sessions précédentes, a pris fin, vendredi 24 janvier, après le vote définitif par l'Assemblée nationale des projets de loi relatifs à l'administration territoriale et aux conditions d'exercice des mandats locaux. Les deux autres textes adoptés au cours de cette session concernent les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France et le statut de la magistrature (*le Monde* du 25 janvier).

Parmi les quatre textes inscrits au programme de la session extraordinaire, deux concernaient les collectivités locales : l'un portait sur les conditions d'exercice des mandats locaux, l'autre sur l'administration territoriale de la République. Le gouvernement souhaitait qu'ils soient adoptés avant les élections cantonales et régionales.

Le premier de ces deux projets de loi, dont l'élaboration avait été prescrite dans l'article 1ᵉʳ de la loi de décentralisation du 2 mars 1982, contient notamment des dispositions telles que les autorisations d'absence pour les titulaires de mandats locaux, doublées d'un système de compensation des pertes de revenus, et pose le droit à la formation et à la retraite de ces élus. Il prévoit aussi le plafonnement des indemnités versées aux élus, qui seront désormais fixées selon un dispositif plus favorable aux *«petits élus»*.

Le dispositif a été complété par l'adoption d'un projet de loi organique sur l'indemnité des membres du Parlement qui a fait l'objet de longues discussions. Les députés ont ainsi obtenu du gouvernement, au cours des ultimes examens, un compromis sur la fiscalisation de leurs indemnités. Celles-ci ne feront pas l'objet d'un prélèvement forfaitaire, comme l'avait proposé au Sénat M. René Régnault (PS, Côtes-d'Armor). Le gouvernement a tenu, en effet, jusqu'au bout, à ce que le principe de la progressivité de l'impôt soit applicable aux élus comme à l'ensemble des contribuables. En revanche, afin de ne pas pénaliser les *«petits élus»*, le ministre de l'intérieur a accepté que les indemnités soient détachées des autres revenus personnels de l'élu pour le calcul de l'impôt.

Le second projet de loi, adopté définitivement par les députés le 24 janvier au matin, prévoit une déconcentration de l'autorité de l'Etat pour répondre aux nouveaux pouvoirs des collectivités locales issus des lois de décentralisation, ainsi que plusieurs dispositions destinées à favoriser la démocratie locale. La partie la plus importante du projet concerne cependant la coopération locale entre régions et entre communes. L'innovation la plus notable du texte est sans doute la création de communautés de villes et de communautés de communes, qui ont été dotées, au cours des dernières navettes, de deux compétences obligatoires, l'aménagement de l'espace et le développement économique, ainsi que de nouvelles incitations financières.

G. P.

Après une plainte pour ingérence déposée par son premier adjoint

Le maire de Marines (Val-d'Oise) démissionne

M. Fabrice Saussez, maire RPR de Marines, commune de deux mille cinq cents habitants dans le Val-d'Oise, a récemment démissionné de son mandat, à la suite d'une plainte pour ingérence déposée auprès du procureur du tribunal de grande instance de Pontoise par son premier adjoint, M. Joseph Parpay. M. Saussez se serait rendu coupable d'irrégularités à propos de permis de construire concernant des projets de lotissement. En décembre 1991, il a été inculpé par un juge d'instruction d'Amiens, M. Strascele, de banqueroute, faux en écritures et présentation de faux bilans.

L'affaire remonte au 25 juillet 1988 avec le dépôt de bilan de la société holding SA Groupe Saussez, dont M. Fabrice Saussez était le président-directeur général. Son chiffre d'affaires atteignait 100 millions de francs. Employant une centaine de salariés, la holding regroupait deux sociétés éditrices, un institut d'informatique et une petite compagnie de transports aériens, Axxair.

Saisi par le liquidateur judiciaire du groupe, le tribunal de commerce de Pontoise avait condamné, le 15 novembre 1991, M. Saussez et plusieurs membres de sa famille à rembourser les fortes sommes d'argent qu'ils étaient accusés d'avoir puisées dans le compte de la holding peu avant le dépôt de bilan.

A lui seul, l'ancien maire de Marines devrait verser 164 millions de francs. M. Saussez a annoncé qu'il faisait appel de ces jugements.

Il conteste avoir encaissé de telles sommes. *«Il s'agissait d'un échange de comptes courants entre deux sociétés, mais aucun ne passait par ma poche»*, explique-t-il.

M. Saussez étant titulaire d'un mandat électif, il ne peut être poursuivi dans la juridiction dont il dépend. C'est la raison pour laquelle la Cour de cassation avait confié l'affaire au tribunal d'Amiens. M. Fabrice Saussez a choisi pour avocat Mᵉ Jean-Marc Varaut.

JACQUELINE MEILLON

M. Michel Debré renonce à son dernier mandat politique

M. Michel Debré, qui a fêté le 15 janvier ses quatre-vingts ans, a donné vendredi 24 janvier sa démission du conseil général d'Indre-et-Loire, où il avait été élu pour la première fois en 1951.

L'ancien premier ministre (1959-1962), qui a abandonné en 1988 son mandat de député de la Réunion et perdu en 1989 sa mairie d'Amboise, invoque son âge et son état de santé, qui rendent ses déplacements plus difficiles. Le canton d'Amboise, qui n'était renouvelable qu'en 1994, devra élire en mars un nouveau conseiller général.

M. Debré souhaite que son successeur soit son fils Bernard, député depuis 1986 et conseiller municipal d'opposition à Amboise. – (*Corresp.*)

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 25 janvier 1992 a été tiré à 486 533 exemplaires.

EN BREF

□ **L'ambassadeur d'Israël en France regagne Jérusalem.** – M. Ovadia Soffer, ambassadeur d'Israël en France, a regagné Israël, vendredi 24 janvier, une semaine avant la date prévue pour son départ définitif de France. Ce retour serait dû à la perspective d'élections législatives anticipées en Israël, M. Soffer ayant l'intention de se présenter sous l'étiquette du Likoud. M. Soffer était en poste à Paris depuis huit ans. Il sera remplacé par M. Yehuda Lancry, qui doit prendre ses fonctions en mars.

□ **Un Palestinien dont l'expulsion a été annulée restera en prison.** – Le Palestinien qui vient d'échapper à une mesure d'expulsion, annulée jeudi 23 janvier *(nos dernières éditions)*, a été condamné, le même jour, à six mois supplémentaires de détention administrative, a affirmé, vendredi, son avocat, Mᵐᵉ Léa Tsemel. Celle-ci a ajouté qu'elle n'avait pas enore reçu le motif de cette prolongation. – *(AFP.)*

□ **LIBYE : Tripoli dément avoir reçu du matériel nucléaire.** – La Libye a démenti, vendredi 24 janvier, des informations en provenance de Bonn, selon lesquelles du matériel *«pouvant servir à des fins nucléaires»*, venant des Etats-Unis et intercepté par les autorités allemandes, lui était destiné. Le ministère libyen des affaires étrangères a convoqué l'ambassadeur d'Allemagne à Tripoli, pour lui exprimer *«l'étonnement»* des autorités libyennes. *«Le gouvernement allemand sait bien que les Etats-Unis imposent un embargo économique total contre la Libye»*, et *«il est impossible qu'ils envoient de telles cargaisons, surtout contenant ce genre de produits»*, a affirmé le ministère. – *(AFP.)*

□ **Le président argentin en France les 17 et 18 février.** – Le président argentin Carlos Menem se rendra à Paris les 17 et 18 février prochain, a indiqué, vendredi 24 janvier, l'ambassadeur de France à Buenos-Aires, M. Pierre Guidoni. Il s'agit de la première visite officielle en France de M. Menem en tant que chef de l'Etat. – *(AFP.)*

□ **CAMEROUN : affrontements entre musulmans et policiers.** – Plusieurs dizaines de personnes ont été blessées, dont certaines grièvement, lors d'affrontements entre manifestants musulmans et forces de l'ordre, vendredi 24 janvier, à Yaoundé. Les manifestants demandaient la restitution d'un terrain, destiné à la construction d'une mosquée, qui leur avait été enlevée il y a plusieurs années. Le calme était revenu en début de soirée. – *(AFP.)*

□ **MAURITANIE : contestation de la régularité de l'élection présidentielle.** – Aucun taux de participation officiel n'était disponible, vendredi 24 janvier, à l'issue de l'élection présidentielle dont les résultats devaient être annoncés samedi. La régularité du scrutin a été contestée dans de nombreux bureaux de vote, par l'opposition surtout, mais aussi par des partisans du président sortant, le colonel Ould Taya. – *(AFP.)*

□ **NIGER : un mort et dix touristes blessés lors de combats entre soldats et Touaregs.** – Un Nigérien a été tué et dix touristes européens ont été blessés, lors de combats entre des rebelles touaregs et l'armée nigérienne, a-t-on déclaré de source autorisée à Niamey, vendredi 24 janvier. Les rebelles ont tué un voyageur nigérien et blessé cinq touristes européens lors de deux attaques distinctes durant la semaine, a déclaré le ministère de l'intérieur. Cinq autres Européens ont été touchés par les tirs des soldats durant l'une de ces attaques. – *(Reuter.)*

□ **EGYPTE : décès de Mahmoud Riad.** – Ancien ministre des présidents Nasser et Sadate, et ancien secrétaire général de la Ligue arabe, Mahmoud Riad, 74 ans, est décédé, samedi 25 janvier au Caire, d'une crise cardiaque, a-t-on appris de source officielle. Conseiller politique de Gamal Abdel Nasser de 1962 à 1964, Mahmoud Riad occupa ensuite – jusqu'en 1972 – le poste de ministre des affaires étrangères . Secrétaire général de la Ligue arabe jusqu'en 1979 il démissionna après le transfert du siège de l'organisation panarabe du Caire à Tunis, la majorité des pays arabes ayant rompu avec l'Egypte qui venait de signer un traité de paix avec Israël. – *(AFP.)*

□ **NIGERIA : élection présidentielle fin 1992.** – L'élection du président de la République du futur régime civil nigérian a été fixée au 5 décembre, a annoncé, vendredi 24 janvier, le président de la commission électorale nationale, M. Humphrey Nwosu.

□ **TCHAD : grâce présidentielle.** – Le premier ministre tchadien, M. Jean Bawoyeu Alingué, a annoncé, vendredi 24 janvier, la libération de tous les détenus politiques impliqués dans la tentative de coup d'Etat du 13 octobre 1991 et dans la récente rébellion dans la région du lac Tchad.

□ **FOOTBALL : championnat de France.** – Le Havre a été battu à domicile par Caen (1-0), vendredi 24 janvier, en match avancé de la vingt-sixième journée du championnat de France.

□ **TENNIS : Internationaux d'Australie.** – La Yougoslave Monica Seles a remporté pour la deuxième année consécutive les championnats internationaux d'Australie en battant en finale l'Américaine Mary-Joe Fernandez (6-2, 6-3), samedi 25 janvier à Melbourne.

Au 19ᵉ Salon de la BD

Franck Margerin couronné par le Grand Prix d'Angoulême

Franck Margerin, «père» de Lucien, le jeune héros à blouson de cuir et banane gominée, toujours entouré de ses copains de banlieue Gillou et Ricky, a été sacré, vendredi 24 janvier, Grand Prix 1992 de la ville d'Angoulême pour l'ensemble de son œuvre paru aux éditions des Humanoïdes associés (*Simone et Léon*, *Lucien*, *Manu*, etc.). Le jury du Grand Prix de ce 19ᵉ Salon international de la bande dessinée (SIBD), qui a lieu à Angoulême du 23 au 26 janvier, était présidé par Marcel Gotlib, lauréat 1991 (*le Monde* du 29 janvier 1991). Franck Margerin, quarante ans, qui prépare pour la rentrée scolaire 1992 un album relatant les tribulations de Lucien en Amérique, présidera donc le jury du Grand Prix 1993, année du vingtième anniversaire du SIBD. Le reste du palmarès est le suivant :

Alph'art du meilleur album français : *Couma Aco*, d'Edmond Baudoin (Ed. Futuropolis). Mention spéciale pour *les Habitants du ciel*, de Pierre Christin et Jean-Claude Mézières (Ed. Dargaud).

Alph'art du meilleur album étranger : *Calvin et Hobbes : En avant tête de thon*, de l'Américain Bill Waterson (Presses de la Cité).

Alph'art «coup de cœur» : *Adios Palomita*, de Lamy, Vatine et Clément (Ed. Guy Delcourt).

Alph'art humour : *le Petit Spirou numéro 2 : tu veux mon doigt?*, de Tome et Janry (Ed. Dupuis).

Alph'art du public : *Peter Pan*, de Régis Loisel (Ed. Vent d'Ouest).

Alph'art communication : Agence Avant-Garde, de Munich.

Alph'art jeunesse : *le Petit Spirou numéro 2 : tu veux mon doigt?*, de Tome et Janry (Ed. Dupuis).

Alph'art avenir : Isabelle Dethan.

Alph'art «fanzine» : *Hop!*

Alph'art scolaire : Frédéric Remuzat.

Prix «Bloody Mary» décerné par la presse : *la Bretelle ne passera pas*, de Jean-Luc Abiven (Ed. Rackham).